

Union
syndicale

Solidaires

International

L'ALGÉRIE

Supplément à *Expression Solidaires*, journal édité par l'Union syndicale Solidaires

144 boulevard de la Villette - 75019 Paris

contact@solidaires.org

Téléphone: 01 58 39 30 20

www.solidaires.org

Dépôt légal : octobre 2015

Maquette et mise en pages : M-H Klein

Imprimerie: Delta Papiers, Paris



SOMMAIRE

- 4 REPÈRES
- 6 INTRODUCTION **L'ALGÉRIE D'AUJOURD'HUI, CHRONIQUE D'UNE IGNORANCE SAVAMMENT ENTRETENUE**
- 11 PARTIE 1 **L'IMPORTANCE DES SYNDICATS AUTONOMES DANS LE COMBAT POUR LA DÉMOCRATIE**
- 12 Les travailleurs algériens orphelins d'une organisation syndicale
- 20 Le temps de la dictature rentière est compté
- 29 La loi de juin 1990 sur le pluralisme syndical et l'entrée dans la lutte des syndicats autonomes
- 34 L'histoire méconnue de l'UGTA, trop longtemps syndicat unique et interlocuteur exclusif des syndicats français
- 43 PARTIE 2 **LES LUTTES DU SYNDICALISME AUTONOME FACE À LA RÉPRESSION INCESSANTE**
- 44 « Clonage » et désinformation, matraque et prison : les outils de répression des syndicalistes autonomes
- 56 Le long combat des syndicats autonomes et des défenseurs des droits humains pour la reconnaissance internationale
- 64 L'expérience du comité des femmes du Snapap
- 67 La lutte exemplaire des comités de chômeurs du Sud pour le « droit d'être entendu »
- 71 PARTIE 3 **PÉTROLE ET GAZ, LA MALÉDICTION ALGÉRIENNE ?**
- 72 La Sonatrach, un État dans l'État ?
- 85 Gaz de schiste en Algérie : un nouveau désastre pour la population, une nouvelle rente pour son gouvernement
- 91 L'exploitation du gaz de schiste en Algérie et la « main de l'étranger »
- 98 PARTIE 4 **CHRONOLOGIE DE L'ALGÉRIE CONTEMPORAINE, 1988-2015**
- 122 La persécution des syndicalistes autonomes algériens par le pouvoir enfin reconnue officiellement par l'Organisation internationale du travail (OIT)
- 124 **PANORAMA SYNDICAL AU CANADA À PROPOS DU FORUM SOCIAL DES PEUPLES À OTTAWA – AOÛT 2014**



REPÈRES

ADMINISTRATION

Forme de l'État	République
Président de la République	Abdelaziz Bouteflika
Premier ministre	Abdelmalek Sellal
Langues	Arabe (langue officielle) Tamazight (langue nationale) Arabe algérien (langue véhiculaire)
Capitale	Alger 36°46' N, 03°03' E

GÉOGRAPHIE

Superficie totale	2 381 741 km ² classé 10 ^e
Fuseau horaire	UTC +1

DÉMOGRAPHIE

Population totale	39 500 0005 hab.
janvier 2015	classé 33 ^e
Densité	16 hab./km ²



INTRODUCTION

**L'ALGÉRIE
D'AUJOURD'HUI,
CHRONIQUE
D'UNE IGNORANCE
SAVAMMENT
ENTRETENUE**

par Stéphane Enjalran*

Q

ue sait-on aujourd'hui en France et dans le reste du monde de la situation politique et sociale en Algérie ? On se rappelle éventuellement de la quatrième réélection grotesque en avril 2014 du président Abdelaziz Bouteflika, soixante-dix-huit ans, un vieillard très diminué par la maladie – ce qui peut paraître incroyable vu de l'extérieur. Même si les gouvernements occidentaux savent bien qu'il n'est que la pathétique marionnette du vrai pouvoir de l'ombre, le président bénéficie encore dans la plupart des médias de l'aura de celui qui aurait réussi une transition politique difficile après les terribles années 1990 de violence et de massacres, lors desquelles de courageux « militaires républicains » auraient « combattu le terrorisme ». On sait également que c'est un pays riche en hydrocarbures, mais dont les réserves s'épuisent et qui cherche donc à se tourner vers le gaz de schiste¹. Mais on ne part pas en vacances à Alger ou à Oran, sauf pour y voir de la famille pour les Français issus de l'immigration algérienne. On ne trouvera donc pas d'agence touristique faisant de la retape pour visiter Alger, Oran ou d'autres villes du pays; au mieux sont proposées des randonnées dans l'Atlas, pour les touristes les plus téméraires – pourtant l'Algérie, de par son patrimoine et sa superficie, possède un réel potentiel touristique. On se rappelle aussi de l'assassinat des moines de Tibhirine en 1996 et du fait que les médias français commencent seulement à prendre au sérieux l'hypothèse de la responsabilité de l'armée algérienne dans ce drame, responsabilité pourtant hautement probable mais jusque-là étouffée ou évoquée à demi-mot, l'événement étant au mieux présentée comme un « accident »²...

Bref, le grand public sait bien peu de choses, car rien ou si peu ne filtre dans la presse internationale, pour des raisons que nous tentons d'exposer dans ce dossier, assorti d'une chronologie détaillée des événements ayant marqué l'actualité algérienne de 1988 à 2015 (voir p. 98).

* Union syndicale Solidaires, secrétariat national ; président du Comité international de soutien au syndicalisme (CISA).

¹ Le gouvernement pousse le grotesque dans la promotion de cette forme d'énergie alternative jusqu'à en faire la promotion dans les forums sociaux mondiaux, comme lors du dernier à Tunis en mars 2015.

² Voir Jean-Baptiste Rivoire, *Le Crime de Tibhirine. Révélation sur les responsables*, La Découverte, Paris, 2011 (et le documentaire du même auteur sous le même titre : <ur1.ca/nwvx>).

SOLIDAIRES ET LES SYNDICATS AUTONOMES ALGÉRIENS

En 2006, l'Union syndicale Solidaires fut la première organisation syndicale étrangère qui répondait à l'invitation du Snapap (Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique), dont le président est Rachid Malaoui, en envoyant une délégation composée de représentant-e-s de plusieurs fédérations de l'Union (PTT, finances publiques, collectivités territoriales et éducation)³. Le Snapap et les autres syndicats autonomes – c'est-à-dire, autonomes par rapport au pouvoir, ce qui a son importance pour comprendre la suite – souhaitaient nous exposer, au sens littéral du terme, la désastreuse situation sociale en Algérie et nous parler du harcèlement incessant que les militant-e-s

LE MOT DE RACHID MALAOUI, PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE AUTONOME DES TRAVAILLEURS ALGÉRIENS (CGATA)

Ce dossier de la revue de Solidaires est une excellente initiative pour soutenir et comprendre le long combat des syndicalistes autonomes et les luttes sociales en Algérie. C'est un travail inédit de la part d'une organisation syndicale, espérons que cela inspire un front large des organisations syndicales en France pour soutenir les syndicats autonomes en Algérie. Solidaires est à nos côtés depuis longtemps et j'espère bien pouvoir un jour exprimer de vive voix à Annick Coupé nos remerciements pour son soutien inconditionnel.

Alger, 17 mai 2015

subissent de la part du pouvoir du fait de leur action syndicale (voir p. 12). Cette situation demeurait inconnue dans le reste du monde, le travail d'étouffement et de propagande du régime étant très efficace (voir p. 43). Nos camarades et amis du Snapap vivaient ainsi des heures sombres dans l'isolement le plus complet et le silence gêné des organisations internationales, qu'elles soient « institutionnelles » ou syndicales (voir p. 29). Le syndicat du pouvoir, l'UGTA (Union générale des travailleurs algériens), avait pour fonction de donner le change et de garantir la façade démocratique du régime (voir p. 34).

Nous avons été surpris à l'époque par la violence que déchaînait toujours le pouvoir réel, celui des généraux de l'armée et du DRS (Département du renseignement et de la sécurité), ex-Sécurité militaire, la police politique qui s'était tristement illustrée durant la « sale guerre civile » des années 1990 – qui a fait de 100 000 à 200 000 morts (aucun décompte exact ne sera sans doute jamais possible, compte tenu de l'opacité soigneusement organisée par le DRS sur son action). Même si cette violence était devenue nettement moins intense en 2006, le régime continuait – comme aujourd'hui encore – à utiliser les mêmes vieilles méthodes contre les militantes et militants des syndicats autonomes algériens : suspensions arbitraires sans salaire, écoutes, surveillances et pressions multiples, menaces, gardes à vue « préventives », tentatives de corruption, création de faux syndicats, de « clones » littéralement des syndicats autonomes (comme ce fut en premier lieu le cas pour le Snapap, voir p. 44)... En 2010, une délégation composée cette fois-ci de militant-e-s de Solidaires, de la



CNT et de la CGT espagnole, n'a pu que confirmer cet état de fait⁴.

Parce que peu ou prou, les militantes de ces syndicats représentaient et représentent aujourd'hui encore (bien que l'arc se soit un peu élargi) l'essentiel des forces de résistance démocratique à ce qu'il faut appeler par son nom, une dictature. Par ailleurs, des associations, dont SOS disparus ou le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA)⁵, ainsi que les militants de diverses ligues des droits de l'homme (comme celle dirigée par M^e Salah Dabouz), réclament aussi depuis des années que la lumière soit faite sur les milliers de disparitions pendant les années 1990, disparitions dont l'armée est en très grande partie responsable (voir p. 56).

CE QU'IL FAUT APPELER

PAR SON NOM : UNE DICTATURE

« Dictature » : le mot peut sembler exagéré, voire dévoyé, tant l'ignorance est grande dans nos pays de la situation réelle en Algérie, encore présentée comme le modèle de « résistance au terrorisme » et donc comme un rempart contre ce fléau, qu'il soit réel ou fantasmé. De plus, nos gouver-

nements n'ont aucun intérêt à froisser l'Algérie sur la question des droits de l'homme. Sur ce point, la France officielle est toujours gênée aux entournures par son passé honteux de pays colonisateur, dont elle n'a jamais vraiment reconnu les terribles crimes perpétrés au nom d'une prétendue « mission civilisatrice ». Surtout l'Algérie bénéficie de ses ressources en hydrocarbures qui pendant longtemps en ont fait un « partenaire » économique incontournable, l'Union européenne (emmenée par la France), les États-Unis et plus récemment la Chine rivalisant pour cette raison de bienveillance et de complaisance envers le régime en place. Qui plus est, l'Algérie ne produisant presque rien (en dehors de ces hydrocarbures), important la plupart des produits même de consommation de base, on comprend les enjeux économiques pour ces mêmes pays. Ces enjeux expliquent aussi que leurs multinationales (et nombre de leurs responsables politiques) soient très largement impliqué-e-s depuis des décennies dans les réseaux de corruption qui charpentent encore aujourd'hui les structures du pouvoir algérien⁶.

En conséquence, la répression de la contestation démocratique est un enjeu secondaire et « pragmatiquement » peu pertinent pour les puissances internationales. Sauf quand il s'agissait de mettre la pression sur le pouvoir algérien pour conserver ou emporter des parts de marché, et encore... Quant aux médias internationaux et français, rares sont ceux qui se sont vraiment intéressés à la situation ou qui ont fait un véritable travail d'investigation, à quelques notables exceptions près – comme ce fut le cas pour le quoti-

³ Par la suite, d'autres délégations syndicales européennes se rendront en Algérie pour rendre compte de la situation et exprimer leur solidarité aux syndicats autonomes.

⁴ Voir le rapport de cette délégation : « De la montée en puissance de la répression policière dans un pays en pleine crise sociale. Rapport de la délégation à Alger du Réseau syndical Euromaghreb du 6 au 11 mars 2010 », <ur1.ca/mimxs>.

⁵ <www.algerie-disparus.org> et <https://fr-fr.facebook.com/ALERTEDISPARUSALGERIE>.

⁶ Sur les relations franco-algériennes, qui ont toujours donné le « la » au sein de la communauté internationale en la matière, voir : Lounis Aggoun et Jean-Baptiste Rivoire, *Françalgérie, crimes et mensonges d'États*, La Découverte, Paris, 2004, <ur1.ca/kc4xb>.

dien *Libération* dans les années 1990 et 2000, ou *Le Monde* pendant une période. Pour des informations pertinentes, on peut consulter le site d'Algeria-Watch, remarquable par la qualité de ses articles d'analyse et la revue de presse quotidienne qu'il propose depuis 1997⁷.

À la fin des années 2000, les syndicats autonomes algériens sont enfin sortis de l'ombre et leur combat pour obtenir une reconnaissance internationale, l'un des moyens de faire pression sur le pouvoir, a commencé à porter ses fruits. En mars 2014, les autonomes ont fondé la Confédération générale autonome des travailleurs algériens (CGATA) (voir p. 44) ; plus d'un an après, le pouvoir trouvait encore des excuses fallacieuses pour refuser sa reconnaissance officielle, alors qu'elle est de droit selon la législation du pays⁸. Les autonomes, pour les mêmes raisons, ont déposé plusieurs plaintes auprès du Bureau international du travail (BIT). Car bien qu'ayant signé les conventions internationales du travail établies par l'Organisation internationale du travail (OIT), le gouvernement algérien ne respecte aucunement la législation internationale (voir p. 56).

Les syndicats autonomes font maintenant partie de réseaux de syndicats internationaux, tel le Réseau syndical international de solidarité et de luttes⁹, et ils ont intégré en décembre 2014 la CSI (Confédération syndicale internationale)¹⁰. Ce n'est pas la moindre des victoires : cela signifie que les organisations internationales reconnaissent enfin le caractère factice de l'UGTA – du moins de sa direction – et, surtout, la réalité de l'engagement et des combats des syndicats autonomes, ainsi que des har-

cèlements qu'ils subissent. Reste que, au printemps 2015, alors que nous « bouclons » ce dossier, la solidarité internationale est toujours une nécessité impérative, car toutes les forces qui luttent pour l'avènement en Algérie d'une authentique démocratie sont encore la cible d'une caste militaire qui n'est pas prête de lâcher le pouvoir et qui continue à piller les richesses du pays.

Pour aider nos lecteurs et lectrices à y voir plus clair face à cette réalité complexe, nous avons organisé ce dossier (réunissant des contributions de militants français et algériens, notamment ceux du) en trois parties. La première, « L'importance des syndicats autonomes dans le combat pour la démocratie », retrace l'histoire de ces syndicats ainsi que celle du régime algérien. La deuxième, « Les luttes du syndicalisme autonome face à la répression incessante », explique les conditions de son combat et l'importance de la solidarité internationale. Quant à la troisième, « Pétrole et gaz, la malédiction algérienne ? », elle donne des clés essentielles pour comprendre le rôle majeur des richesses en hydrocarbures pour l'économie et la politique du pays, ce qui a conduit en 2015 à une mobilisation de grande ampleur contre l'exploitation des gaz de schistes.★

⁷ www.algeria-watch.org

⁸ En l'absence de l'agrément officiel des autorités, les activités syndicales de la CGATA ou de toute autre formation syndicale autonome sont considérées comme illégales et donc plus facilement réprimables.

⁹ <ur1.ca/kc593>.

¹⁰ Abder Bettache, « La CSI admet l'affiliation de la CGATA », *Le Soir d'Algérie*, 24 décembre 2014, <ur1.ca/kc59v>.

PARTIE 1

**L'IMPORTANCE
DES SYNDICATS
AUTONOMES
DANS
LE COMBAT POUR
LA DÉMOCRATIE**

LES TRAVAILLEURS ALGÉRIENS **ORPHELINS** D'UNE ORGANISATION SYNDICALE

par Kaddour Chouicha*

E

n août 2014, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohammed El Ghazi, a réitéré la position du gouvernement algérien, position constante quelle que soit la composition du gouvernement – car le gouvernement réel n'est pas celui qui est apparent –, qui est de ne travailler qu'avec l'UGTA et de refuser de le faire avec les syndicats « corporatistes » sur des questions nationales. Cela concerne surtout la question de la représentation des travailleurs dans les différentes instances officielles comprenant des représentants des travailleurs (commissions paritaires nationales, commission de gestion des œuvres sociales, etc.), car seuls des membres de l'UGTA font partie de ce type d'instance¹.

* Coordonnateur national du Syndicat des enseignants du supérieur solidaires (SESS).

¹ Sur l'histoire de l'UGTA, longtemps « syndicat unique », voir dans ce dossier l'article de François Gèze, p. 34.

² Voir dans ce dossier l'article de Ghazi Hidouci, p. 29

DUALITÉ DE LA PRATIQUE SYNDICALE ENTRE LA FONCTION PUBLIQUE ET LE SECTEUR ÉCONOMIQUE

Dans la fonction publique (santé, éducation, etc.), l'UGTA est soutenue à bout de bras par les administrations ministérielles pour entraver l'expansion des syndicats autonomes, pour la plupart



corporatistes certes, mais avec des tendances à l'élargissement. Cet élargissement se veut surtout un moyen de peser dans le secteur devant l'attitude du pouvoir consistant à laisser pourrir tous les conflits sociaux.

En revanche, le secteur économique (public et privé) est considéré comme la chasse gardée de l'UGTA, en fait celle de l'alliance militaires-nouveaux riches sous la houlette du patronat international. Il semble toutefois que le mur se lézarde, car des tra-

vailleurs se mobilisent dans différents secteurs depuis les années 2000 pour la création de syndicats autonomes. Si jusqu'à présent le non-enregistrement des organisations syndicales était la règle (l'Algérie avait ratifié la convention 87 de l'OIT dès le lendemain de l'indépendance, mais il a fallu attendre 1989 pour permettre la création de syndicats²), l'accord finalement donné en décembre 2013 au Syndicat national autonome des travailleurs de l'électricité et du gaz (SNATEG), secteur



stratégique s'il en est, prouve que cette voie a été ouverte, parfois par des luttes opiniâtres.

Certes, pour ne pas tomber dans l'angélisme, il faut savoir que la reconnaissance de syndicats autonomes dans le secteur économique s'explique également par les pressions internationales exercées sur le pouvoir réel: passage de l'Algérie, suite à l'action du Snapap, devant la commission des normes de l'OIT en juin 2014 pour ses « graves » manquements aux droits et libertés des travailleurs, condamnations par certaines instances de l'ONU des violations des droits humains commises par les services de sécurité (cas de la généralisation de la torture et des disparitions forcées pendant les années 1990³), scandales de corruption lors de l'octroi de marchés aux entreprises internationales sur lesquels enquêtent les justices d'autres pays (Italie, Canada, États-Unis, etc.) alors que la justice algérienne reste largement aveugle et sourde...

LA MULTIPLICATION DES CONFLITS SOCIAUX

L'observateur, même peu averti, sait qu'en Algérie les émeutes sociales se sont multipliées depuis les années 2000. Leurs causes relèvent de la difficulté des citoyens de voir leurs besoins de base (logement, égout, chômage, infrastructures, transports, etc.) assurés dans la vie de la cité, mais on note également la multiplication des protestations dans le monde du travail. Les travailleurs du secteur économique restent toutefois orphelins d'une organisation syndicale capable de cristal-

liser leurs colères et leurs espoirs. De nombreux conflits sociaux prennent naissance dans des entreprises, notamment celles issues d'un investissement direct étranger (IDE), que ce soit dans le secteur pétrolier ou parapétrolier (la part la plus importante) ou dans d'autres secteurs (bâtiment, matériaux de construction, téléphonie...). L'observateur constatera souvent le même enchaînement conduisant aux conflits. Au début, les travailleurs sont heureux d'avoir trouvé un emploi, puis au fil du temps ils constatent que l'avenir n'est pas aussi rose et que le salaire reçu est minime par rapport au travail effectué et au comportement esclavagiste des gestionnaires de ces entreprises. Graduellement, la nécessité de se battre se fait jour: elle passe par l'intégration à la section locale UGTA de l'entreprise quand elle existe, ou par la tentative d'en créer une. C'est à ce moment-là que commencent les ennuis, car l'UGTA a partout le même comportement, surtout ses instances horizontales que sont l'union locale ou l'union de wilaya (préfecture), gérées pour la plupart par des retraités qui n'ont plus aucun lien avec les travailleurs: le plus souvent, ces instances désavouent les travailleurs en lutte, quand ils ne cherchent pas à les neutraliser, faisant en pratique le jeu des patrons. De même, le recours aux inspections de travail reste inefficace: d'après notre expérience, l'inspecteur de travail, bien qu'assermenté, agit sous la contrainte de ses supérieurs, quand il n'est pas dans la combine avec les responsables d'entreprises et ceux de l'UGTA. Automatiquement, c'est le recours à la grève qui suit, avec une méconnaissance presque totale et partagée par tous les travailleurs des lois régissant le droit de tra-

³ Voir dans ce dossier l'article de Salima Mellah, p. 56



Monument des «Martyrs
de la Révolution», Alger.

vail, le droit d'exercice de l'action syndicale et le droit de grève – l'ignorance presque totale des lois est la conséquence d'une rupture entre générations (les militants et militantes de gauche n'ont pas pu ou su transmettre leur expérience), ainsi qu'à l'hégémonie sans partage, depuis les années 1990, de la socialisation à travers une idéologie, l'islamisme dans toutes ses déclinaisons, en rupture totale avec le droit positif. Cette ignorance de la loi et la précarisation du milieu du travail (contrats à durée déterminée dans la plupart des cas) fragilisent le mouvement et conduisent le plus souvent à des affaires en justice où le délégué reste bien démuni devant ces deux instances: l'entreprise avec son argent, ses avocats et ses défenseurs bien intéressés, et la justice au sein de laquelle les magistrats se transforment en moralisateurs défenseurs d'un système.

Dans la plupart des cas, les travailleurs se retrouveront devant le magistrat au pénal pour des fautes qu'ils sont accusés d'avoir commises (grève illégale, entrave à la liberté de travail, insultes et agressions envers des gestionnaires, etc.), ce qui déplace les préoccupations et les revendications. Le délégué est ensuite suspendu, voire carrément licencié pour faute. La criminalisation de l'activité syndicale est un moyen très prisé pour détourner les luttes de leur sens. Même si le magistrat décide de ne pas suivre la plainte, la loi algérienne permet à l'employeur de ne pas réintégrer le simple travailleur ou délégué sous réserve d'une indemnité supérieure à six mois de salaire et éventuellement de versement de dommages (l'employé peut aussi décider de ne pas revenir). Mais ces montants restent le plus souvent déri-

soires, ce qui a fait dire à beaucoup de responsables de multinationales que « se débarrasser d'un travailleur, à plus forte raison d'un délégué, ne coûte pas beaucoup ». Ces expériences peuvent apparaître négatives au vu de leurs conséquences souvent très dures pour les militants improvisés s'étant mis en avant. Mais elles pourraient aussi instruire le monde des travailleurs pour qu'il avance d'un pas plus mesuré et affirmé vers le libre exercice du droit syndical.

D'autant plus que la situation est loin d'être figée. Si la grande majorité des conflits sociaux reste encore dans l'anonymat total, des travailleurs ont pu en effet trouver lors de certains d'entre eux (Eurest, Sieptal, Saha, Bayet Lafarge, Tosyali, etc.) les soutiens de quelques syndicats (assez rares, il faut le dire), de la LADDH et même de certains journalistes de la presse privée, leur permettant de sortir du face-à-face avec le quatuor « employeur, UGTA, administration et justice ». De même, les grands mouvements de grève ayant touché les secteurs stratégiques liés à la rente, comme ceux en 2011 des travailleurs des bases de Hassi R'mel (ville située dans le sud, autour de laquelle se trouvent les complexes pétroliers) ou ceux en juin 2013 des salariés de sous-traitants du *catering* (restauration et hébergement des travailleurs de Sonatrach) indiquent que le syndicat unique UGTA inféodé au pouvoir a commencé à être bousculé même dans ses chasses gardées. La création le 29 mars 2014 de la Confédération générale autonome des travailleurs en Algérie (CGATA), sur laquelle on reviendra, va dans le même sens.

Faut-il voir dans la création onze jours après (le 9 avril) d'un « Comité national de

réappropriation et de sauvegarde de l'UGTA » (CNRS-UGTA) un espoir de renouvellement comme l'ont annoncé ses promoteurs, pour la plupart d'anciens syndicalistes de l'UGTA ? Ou s'agit-il de fabriquer une fausse alternative au constat que la direction de l'UGTA ne peut plus durablement tenir devant la pression ? Un an après l'apparition du « CNRS-UGTA », qui n'a plus guère fait parler de lui depuis lors, la seconde hypothèse semble la bonne. L'activisme antisindical du régime est en tout cas cohérent avec l'idéologie ultralibérale de ses dirigeants.

LA ZONE FRANCHE COMME MODÈLE PRATIQUE

À bien regarder le comportement des gestionnaires d'entreprises, surtout les multinationales, on a en effet l'impression que toute l'Algérie n'est qu'une gigantesque zone franche, où les lois du travail du pays ne sont pas appliquées, où les attributions des inspecteurs de travail s'arrêtent aux portes de ces entreprises. Il est important de souligner que, dès 1993, la loi avait permis la création de zones franches en Algérie. Un premier texte (décret exécutif) de 1994 en explicite les modalités d'application puis en 2003 une ordonnance précise les règles générales (sans faire référence à la loi de 1993 ou au décret de 1994) et stipule dans son article 20 : « *Nonobstant toute autre disposition législative contraire, les relations de travail entre les salariés et les opérateurs implantés dans une zone franche sont régies par des contrats de travail librement conclus entre les parties. La main-d'œuvre nationale reste régie par les dispositions de la législation nationale en matière de charges sociales et de sécurité sociale.* » Ce

type d'article reste fondé sur la fiction d'une égalité entre employeur et employé quand il est dit « librement conclus entre les deux parties » sans stipuler que ce contrat de travail doit être conforme au droit du travail. Bien que l'ordonnance de 2003 ait été abrogée en 2006, les deux textes antérieurs ne l'ont pas été et peuvent donc être utilisés.

La solution utilisée pour introduire la précarisation dans les relations de travail a été de ne pas considérer les entreprises de sous-traitance comme des organismes privés de placement des travailleurs, contrairement à ce qui est stipulé dans la convention 181 de l'Organisation internationale du travail relative aux agences d'emploi privées (adoptée en juin 1997), pourtant ratifiée par l'Algérie (par la loi n° 04-19 du 25 décembre 2004 portant sur les organismes de placement privés) : cela permet à ces entreprises d'échapper à tout contrôle prévu par la convention 181. C'est d'ailleurs l'une des spécialités du pouvoir que de ratifier les conventions internationales pour en faire usage comme vitrine démocratique et d'en détourner le sens lors du vote des lois qui y sont liées.

Comme dans de nombreux pays, le modèle libéral à l'œuvre en Algérie depuis longtemps a ses défenseurs. L'alliance construite entre les partisans du bloc sécuritaire et ceux du patronat (alliance dans les affaires et alliances matrimoniales), avec la participation active et intéressée des membres de l'appareil d'État, a comme seule perspective le modèle libéral. Cette alliance est ancienne puisque qu'elle a fait l'objet dès 1984 d'une étude par feu le sociologue Djilali Liabes (assassiné en 1993) dans son livre *Capital privé et patrons d'in-*

industrie en Algérie (1962-1982). Propositions pour l'analyse de couches sociales en formation (CREA, Alger).

Le pouvoir algérien en service depuis près de trente ans, prône et pratique officiellement un libéralisme depuis la signature de l'accord de rééchelonnement (avril 1994), sous couvert du choix d'une économie de marché sociale. À la fin des années 1990, qui coïncide avec l'arrêt des conditionnalités du FMI et alors que l'on pouvait attendre un changement de politique économique, un des indicateurs qui n'a pas été mesuré à sa juste valeur à l'époque reste le déplacement du président Bouteflika au forum de Crans Montana en juin 1999, deux mois à peine après sa première « élection » pour appeler les investisseurs à venir en Algérie en promettant de rendre encore plus flexible les relations de travail et en prenant à témoin l'actuel secrétaire général de l'UGTA, M. Sidi Saïd, qu'il avait pris dans ses bagages. Les premiers discours du président étaient d'ailleurs clairs quant à la nécessité de ne plus compter sur l'État pour l'éducation, la santé ou l'emploi. C'est parce que la pression populaire devenait constante (émeutes journalières concernant le logement, l'emploi, le manque d'infrastructures de base, etc.) et l'augmentation du prix de pétrole qu'un fléchissement de l'ordre libéral vit le jour, non pas dans son essence mais à travers la prise en charge de certains besoins pour assurer la paix sociale.

C'est bien d'ailleurs pour créer les conditions d'une gestion dure de la force de travail que l'actuel gouvernement prépare un nouveau code du travail qui a pour but de précariser encore plus les relations de travail, de durcir la loi sur le droit de grève et

de criminaliser encore plus l'activité syndicale tout en permettant au patronat de ne pas respecter la loi, car dans la plupart des cas des sanctions sous formes d'amendes ridicules lui sont appliquées. La réponse à cette attaque frontale contre le libre exercice du droit syndical, qui vient après la normalisation violente du champ politique et du champ associatif (avec l'application des nouvelles lois sur les partis et les associations), tarde à voir le jour. Malgré leurs déclarations critiques, la confrontation frontale avec le pouvoir semble faire reculer les organisations syndicales autonomes. Cela s'explique surtout par la répression poursuivie en 2014 et 2015 contre les responsables d'organisations syndicales (syndicat des postiers non enregistré, syndicat des travailleurs de l'électricité et du gaz, Snapap), visant à montrer la détermination du pouvoir à briser les voix libres et en même temps à ouvrir un contre-feu pour éloigner les énergies des syndicalistes de la mobilisation contre le nouveau code de travail.

CONSTRUCTION D'UNE FORCE SYNDICALE

L'espoir reste pourtant présent, car il n'y a pas d'autres solutions que la construction d'une force syndicale puissante et active au sein de la fonction publique et du secteur économique. Créée comme on l'a vu en mars 2014 (à l'initiative des syndicalistes du Snapap), la CGATA, dont le pouvoir algérien refusait toujours l'enregistrement plus d'un an après, s'est donné cet objectif. Sera-t-elle l'organisation syndicale qui pourra regrouper les instances syndicales de création récente et celles plus anciennes qui activent dans la fonc-



tion publique? Ces dernières dépasseront-elles l'horizon de leur corporation stricte ou celui de leur secteur? Malgré les discours et les quelques rares prises de position, le pacte social « signé » officiellement par l'UGTA dans le cadre de la « tripartite » (instance supposée être de dialogue et de concertation entre le gouvernement, les employeurs et l'UGTA) ne semble pas le seul possible, puisque d'autres organisations syndicales dites autonomes sont dans le même esprit: la seule différence réside dans le fait d'assumer publiquement ou non la teneur du pacte. Il est vrai que la lutte est rude et qu'elle exige beaucoup de sacrifices mais personne n'avait promis un chemin jonché de roses. Mais il est aussi vain d'espérer éviter le phénomène de promotion sociale à laquelle est particulièrement sensible la

Forum syndical du Maghreb,
Alger, 2010.

classe moyenne qui regroupe actuellement une bonne partie des adhérents aux syndicats de la fonction publique, particulièrement ceux de la santé et de l'éducation (tous les niveaux). S'il est fait référence dans cet article au travail de Djilali Liabes concernant la transformation des couches sociales en Algérie, la réflexivité, concept phare chez un autre sociologue, Pierre Bourdieu, nous impose de l'appliquer à ceux qui composent actuellement la couche moyenne liée à l'appareil d'État (la fonction publique) dans sa globalité. ★



LE TEMPS DE LA DICTATURE RENTIÈRE EST COMPTÉ

Entretien avec Omar Benderra*

Q

Quelle est la situation politique et économique de l'Algérie aujourd'hui ?

★ Omar Benderra – Le régime en place depuis le coup d'État du 11 janvier 1992 est complètement bloqué, sans emprise sur la réalité. Malade, le président de la République n'est plus depuis longtemps en capacité de remplir son rôle et il apparaît que c'est son entourage qui expédie les affaires courantes. L'état de santé déclinant et l'âge avancé des deux autres principaux dirigeants algériens, le chef du DRS (police secrète militaire) et le chef de l'armée, impliquent que le renouvellement au sommet, sans cesse reporté, devra avoir lieu dans des échéances rapprochées. Plus que jamais, seuls les appareils de sécurité, dont les chefs dirigent *de facto* ce qui reste d'État, demeurent opérationnels. L'ambiance est plombée par la baisse des prix pétroliers, le climat de stagnation est aggravé par une inquiétude diffuse, mais si rien ne fonctionne vraiment, l'ordre est maintenu. Dans l'organisation actuelle, le gouvernement est une instance de répartition de la rente, l'administration est en déshérence, l'appareil judiciaire, comme la presse, est rigoureusement sous contrôle. Dans les faits, il est interdit de faire de la politique. L'opposition réelle est muselée, les syndicats indépendants sont réprimés, aucune organisation autonome n'est tolérée.

* Ancien banquier en Algérie, membre du CISA ; interview réalisée à Paris le 25 mars 2015 par M. S. et C. L.

Le seul élément nouveau depuis la réélection – aussi frauduleuse que l'ensemble des consultations organisées depuis le coup d'État – en avril 2014 d'un président physiquement très diminué pour un quatrième mandat, est l'émergence sur la scène publique d'une caste de capitalistes sur le modèle des oligarques des pays anciennement membres de l'Union soviétique. Ces milliardaires sont pour l'essentiel de pures expressions du parasitisme de la rente par l'affermage des importations et la captation d'une partie substantielle des faramineuses dépenses publiques engagées depuis le début des années 2000 grâce à la très forte – et durable – hausse des prix du pétrole.

Depuis le démantèlement du secteur public et la brutale compression des dépenses sociales, dans le sillage de l'ajustement

structurel de 1994 sous supervision du FMI, l'Algérie a adopté un modèle bancal d'ultralibéralisme contrôlé par les barons du régime et leurs services de sécurité. Incapables d'envisager et de conduire une politique économique intelligible par tous les acteurs, les dirigeants effectifs de l'Algérie ont profité de la manne pour lancer des projets pharaoniques d'infrastructures sans impact sur l'activité, la production interne et la création d'emplois. Mais ces projets confiés à des sociétés étrangères ont coûté des dizaines de milliards de dollars, comme l'autoroute est-ouest – un record mondial de cherté – ou la réalisation d'hôpitaux, et ils ont donné lieu à une gigantesque fuite de capitaux. Les projets de moindre importance ont été attribués à des clients du système dans la plus complète opacité.

Dans le même temps, les « décideurs » ont privatisé de manière ultrasélective le très lucratif secteur des importations en attribuant de manière régaliennne des pans entiers du commerce extérieur à des importateurs « agréés » organisés en véritables oligopoles. L'allocation autoritaire de gisements de rente est particulièrement visible dans le médicament, l'alimentaire, l'automobile... En bloquant de fait les investissements productifs et en distribuant des subsides à tous vents pour acheter la paix sociale, les responsables algériens ont très fortement stimulé les importations. Il faut noter que ces importations en croissance marquée et constante depuis près de vingt ans (elles atteignent environ 59 milliards de dollars en 2014 contre près de 64 milliards de dollars de revenus d'exportation) sont essentiellement composées de biens de consom-



mation finale, la part des intrants de production se réduisant année après année comme peau de chagrin. Ce qui est le signe évident d'une régression inquiétante des activités de transformation et de production internes. Bénéficiant de revenus colossaux, d'un niveau inédit, le régime enfermé dans la spirale de gabegie nourrie par le clientélisme ne parvient à aucun moment à impulser une dynamique d'investissement. Les décideurs algériens se révèlent strictement incapables de créer les emplois espérés par une jeunesse qui, aujourd'hui comme hier, ne trouve d'issue à son désespoir que dans la fuite et l'émigration clandestine.

Dans un pays sans représentation légitime et sans institutions réelles, les oligarques pèsent aujourd'hui d'un poids certain dans les équilibres internes du régime. Ce sont eux qui ont porté à bout de bras la « réélection » d'Abdelaziz Bouteflika. Ils ont ainsi démontré leur capacité à faire alliance avec des secteurs décisionnaires de la police politique ou de l'armée pour orienter des choix stratégiques dans le sens de leurs intérêts. Ces nouveaux acteurs ne jouent un rôle éminent que du fait du vide politique organisé et maintenu par la police politique. Les opposants réels, souvent des personnalités intègres et de qualité, sont surveillés, marginalisés. À l'inverse, des hommes de paille sont présentés comme des opposants par les médias aux ordres. Cette distorsion de réalité contribue à alimenter une forme d'anomie sociale caractérisée par une véritable indifférence civique, à la limite de la désobéissance, observée par la vaste majorité de la population. Écœurée par les manipulations incessantes, la société ne se reconnaît dans

aucun acteur public, n'a confiance en personne et ne répond à aucun mot d'ordre. Les populations n'admettent que des enjeux locaux, pour lesquels l'émeute est le mode de revendication le plus commun. Le peuple algérien est ainsi étranger dans son propre pays, il subit une dictature inepte mais perverse et, instruit par l'expérience, n'adhère en rien à ses orchestrations. On oublie trop souvent que ce peuple a subi tout au long des années 1990 et jusqu'au début des années 2000 une sale guerre antisubversive menée dans le cynisme le plus complet par des généraux putschistes et des maquis tout aussi sanguinaires – dans les milieux de l'information, la consigne est de l'évoquer le moins souvent possible et jamais trop précisément (de même en France, où le régime dispose de nombreux relais, y compris à la gauche de la gauche). Les Algériens ont très vite compris qu'ils étaient les premières victimes de cette guerre de l'ombre. Devant ce passé récent et une réalité politique très particulière, ceux qui espéraient un « printemps arabe » en Algérie se berçaient d'illusions. D'autant plus que les Algériens ne sont pas absolument pas dupes des manœuvres de déstabilisation entreprises dans tout le monde arabo-musulman...

Ce qui nous amène à la question suivante : quelle est la situation de l'Algérie dans un environnement régional et international très instable ?

★ O. B. – Avant de répondre directement à votre question, je crois qu'il est utile pour vos lecteurs que soit sommairement dressé un état des lieux de la région méditerranéenne, africaine et arabe. L'ensemble Maghreb-Machrek, partie es-

sentielle du « Grand Moyen-Orient » des stratèges néoconservateurs, constitue aujourd'hui l'axe de crise majeur au plan global. La guerre contre l'Irak de 1990 a été l'acte inaugural de la mise en œuvre d'une programmation impériale conçue dans les années 1950 et qui n'avait pu être déployée du fait de l'opposition résolue de l'URSS. Il s'agit de recomposer ce vaste espace géopolitique qui va de l'Atlantique au Proche-Orient (et si possible jusqu'au Caucase) pour assurer la domination à long terme de l'impérialisme sur ces régions et leurs ressources. Cette stratégie est clairement mise en œuvre en Syrie, où les revendications citoyennes des premiers temps de la contestation du régime baathiste ont été rapidement reléguées aux oubliettes par des organisations surarmées par les Occidentaux et leurs alliés régionaux.

La présente phase de « chaos créatif », pour reprendre la formule de la sinistre Condoleezza Rice, secrétaire d'État de G. W. Bush, évoquant le *New Middle East*, est le temps inaugural de la destruction des vastes États « modernes », l'Irak et la Syrie d'abord, hérités de l'ère coloniale et leur reconfiguration en plusieurs nations, sunnite, chrétienne, chiite, kurde, druze, etc. En bref, les guerres civiles devraient permettre d'homogénéiser de nouveaux États sur des bases ethnico-confessionnelles, plus malléables et plus ouverts aux intérêts des multinationales. On le comprend sans peine, il s'agit de conforter les micro-États médiévaux de la région et d'installer l'Arabie saoudite comme suzerain indiscutable d'un camp sunnite qui participerait au *containment* de l'Iran et du Hezbollah. C'est ce rôle de relais régional que défend l'Arabie saoudite en attaquant

aujourd'hui le Yémen. Tout comme on comprend bien – et les idéologues néoconservateurs américains ne le cachent nullement – que l'objectif ultime de cette vaste restructuration spatiale et humaine est de légitimer Israël en tant qu'État confessionnel juif. La question palestinienne, qui se dissoudrait dans les nouvelles entités nationales issues du maëlström actuel, serait définitivement résolue pour assurer une existence et une hégémonie pérennes à la tête de pont occidentale dans la région.

L'agression de l'OTAN contre la Libye en 2011 entre dans la même perspective d'émiettement d'États postcoloniaux vulnérables et encore très embryonnaires mais qui n'étaient pas strictement alignés sur l'Occident. Des régimes certes liberticides, mais qui ont osé manifester des velléités d'indépendance en exprimant la volonté de concevoir leur avenir hors du diktat impérialiste. Les dictatures qui se sont succédé après les indépendances n'ont pas consolidé – c'est un euphémisme – les États qu'elles ont investis. Le démembrement du Soudan en 2011 a ouvert la voie : l'intégrité territoriale des États africains n'est plus un tabou. Aux frontières sud de l'Algérie, la déstabilisation de la région sahélo-saharienne est un paramètre de long terme aux conséquences imprévisibles. La Libye, déchirée durablement entre diverses factions et groupes radicaux, est la base arrière de la déstabilisation de la Tunisie et au-delà. L'intervention militaire néocoloniale qui a suivi en janvier 2013 des manœuvres subversives et criminelles dans la zone parviendra-t-elle à ramener des États inexistantes à administrer des populations et des régions



abandonnées? On peut légitimement en douter. La déstabilisation de la région est devenue structurelle et devrait s'élargir à l'Afrique centrale et de l'Ouest...

Dans ce panorama afro-arabe rapidement esquissé, seule la Tunisie a réussi une transition démocratique qui ne semble arranger les affaires d'aucuns de ses partenaires, tous *embedded* dans la guerre éternelle contre le terrorisme. Il est utile de rappeler que l'ingénierie idéologique, politique et financière de ce terrorisme, celui d'Al-Qaïda ou celui de l'État islamique, procède incontestablement du wahhabisme saoudite, allié historique des États-Unis. L'impérialisme fabrique ainsi ses logiques d'intervention tout en déstabilisant durablement des régions entières. L'Algérie est donc bien dans l'œil d'un cyclone géostratégique provoqué par l'impérialisme américain et ses suppôts du Golfe. Mais plus que le renforcement de ses capacités militaires, c'est bien la conscience des enjeux par de larges catégories de la population qui participe de la défense de l'intégrité du pays et de sa souveraineté ultime. Le refus populaire des révolutions « de couleurs » et autres « printemps » promus par des agitateurs politiques parfaitement identifiés se fonde sur une vraie connaissance des objectifs inavoués de ces manœuvres mais aussi des acteurs tant locaux qu'étrangers. Même s'il s'est trouvé des journaux « indépendants » qui ont défendu l'intervention occidentale contre Tripoli, il n'est pas beaucoup d'Algériens dupes des intentions d'un propagandiste comme Bernard-Henri Lévy, fer de lance de l'ingérence « humanitaire » et du bombardement « démocratique » de la Libye. Pas plus que les Algériens, qui ont

particulièrement suivi le démembrement de la Yougoslavie, n'oublie le rôle de l'OTAN durant la guerre de libération nationale.

Ce refus de l'ingérence ne signifie pas que l'Algérie soit immunisée contre des mouvements de rue de plus ou moins grande magnitude. L'inévitable renouvellement des figures de proue de la dictature est un processus complexe, incertain et lourd de dangers. L'histoire récente l'a montré : à chaque fois que le régime n'arrive pas à dépasser ses crises internes, il n'hésite pas à créer les conditions de l'émeute. Le système a commencé à se lézarder à partir des manifestations d'octobre 1988...

Mais les émeutes d'octobre 1988 avaient un soubassement économique qui nourrissait le mécontentement populaire...

★ O. B. – C'est exact, la dégradation des conditions de vie des populations liée à la chute des prix du pétrole en 1986 a nourri un mécontentement profond propice à toutes les manipulations d'appareil. Or la baisse actuelle des prix est peut-être plus grave encore pour une économie qui tire 98 % de ses revenus extérieurs des exportations d'hydrocarbures et dont le prix d'équilibre du baril de pétrole pour le budget de l'État est de l'ordre de 120 dollars. À l'évidence, le niveau des prix actuels, autour de 50 dollars, n'est pas soutenable sans un ajustement encore plus pénible que ceux engagés au début des années 1990.

Je ne souhaite pas ennuyer vos lecteurs avec une litanie de chiffres, par ailleurs tout à fait disponibles, mais il peut être dit que grâce à ses réserves de changes, l'économie algérienne sera à même de faire face à ses dépenses pendant deux ou trois ans encore. Mais, à moins d'un

redressement – très incertain – des prix mondiaux, après la déplétion de ces réserves ce sera le retour à l'endettement et le saut dans l'inconnu. Comme tout un chacun peut l'observer, l'investissement productif et la diversification ne font pas partie des références économiques de ce régime. Il ne voit son salut que dans la fuite en avant et l'exacerbation de ses propensions rentières en prônant maintenant, contre l'avis des experts et des populations concernées, le recours aux gaz et pétrole de schiste.

La fracturation hydraulique qui met en péril les ressources hydriques fossiles de toute la région suscite une grande mobilisation populaire des habitants de la région d'In-Salah, soutenus par de nombreux experts. La menace sur l'environnement et l'avenir de la région, et donc du pays, est très importante. Pourtant le régime, soucieux de donner des gages aux milieux occidentaux qui le soutiennent, est prêt à réprimer plutôt que renoncer à une technique aussi dangereuse que peu rentable. Les experts financiers spécialisés – comme Deborah Rogers – qui évoquent la *shale bubble*, une bulle spéculative du gaz de schiste, le démontrent sans équivoque : l'exploitation des gaz de schiste n'est rentable que sur un bref moyen terme, de l'ordre de quatre ou cinq ans. Au-delà, les coûts d'exploitation deviennent exorbitants et interdisent d'envisager le moindre profit. Ainsi, les dirigeants algériens sont prêts à assumer la destruction durable d'une région fragile mais au potentiel agricole réel pour une rente des plus éphémères. Mais le régime n'a cure de l'avenir du pays, il n'est obnubilé que par sa seule survie, comme l'illustrent les tentatives

d'instrumentalisation de la révolte pacifique des habitants du Sud par la police politique dans le contexte de la lutte pour la succession.

À ce propos, que pensez-vous de cette liste d'Algériens détenteurs de comptes à HSBC-Genève ? Après les affaires Chakib Khelil et celle de l'autoroute est-ouest, on a le sentiment que l'Algérie est rongée par la corruption.

★ O. B. – Que des Algériens détiennent des comptes à Genève est une réalité très ancienne, antérieure à l'apparition sur la scène européenne de cette banque britannique. Il existe en Suisse des établissements bien plus efficaces et beaucoup plus soucieux de discrétion. C'est plutôt en direction de ces très respectables banques privées qu'il faudrait rechercher les dépôts et les avoirs des authentiques détenteurs de capitaux. Ceux-là ne prendraient pas le risque de s'afficher dans une banque aussi « visible », une banque pour seconds couteaux. J'ai été néanmoins surpris de voir des noms d'affairistes connus figurer sur cette liste.

Au-delà de cette péripétie helvétique sur laquelle la justice souveraine d'un État algérien réhabilité reviendra certainement, la corruption n'est pas une fatalité tombée des nues : elle procède d'un système de non-droit qui se nourrit d'opacité pour organiser le détournement des ressources publiques. De ce point de vue, le régime algérien ne déroge pas à la règle commune à toutes les dictatures dont le discours nationaliste sonne creux depuis très longtemps. Les ultimes vestiges de la guerre de libération en son sein ont été purgés lors du coup d'État du 11 janvier 1992. S'il n'y a plus rien d'émancipateur dans ce système, il subsiste bien sûr des cadres et



des travailleurs intègres. Mais tout ce qu'entreprend la direction sécuritaire et politique est entaché de suspicion.

Aux plus hauts niveaux décisionnels, la corruption est en effet omniprésente et l'ensemble des mécanismes de gestion et de régulation du pays est donc influencé par cette perversion. La corruption n'est pas seulement préjudiciable à l'économie du pays, sa banalisation révèle la dégradation des valeurs, le sauve-qui-peut individuel et la perte de sens à la racine du désordre algérien. À cet égard, le scandaleux règne (de 1999 à 2010) au ministère de l'Énergie de Chakib Khelil, agent des multinationales pétrolières, est emblématique de cette dérive criminelle. Grâce à la justice italienne, l'opinion algérienne a pu observer dans le détail le mode opératoire des réseaux de commissionnement réunissant un ministre escroc agissant pour le compte de ses protecteurs, des intermédiaires véreux et des sociétés pétrolières crapuleuses.

On évoque des montants astronomiques...

★ O. B. – Les montants sont en effet significatifs, mais les prélèvements illicites multiformes depuis les années 1970 sont une pratique instituée. Ces capitaux soustraits au peuple algérien sont transformés en patrimoines et en actifs – il ne s'agit pas seulement de comptes en banque. Et il ne s'agit pas de centaines de millions de dollars, mais infiniment plus. La capitalisation de la corruption algérienne est énorme – elle se chiffre en dizaines de milliards de dollars – mais très difficilement quantifiable. Quid des pots-de-vin sur les contrats de réalisation d'infrastructures ? Quels sont les chiffres brassés par la banque clandestine qui vend des dinars – depuis les années 1960 – aux sociétés pé-

trolières actives en Algérie ? Quelle est la surface de cette banque officieuse qui assure la compensation devises/dinars depuis des dizaines d'années ? À quels montants faut-il évaluer les tickets d'entrée sur les gisements pétroliers algériens ? La liste des sources de détournement est longue... La lumière sera faite un jour sur l'ampleur précise des extorsions. Mais au-delà de l'enrichissement sans cause par l'extorsion et la misère du plus grand nombre, de la corruption il demeurera l'imprescriptible indignité de ses acteurs.

Le bilan que vous tirez de ces quinze dernières années est sans appel, pourtant l'espoir existe ?

★ O. B. – De fait, si les quinze années de l'ère Bouteflika resteront comme celles d'un incroyable gaspillage et du recul de la souveraineté, il faut souligner que l'orientation régressive du pays est plus ancienne: le déclin accéléré coïncide avec le pronunciamiento de janvier 1992. Les paroxysmes de violence, les massacres, les exécutions extrajudiciaires et les disparitions forcées ont commencé avec ce coup de force¹. Ces crimes ont profondément dégradé le lien social et démoralisé pour longtemps toute la société. Observons que le démantèlement de l'État social et les privatisations à l'encan et au gré à gré se sont déroulés précisément durant ce temps effroyable de la guerre contre les civils. La doxa néolibérale présentée comme la voie unique vers la croissance et l'expression même de la modernité a été imposée par le fer et le feu. L'ultralibéralisme selon la dictature se traduit par une concentration outrancière du revenu national au profit d'une caste de nantis et le creusement inédit d'inégalités insupportables.



³ Voir les dossiers détaillés constitués pour la session spéciale du Tribunal permanent des peuples consacrée en 2004 aux « violations des droits de l'homme en Algérie (1992-2004) », accessibles sur le site www.algerie-tpp.org.



Sur une population totale de près 38 millions d'habitants, environ 15 millions vivent dans la précarité. Selon la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme, 9 millions d'Algériens survivent avec moins de deux dollars par jour. De l'autre côté du spectre social, une minorité de privilégiés, environ 10 % de la population, assume un train de vie inimaginable pour ces millions d'Algériens exclus du système de santé et qui ne survivent que par les subventions permises par la rente pétrolière. La paix sociale, autorisée par la rente, est assurée par les subventions sur les prix des produits de première nécessité et des crédits à la consommation à la remboursabilité théorique. À l'évidence, et malgré la manne qui s'est déversée sur le régime, ni la croissance ni la modernité ne sont au rendez-vous. Qu'advient-il quand les marges de manœuvres encore permises par les réserves de change – 190 milliards de dollars – disparaîtront ? Le retour à l'endettement ?

Les alternatives à cette aberrante stérilité et à la faillite programmée existent pourtant. Elles sont de diverses natures et se fondent toutes sur une approche réaliste de soutien à la production nationale, privée et publique. Ce qui suppose évidemment un certain volontarisme, une administration efficace et, par-dessus tout, la priorité à l'investissement sur les activités parasites, cet affairisme rentier, qui sapent les fondements de l'économie et usent les ressorts de la société. Le préalable est donc de nature morale et politique : il s'agit de remettre l'intérêt de tous, l'intérêt du peuple, au centre des stratégies et donc de retrouver une logique de développement fondée sur le principe de réalité, sur la pro-

duction et le travail, sur la reddition de comptes et la transparence. Une stratégie en lien avec le modèle social équitable forgé au cours de la lutte de libération du pays. Personne aujourd'hui ne conteste l'impérialité de ce régime, on voit en pleine lumière la catastrophe sociale et économique provoquée par le type d'insertion dans l'économie globale réalisée par des dirigeants aussi corrompus qu'incompétents. Ce régime a fait de l'Algérie une sorte de Gabon maghrébin. Tant qu'il prévaudra dans ses formes actuelles, il n'y aura aucune évolution, nul progrès ni croissance économique, quelles que soient les préconisations. Mais peut-on pour autant en souhaiter l'effondrement pour envisager le redressement ? C'est bien à ce niveau que se situe la quadrature du cercle algérien et qu'apparaît plus nécessaire que jamais la nécessité du compromis, la nécessité du politique pour assurer une transition la plus maîtrisée possible, la plus rationnelle.

Alors oui, bien sûr, l'espoir demeure et ce passage le plus pacifique possible vers une organisation politique fondée sur le droit et les libertés est un défi que le peuple algérien saura relever tôt ou tard. S'il n'y a pas de fatalité de l'échec, l'issue d'un combat pour le droit et la liberté engagé depuis des dizaines d'années est impossible à prévoir. Or, le temps est compté et les dangers s'accroissent. « *Chaque génération doit dans une relative opacité découvrir sa mission, la remplir ou la trahir* », disait Frantz Fanon dans *Les Damnés de la terre*. Alors oui, l'espoir existe et il appartient donc à chacun de choisir, ou non, sa voie et sa façon de lutter pour des lendemains meilleurs.★

LA LOI DE JUIN 1990 SUR LE PLURALISME SYNDICAL ET L'ENTRÉE DANS LA LUTTE DES SYNDICATS AUTONOMES

par Ghazi Hidouci*

E

n octobre 1988, de puissantes émeutes populaires dans les grandes villes algériennes sont très violemment réprimées par l'armée, au prix de centaines de morts. Profondément ébranlés par ce séisme politique, les dirigeants de la « coupole » militaro-civile qui dirige le pays depuis des décennies se voient contraints à lâcher du lest. D'où l'adoption, en février 1989, d'une nouvelle Constitution qui met fin au régime de parti unique prévalant depuis l'indépendance. Et la nomination, en septembre 1989, du « gouvernement des réformes » du Premier ministre Mouloud Hamrouche. Cette appellation, qui restera dans l'histoire, tient à la conviction de ses membres – dont j'ai fait partie – qu'ils sont alors confrontés à un défi formidable : mettre à profit la relative ouverture du champ politique pour engager de profondes réformes économiques et politiques à même de mettre enfin l'Algérie sur la voie de la démocratie et de la modernité économique au service de son peuple¹.

* Ministre algérien de l'Économie, de septembre 1989 à juin 1991, membre du CISA.

¹ Voir notamment sur ce point mon témoignage : Ghazi Hidouci, *Algérie, la libération inachevée*, La Découverte, Paris, 1995.



1990-1991 : LES DIFFICILES PREMIERS PAS DU SYNDICALISME INDÉPENDANT

Parmi ces réformes, celle du syndicalisme était pour nous fondamentale. Nous savions en effet qu'il était essentiel de rompre avec l'inféodation, la soumission et la corruption de la direction du syndicat unique, l'UGTA (Union générale des travailleurs algériens)², afin d'en finir avec la très faible représentation des travailleurs dans les débats provoqués par l'ébullition démocratique de la nouvelle période. C'est ce qui nous a conduits à faire voter par le Parlement la loi 90-14 du 2 juin 1990, dont l'article 16 consacrait la pluralité du mouvement syndical. On l'a trop souvent oublié aujourd'hui, un quart de siècle plus tard : c'est grâce à cette loi, toujours en vigueur à ce jour malgré les multiples tentatives du pouvoir pour l'abroger, qu'ont pu se créer les « syndicats autonomes » qui s'affirmeront dans le monde du travail algérien à partir des années 2000 (après la fin de la dramatique « guerre civile » déclenchée par le coup d'État militaire de janvier 1992³). Le premier à être alors légalisé fut le Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (Snapap), créé dès mars 1990.

Il sera immédiatement l'objet d'attaques venant des très nombreuses parties hostiles à la politique d'ouverture politique, mobilisées dans d'actives campagnes de stigmatisation des initiatives des réformateurs. De ce fait, le Snapap ne bénéficiera pas de soutiens légitimes à sa naissance, à un moment où était aussi attendu l'élargissement de la représentation plurielle dans la gestion des activités de produc-

tion... L'UGTA, organisation de masse ne défendant jamais depuis sa création les intérêts des travailleurs, prendra une position violemment hostile à ce pluralisme, le considérant comme un acte de guerre du gouvernement des réformes, uniquement orienté contre ses intérêts, même si le Snapap se limitait à la défense des fonctionnaires – alors que la loi permettait également l'action syndicale autonome des travailleurs du secteur privé. Le Snapap sera également contraint par la concurrence légitime mais sans clarté idéologique du syndicat créé par le FIS, alors en pleine expansion, le Syndicat islamique du travail (SIT). Reste que le Snapap existe et se manifeste aussi puissamment.

Mais le 5 juin 1991, Mouloud Hamrouche et son gouvernement ont été contraints à la démission par les « décideurs » de l'armée et du DRS (la police politique), car nous avions commencé à nous attaquer aux circuits de corruption qui étaient l'un des fondements majeurs de leur pouvoir (et de leur enrichissement). De ce fait, après cet arrêt brutal des réformes puis l'installation des lois d'exception suite au coup d'État de janvier 1992, le Snapap s'est trouvé dans une situation difficile, qui entraînera une activité de lutte isolée, sous la menace concrète de la répression et de la grande hostilité de l'UGTA, appelant partout à la vengeance. En première ligne dans le combat contre nos réformes, les dirigeants de l'UGTA seront en toute

² Voir dans ce dossier l'article de François Gèze, p. 34.

³ Voir dans ce dossier l'interview d'Omar Benderra, p. 20.

⁴ Voir l'article du CISA, « Entre répression et manipulations: le courageux combat des syndicats autonomes algériens », www.algeria-watch.org, 15 novembre 2009 ; et sa version actualisée dans ce dossier, p. 29.

logique l'un des fers de lance de la propagande des militaires « janviéristes » pour justifier leur coup d'État, le refus du suffrage universel et la mise en place des lois d'exception et de la répression.

En dépit des permanentes pressions, interdictions et manœuvres de déstabilisation, le pouvoir échouera toutefois à affaiblir définitivement le Snapap et ne pourra éliminer son rôle fédérateur dans le combat des salariés de la fonction publique. Lors de ces années très dures, les dirigeants dociles de l'UGTA, systématiquement vénaux, ne réussiront pas non plus, avec leurs promesses de corruption, à détruire le Snapap ni à empêcher sa reconnais-

sance ultérieure par les instances syndicales internationales.

LA LENTE ÉVOLUTION DES ANNÉES 1990 ET 2000

Il devra affronter seul les hostilités et les nombreuses tentatives – contraires à l'article 13 de la loi du 2 juin 1990 – de pollution de son activité visant à domestiquer la liberté syndicale et à étouffer les luttes des travailleurs⁴. Avec l'application des plans d'ajustement structurel dès 1995, le pays ne pouvait plus soutenir de manière durable un taux de croissance élevé. Partout, les inégalités sociales augmentaient. Le chômage devenait structurel.



Dans une perspective de développement, la revendication du Snapap de récupérer la capacité de choix nationale a été privilégiée comme un défi pour l'avenir; le pays était en effet gravement menacé par le risque de récession et les fonctionnaires furent alors aux avant-gardes de la lutte pour les services publics, l'emploi et la relance de l'activité. Cela s'est traduit par un souci d'indépendance, symbole de lutte pour la souveraineté face aux manipulations d'abandon contre lesquelles il fallait lutter, en respectant les exigences de la démocratie. Avec le temps, on s'aperçoit que c'est ce respect du débat transparent qui a permis au Snapap de survivre et aux dérives gouvernementales d'ajustement d'être dénoncées.

Le Snapap – auquel seront ensuite liés fortement le SESS (Syndicat des enseignants du supérieur solidaires), le Syndicat national des postiers (SNAP), le Syndicat des travailleurs de transport (SAATT), le Syndicat national des travailleurs de l'électricité et du gaz (SNATEG) et bien d'autres – réussira progressivement à constituer (en mars 2014) la Confédération générale autonome des travailleurs algériens (CGATA). Il finira après une longue période de complications et de répression de ses dirigeants par être reconnu internationalement comme représentant en droit de la pluralité syndicale, inscrit dans la lutte démocratique soutenue pour l'autonomie et la solidarité syndicale.

Il réussira pendant toute cette période à rester hors de toute allégeance à un parti politique tout en prenant systématiquement parti pour les libertés et les droits humains et en soutenant par son réseau de militantes et de militants le mouve-

ment associatif. Le Snapap se définira en effet comme une force de proposition et de mobilisation, résistant dans l'unité aux difficiles conditions de domestication et de destruction qu'a en permanence connues l'Algérie depuis 1992. Il est enfin remarquable de noter que ce mouvement syndical autonome sera aussi un lieu privilégié de l'émergence à la responsabilité et à l'action militante des femmes en tant que citoyennes et syndicalistes à part entière, ce dont elles furent les premières actrices⁵. Il portera dignement et concrètement ce flambeau de la légitimité du progrès de la condition matérielle et du droit des femmes dans le mouvement social, à l'image de ce qu'il a été durant la guerre de libération nationale.

La ligne politique du syndicalisme autonome des fonctionnaires a été un permanent outil d'organisation de toutes et tous les salarié-e-s. Il a répondu fièrement à la pression pour la subordination engendrée par le rapport salarial, notamment à partir du moment où le gouvernement a publiquement affiché sa discipline vis-à-vis des injonctions d'ajustement du FMI. Les formes du rapport salarial défendues par le Snapap ont justement pris en compte la logique globale de construction des institutions étatiques, du marché du travail, des protections de la « liberté d'entreprise » et des droits légitimes à défendre dans les luttes sociales et politiques. Plus généralement, le travail a été très justement questionné, non seulement dans son organisation, mais aussi dans ses dimensions d'exploitation et de libération,

⁵ Voir dans ce dossier l'interview de Yamina Maghraoui, présidente du comité des femmes du Snapap, p. 64.

face à l'assaut libéral des relais dans le pays des multinationales et des instances intergouvernementales de la mondialisation capitaliste (OCDE, FMI, Banque mondiale, etc.). C'est pourquoi, dans le cadre du mouvement altermondialiste, des syndicalistes français et des militants algériens et français des droits humains ont créé en novembre 2009 à Paris – avec le soutien notamment du Cedetim et de l'Union syndicale Solidaires (Sud) – le Comité international de soutien au syndicalisme autonome algérien (CISA), dans le but d'informer l'opinion sur la réalité des luttes syndicales algériennes, de les soutenir et de lever les équivoques entretenues par un système qui n'a plus que la violence et la coercition comme leviers sur la société.

LES NOUVEAUX DÉFIS DU SYNDICALISME AUTONOME

Depuis l'élection présidentielle frauduleuse d'avril 2014, la crise s'est encore aggravée. Le pays traverse des moments de grande turbulence, politique, économique et sociale. Les conséquences des « printemps arabes » de 2011-2012 menacent les équilibres internes et surtout externes. La chute durable des prix du pétrole va peser sur la capacité de direction du pays au moment où l'effondrement des appareils d'État est devenu structurel. Enfin, les faces obscures du commerce extérieur inégal sont en train d'enfermer le pays dans la dangereuse dépendance à l'égard des voisins du Nord et de leurs multinationales.

La lutte syndicale du Snapap doit donc se préparer à relever ces nouveaux défis. Le syndicalisme autonome doit soutenir la démocratie et lutter contre la corruption,

œuvrer pour la paix et se battre contre la pauvreté. Il doit devenir la forme d'organisation de base privilégiée des salarié-e-s pour défendre leurs intérêts individuels et collectifs, réduire le chômage et modifier le rapport salarial lui-même. Le syndicalisme autonome doit donc affronter le présent et le futur, poser les questions du devenir des services publics et de l'intérêt collectif et être à la pointe de l'expression démocratique des salariés et des chômeurs. Le Snapap a une vocation de transformation sociale et de défense quotidienne des salariés, il doit lutter également contre les politiques de la peur et de la dictature. La tâche est difficile mais pas insurmontable. Il s'agit d'apporter de l'espoir et de proposer des actions pour répondre sans délai aux crises.

Construire en permanence l'unité du mouvement syndical nécessite de prendre en compte les divisions sociales en organisant les chômeurs, les jeunes et le secteur informel dans l'économie locale, et en ouvrant plus aux femmes. C'est une longue lutte d'innovation contre les dominations internes au salariat, les orientations divergentes, les temporalités en tension et les intérêts matériels contradictoires. La question de la démocratie syndicale demeure donc centrale dans l'extension du mouvement syndical à des travailleurs venus d'horizons nouveaux, comme les agriculteurs et les associations de défense de l'environnement, pour faire émerger des alliances et des convergences stratégiques, favorisant l'unification et la capacité de mobilisation des salarié-e-s. ★



L'HISTOIRE MÉCONNUE DE L'UGTA, TROP LONGTEMPS SYNDICAT UNIQUE ET INTERLOCUTEUR EXCLUSIF DES SYNDICATS FRANÇAIS

par François Gèze*

E

n janvier 2015, lors du douzième congrès de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), son inamovible secrétaire général Abdelmadjid Sidi Saïd (en poste depuis dix-huit ans) a été reconduit pour un nouveau mandat de quatre ans. Deux mois plus tard, un quotidien algérien francophone rapportait que, à l'occasion d'une réunion du comité exécutif de la centrale syndicale, « il s'est particulièrement attaqué à certains lobbies proches du patronat, qui avaient dernièrement laissé entendre qu'ils seraient favorables à une nouvelle restructuration-privatisation des entreprises nationales publiques » : « Le message du secrétaire général de l'UGTA, à ce propos, est clair. Face à certains appétits de milieux des affaires, il a en fait sorti la grosse artillerie pour sauvegarder les intérêts des travailleurs. Il dira à ce propos, à l'ouverture de cette première session du nouveau comité exécutif, que son organisation "s'opposera à toute tentative visant à porter atteinte au régime républicain du pays et à son unité nationale". Il ajoute que l'UGTA "rejette toute tentative ayant pour objectif de déstabiliser le pays ou de compromettre les acquis des travailleurs ". »¹

* Membre d'Algeria-Watch
et du CISA.

¹ Yazid Alilat, « Sidi Saïd parle de manœuvres de déstabilisation du pays », *Le Quotidien d'Oran*, 5 mars 2015.

Premier syndicat du pays – et longtemps le seul –, l'UGTA serait-elle donc aujourd'hui, dans une Algérie dont le pouvoir est en pleine déliquescence, le dernier bastion du « socialisme spécifique » qui aurait été la marque du régime dans les premières années de l'après-indépendance de 1962 ? Ce qui aurait justifié le soutien constant depuis cette époque – jusqu'à il y a peu – des grandes organisations syndicales françaises (CGT en tête) à leur partenaire algérien ? La réalité est aux antipodes de cette légende : depuis l'indépendance, l'appareil de l'UGTA a été essentiellement le rouage d'un dispositif de pouvoir très peu « socialiste » et moins encore préoccupé de « sauvegarder les intérêts des travailleurs ». Une réalité que les responsables successifs des relations internationales au sein de la CGT et de la CFDT (née en 1964) n'ont pas pu – ou pas voulu – admettre. Cela du fait de la conjonction d'une série de facteurs, idéologiques, politiques et historiques, qu'il n'est pas simple de démêler. L'objet de cet article est simplement de donner quelques clés, certainement à compléter, pouvant aider à comprendre cette « drôle d'histoire ». Laquelle reste à faire, tant l'histoire du syndicalisme algérien (et de ses relations avec ses partenaires français) est mal documentée, autrement que par quelques témoignages d'acteurs, certes utiles.

² Pour une première approche, on pourra lire utilement les synthèses très accessibles de l'historien français Benjamin Stora, *Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954)*, La Découverte, Paris, 2004 ; et *Histoire de la guerre d'Algérie (1954-1962)*, La Découverte, Paris, 2004. Pour découvrir cette histoire de façon beaucoup plus détaillée, voir notamment : Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour et Sylvie Thénault (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, La Découverte/Barzakh, Paris/Alger, 2012 ; et Gilbert Meynier, *Histoire du FLN*, Fayard, Paris, 2002.

NÉE EN 1956, UNE « CENTRALE SYNDICALE CONDAMNÉE À RESTER L'ÉTERNEL ADOLESCENT QUE GUIDE LE PARTI UNIQUE »

L'UGTA a été créée le 24 février 1956, seize mois après le déclenchement de la guerre d'indépendance, à l'initiative du Front de libération nationale (FLN), lui-même né en octobre 1954. Comme ce dernier, l'UGTA était le fruit d'une histoire longue et complexe, celle de la résistance algérienne à l'ordre colonial français et de la formation du mouvement nationaliste, qu'il est évidemment impossible de résumer ici².

Pour aller à l'essentiel en la matière, au risque d'être trop réducteur, il faut rappeler que l'UGTA est née d'une transformation de l'Union générale des syndicats algériens (UGSA), elle-même créée en juin 1954 par des syndicalistes membres du Parti communiste algérien (PCA) à partir de la branche locale de la Confédération générale du travail (CGT) française. À l'époque, la CGT était de loin le syndicat ouvrier le plus puissant en France et elle était totalement inféodée au Parti communiste français (PCF). Mais leurs bases respectives dans les « départements français d'Algérie » ne pouvaient évidemment ignorer la montée en puissance du nationalisme algérien, alors incarné par le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD). En effet, si le PCA (né en 1936) et la CGT algérienne avaient été créés à l'initiative de militants communistes issus du « petit peuple » des colons européens, ils avaient été progressivement rejoints par certains militants « indigènes » séduits par leur programme progressiste – tandis que la majorité des



jeunes nationalistes algériens se retrouvaient plutôt dans le MTLD. Du coup, la branche algérienne de la CGT française a engagé un travail volontariste d'« algérianisation » de son organisation, qui conduira à la création de l'UGSA, avec une participation bien plus marquée des « Algériens de souche » à sa direction³. Puis à celle de l'UGTA, associée au tardif et difficile ralliement au FLN des militants algériens du PCA au printemps 1956.

Comme l'écrira fort justement en 2012 dans ses Mémoires Abdelmadjid Azzi, combattant de l'ALN dès 1956 et qui occupera diverses responsabilités à l'UGTA dans l'Algérie indépendante : « *Née pendant la guerre de libération, sous le manteau protecteur du FLN, organisation satellisée par le parti unique, la centrale syndicale était condamnée à rester l'éternel adolescent que l'on guide, réprimande et quelquefois corrige.*⁴ » Pendant la guerre, l'UGTA ne jouera en tout état de cause qu'un faible rôle : dans les mois qui suivent sa création, elle est en effet pratiquement décapitée par la répression coloniale et la plupart de ses dirigeants resteront dans les geôles françaises jusqu'à la fin de la guerre.

LE « PUTSCH » FONDATEUR DE JANVIER 1963

Après l'indépendance de juillet 1962, la « renaissance » de l'UGTA est inévitablement à l'ordre du jour de la jeune république algérienne. Mais celle-ci va se faire dans un contexte politique aussi confus qu'orageux. En effet, l'été 1962 est marqué par le « coup d'État » de l'état-major général (EMG, dirigé par le colonel Houari Boumediène) de l'« armée des frontières ». C'est le nom donné dès l'époque aux forces mili-

itaires de l'Armée de libération nationale (ALN) stationnées au Maroc et surtout en Tunisie lors des dernières années de la guerre, sans pratiquement combattre, tandis que les « wilayas » des maquis de l'intérieur étaient laminées par l'armée française, au prix de dizaines de milliers de morts. En juillet et août 1962, les chefs de l'EMG, par les manœuvres politiques et la violence brute, ont écarté ou éliminé les responsables légitimes du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA)⁵. Et ils ont confié la présidence du pays à Ahmed Ben Bella, l'un des dirigeants « historiques » du combat pour l'indépendance, mais dont la lutte syndicale n'est alors certainement pas la première priorité.

D'où le « putsch » assez stupéfiant intervenu lors du premier congrès de l'UGTA en janvier 1963 à Alger, véritablement fondateur d'un « syndicalisme de parti unique » qui neutralisera pendant plus d'un quart de siècle toutes les velléités d'organisation autonome des travailleurs algériens. À l'automne 1962, les tensions sont vives entre les fondateurs historiques de l'UGTA de 1956, libérés des prisons françaises, et les cadres du FLN liés à l'armée des frontières chargés par le parti unique des questions syndicales et sociales⁶. Les dirigeants de la centrale préparent dans la fièvre un « rapport d'orientation » qu'ils entendent soumettre à l'approbation du premier congrès. Ce rapport, comme l'a reporté la journaliste Catherine Simon, « *contient une mise au point assez dure, laissant entendre que le syndicat ne sera pas la courroie de transmission du parti : certains responsables FLN ont essayé de " s'accaparer " les structures syndicales, dénoncent les auteurs du rapport, Mustapha Lassel et Boualem*

Bourouïba. « C'est ainsi que des bureaux syndicaux élus ont été remplacés par des délégués désignés », s'insurgent-ils, sans savoir à quel point leur accusation se révélera prémonitoire⁷ ». De fait, le 19 janvier 1963, au troisième jour du congrès, celui-ci fait l'objet d'un putsch, réplique en quelque sorte du « coup d'État » de l'été 1962 et dont Catherine Simon a fait le récit en rapportant le témoignage d'un « pied rouge » français, Tiennot Grumbach, alors jeune militant engagé à Alger au sein de l'UGTA : « Les portes se sont soudain ouvertes et des dizaines de types, arrivés par

camions, se sont rués vers la tribune, certains armés de gourdins, raconte-t-il. Les dirigeants de l'UGTA n'ont pas le temps de faire un geste : ils sont proprement expulsés de leurs sièges et jetés dehors, manu militari. Dans la salle, ceux qui protestaient ont été vidés de la même façon, poursuit l'ancien militant internationaliste. Il y a des cris, des coups. La plupart des congressistes sont tétanisés – c'était un tel choc ! Plus tard, tandis que les gros-bras s'assurent le contrôle de la salle et que la police entoure le bâtiment, on fait "voter" à main levée le nouveau bureau du congrès... », rapporte Tiennot Grumbach, abasourdi et révolté devant cette opération d'une « immense brutalité ». Dans son édition du 19 janvier, en gros titre à la une, *El Moudjahid* lance un vibrant « salut au congrès de l'UGTA » et à sa nouvelle direction sur mesure... [...] Selon [Edmond Bergheaud], reporter de *France-Soir* : « C'est le chef de l'État en personne, soucieux de briser un mouvement syndical en quête d'autonomie, qui aurait mis au point, avec Mohammed Khider, encore numéro un du FLN, ce scénario quasi mafieux. Avec, à la clé, un "commando de trois cents benbellistes" », spécialement amenés sur les lieux. Gérard Chaliand, lui, ne met pas directement en cause Ahmed Ben Bella : « La direction de l'UGTA a été "liquidée par Khider" parce qu'elle lui échappait, écrit-il. Et ce sont des "camions de chômeurs" que l'on a recrutés, pour jouer les terreurs auprès des congressistes⁸. » Il était important de rappeler avec quelques détails cet épisode fondateur, car il donne toujours, plus d'un demi-siècle après, des clés essentielles pour comprendre les réalités actuelles du syndicalisme algérien et de ses relations avec ses partenaires de l'ancienne métropole. En effet, les premiers responsables de ce coup de

⁷ Sur la création de l'UGSA et celle de l'UGTA, voir les pages éclairantes du témoignage de Lakhdar Kaïdi (1923-2004), militant communiste qui a été l'un des fondateurs de l'UGTA : Nasser Djabi, *Kaïdi Lakhdar, une histoire du syndicalisme algérien*. Entretiens, Chihab Éditions, Alger, 2005, p. 174-182 et 203-214. Comme nombre d'autres militants communistes, Lakhdar Kaïdi sera arrêté et torturé après le coup d'État du colonel Houari Boumediène en juin 1965 (*ibid.*, p. 319 sq).

⁸ Abdelmadjid Azzi, *Le Mouvement syndical algérien à l'épreuve de l'indépendance*, Alger-Livres Éditions, Alger, 2012, p. 79.

⁹ Sur cette crise politique et militaire fondatrice de l'État algérien, de toutes ses contradictions et ses faux semblants depuis 1962, l'ouvrage de référence est sans conteste celui du jeune historien algérien Amar Mohand-Amer, *La Crise du Front de libération nationale de l'été 1962. Indépendance et enjeux de pouvoirs*, Barzakh, Alger, 2015 ; de cet auteur, sur notre sujet, voir également « L'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) dans le processus de transition (1962-1963) », in Amar Mohand-Amer et Belkacem Benzenine (dir.), *Les Indépendances au Maghreb*, CRASC/IRMC, Oran/Tunis, 2012.

¹⁰ Pour un récit détaillé de ces mois décisifs, voir Boualem Bourouïba, *L'UGTA dans les premières années de l'indépendance (1962-1965)*, Alger-Livres Éditions, Alger, 2012, chapitre 6, « Préparation et tenue du premier congrès de l'indépendance », p. 187 sq. Boualem Bourouïba (1923-2011), militant nationaliste de la première heure au sein du PPA-MTL, a été l'un des fondateurs de l'UGTA en 1956.

¹¹ Catherine Simon, *Algérie, les années pieds-rouges. 1962-1969 : des rêves de l'indépendance au désenchantement*, La Découverte, Paris, 2009, chapitre 4 (la journaliste indique que ce rapport d'orientation a été reproduit en annexe du livre de Gérard Chaliand, *L'Algérie est-elle socialiste ?*, Maspero, Paris, 1964).

¹² *Ibid.* Boualem Bourouïba, dirigeant de l'UGTA écarté lors de ce congrès, a donné dans ses Mémoires un récit détaillé de ces journées, toutefois un peu édulcoré (voir Boualem Bourouïba, *L'UGTA dans les premières années de l'indépendance (1962-1965)*, p. 209-238).

force antidémocratique, Mohammed Khider et Ahmed Ben Bella, ont été rapidement évincés de la scène politique algérienne: le premier a été contraint à l'exil quelques mois plus tard (il sera assassiné en janvier 1967 à Madrid par la Sécurité militaire, la police politique du régime), tandis que le second sera destitué par le coup d'État du colonel Houari Boumediene de juin 1965 (il restera en prison durant quatorze ans). Mais leurs méthodes autoritaires et « quasi mafieuses » – qui étaient en réalité celles de la plupart des protagonistes du coup d'État de l'été 1962 – ont perduré depuis chez tous leurs successeurs pour assurer leur pouvoir. Et notamment pour maintenir sous tutelle du régime le « syndicat unique », dont l'hégémonie absolue sur un monde du travail essentiellement structuré autour du secteur public (administrations et entreprises) n'a commencé à être – un peu – bousculée que vingt-sept ans après le congrès « fondateur » de l'UGTA en 1963.

LE TOURNANT DE 1989

Durant cette longue glaciation du « paysage syndical algérien », ses dirigeants successifs n'ont été pour l'essentiel que de fidèles courroies de transmission d'un régime se prétendant « socialiste ». Un modèle somme toute guère différent de celui des syndicats du bloc soviétique, ce qui explique en partie le soutien indéfectible à l'UGTA des dirigeants de la CGT française, résolument aveugles à l'imposition d'une organisation syndicale au service du pouvoir et certainement pas des « intérêts des travailleurs » – comme ses responsables le prétendent encore en 2015 contre toute évidence.

Cet aveuglement s'explique également par la mauvaise conscience, jamais reconnue, des dirigeants communistes français (dont évidemment ceux de la CGT) vis-à-vis de l'engagement de leurs aînés aux côtés des chefs socialistes de la SFIO qui avaient décidé, dès le début de l'insurrection de novembre 1954, la « guerre totale » contre les indépendantistes algériens : en février 1956, les parlementaires communistes avaient voté les « pouvoirs spéciaux » de l'armée réclamés par le gouvernement socialiste de Guy Mollet. Lesquels couvriront le déchaînement d'une terrible violence militaire contre les maquis du FLN et l'ensemble de la population algérienne, mais aussi la répression policière contre les syndicalistes nationalistes de l'UGTA, créée le même mois.

Pour d'autres raisons, la Confédération française démocratique du travail (CFDT), issue en 1964 de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), n'a guère été plus lucide sur les réalités du « syndicalisme d'État algérien ». Il faut dire que pendant la guerre d'indépendance, à partir de début 1957, « il n'était resté [en Algérie] que des syndicats fantoches, dirigés par des colonialistes, sous la houlette de FO ou de la CFTC, dont les éléments sont d'ailleurs partis en 1962 avec les Européens », comme l'a indiqué Lakhdar Kaïdi⁹. On comprend que cet héritage algérien peu glorieux a également contribué plus tard au soutien acritique du syndicat chrétien – même quand il est devenu laïque – à l'UGTA caporalisée. Des années 1960 aux années 1980, le rôle de cette dernière a surtout été celui d'un appareil bureaucratique chargé de relayer l'emprise du parti unique dans le monde du travail (comme d'autres appareils spé-

cifiques jouaient ce rôle auprès des femmes, des jeunes, des paysans, des anciens combattants, etc.). C'est ce qui va être remis en cause avec le séisme politique provoqué par la terrible répression par l'armée – au prix de plus de cinq cents morts – des émeutes sociales d'octobre 1988. Une révolte nourrie des frustrations, économiques autant que politiques, d'une population soumise depuis vingt-six ans à une caste autoritaire ayant progressivement basculé, depuis la mort du président Houari Boumediene en 1978, dans l'organisation méthodique de la corruption généralisée. Jusqu'alors, le « système » avait su gérer habilement une sorte de « dictature soft ». Mais face aux émeutes d'octobre 1988, ses dirigeants ont paniqué, réagissant par une violence sauvage qui a très profondément marqué la société algérienne, au point de menacer les « équilibres politiques » forgés entre 1962 et 1965. Pour tenter de préserver l'essentiel de leur pouvoir (et leur enrichissement personnel grâce aux circuits de corruption), ils ont dû lâcher du lest avec l'adoption en février 1989 d'une Constitution mettant fin au régime du parti unique. Et en septembre de la même année, ils jugent utile de confier le gouvernement à une équipe de « réformateurs » dirigée par le Premier ministre Mouloud Hamrouche, en espérant pouvoir le tenir sous contrôle. Mais même s'il est loin d'avoir complètement les coudées franches, ce gouvernement va engager des réformes structu-

relles qui marquent une vraie rupture. Et cela notamment dans le monde syndical. En juin 1990, le gouvernement Hamrouche fait en effet voter une loi qui met fin au système de « syndicat unique » incarné par l'UGTA⁹. Du coup, en 1990 et 1991, dans un climat général d'espoir d'une vraie démocratisation et de tensions entretenues par les chefs de l'armée et de la police politique (la fameuse Sécurité militaire, devenue Département de renseignement et de sécurité – DRS – en septembre 1990), le paysage syndical commence à évoluer : le premier « syndicat autonome » à être légalisé est le Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (Snapap), créé en mars 1990 ; et d'autres suivront, comme le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNES) et le Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation (SATEF). Mais aussi le Syndicat islamique du travail (SIT), créé à l'initiative d'un nouveau parti se réclamant de l'islam politique, le Front islamique du salut (FIS), légalisé en septembre 1989.

LE TERRIBLE ÉTOUFFOIR DE LA « SALE GUERRE » DES ANNÉES 1990

Cette effervescence politique et syndicale ne sera malheureusement qu'une brève parenthèse – dont la mémoire reste toutefois aujourd'hui, près d'un quart de siècle après, profondément inscrite dans les esprits de nombreux Algériens, y compris des plus jeunes. En janvier 1992, en effet, les chefs de l'armée et du DRS annulent le second tour des élections législatives, qui allaient voir la victoire du FIS, perspective pour eux aussi menaçante qu'insupportable.

⁹ Nasser Djabi, Kaïdi Lakhdar, *une histoire du syndicalisme algérien*. Entretiens, op. cit., p. 294.

¹⁰ Voir dans ce dossier l'article de Ghazi Hidouci (qui fut ministre de l'Économie dans le gouvernement Hamrouche), p. 29.

table. Leur coup d'État consiste d'abord à contraindre à la démission le président de la République Chadli Bendjedid, qui entendait respecter le verdict démocratique des premières élections législatives libres de l'Algérie indépendante. Puis à proclamer l'état d'urgence – qui restera en vigueur pendant dix-neuf ans – et à interdire le FIS (et bien sûr le SIT). Et, surtout, à déclencher une terrible répression contre les sympathisants islamistes présumés et, au-delà, contre toute la population. Les années 1990 seront ainsi celles d'une « sale guerre » qui fera des dizaines de milliers de morts, victimes de tortures, d'exécutions extrajudiciaires ou de massacres de masse, ainsi que des centaines de milliers de personnes déplacées. Une guerre systématiquement accompagnée par les falsifications fabriquées à jet continu par le service d'action psychologique du DRS, attribuant notamment aux « groupes islamiques armés » nombre des crimes perpétrés par ses propres agents, ou par des combattants islamistes manipulés¹¹.

Cette désinformation, spécialement formataée à destination de l'opinion française, est bien sûr l'un des facteurs qui expliquent le quasi-silence des grandes organisations syndicales de l'Hexagone face à cette barbarie, dont l'origine et les mécanismes furent pourtant assez tôt documentés en France¹². L'histoire de leurs relations avec l'UGTA de l'Algérie indépendante, plombée comme on l'a vu par celle plus ancienne de leurs compromissions avec la France coloniale, a évidemment pesé lourd dans ce silence. Pour nombre de dirigeants syndicalistes français, comme pour la plupart de ceux des partis de gauche, le régime algérien conservait sa fausse image « laïque

et socialiste » des années postindépendance. Et tous ont découvert avec stupefaction, avec la légalisation du FIS en septembre 1989, que l'Algérie réelle était depuis des siècles un pays musulman...

Ainsi doublement « formatés », par l'histoire falsifiée de l'Algérie coloniale et par la désinformation méthodique de l'action psychologique du DRS, les esprits des dirigeants syndicaux français – comme ceux de nombreux responsables politiques – n'ont pu comprendre ce qui se jouait en réalité dans la « sale guerre » d'outre-Méditerranée. Tel fut le cas par exemple lorsque fut assassiné, le 28 janvier 1997 à Alger, Abdelhak Benhamouda, le secrétaire général de l'UGTA, qui avait soutenu le coup d'État de 1992 et qui restait l'interlocuteur privilégié des grands syndicats français. Ces derniers n'avaient pas les clés pour comprendre que Benhamouda avait été la victime directe des luttes de clans au sein du

¹¹ Voir notamment le témoignage d'un officier dissident du DRS : Mohammed Samraoui, *Chronique des années de sang. Algérie : comment les services secrets ont manipulé les groupes islamistes*, Denoël, Paris, 2003 ; ou encore celui d'un ancien officier des forces spéciales de l'ANP : Habib Souaïdia, *La Sale Guerre, La Découverte*, Paris, 2001. Ainsi que l'étude détaillée de Salima, *Le Mouvement islamiste algérien entre autonomie et manipulation*, CJA/TPP, www.algerie-tpp.org, mai 2004.

¹² Voir notamment Reporters sans frontières (dir.), *Le Drame algérien. Un peuple en otage*, La Découverte, Paris, 1994. Et, pour un bilan global de la « sale guerre » et de la désinformation du régime algérien : Lounis Aggoun et Jean-Baptiste Rivoire, *Françalgérie, crimes et mensonges d'États. Histoire secrète, de la guerre d'indépendance à la « troisième guerre » d'Algérie*, La Découverte, Paris, 2004.

¹³ Pour plus de précisions sur cet épisode très « tordu » et pervers, parmi tant d'autres de la période, voir Lounis Aggoun et Jean-Baptiste Rivoire, *Françalgérie, crimes et mensonges d'États*, op. cit., chapitre 26.

¹⁴ Brahim Taouti, « La loi blesse-t-elle la main qui la manie comme un couteau ? », *Le Quotidien d'Oran*, 19 novembre 2003, <ur1.ca/jxua>.

¹⁵ À l'image des faux « villages Potemkine » prospères que le conseiller de l'impératrice Catherine II de Russie, Gregori Potemkine, aurait fait édifier à la fin du XVIII^e siècle pour cacher la misère des campagnes russes.

pouvoir algérien: dans la perspective des élections législatives de juin 1997, celui du président de la République, le général Liamine Zéroual, avait prévu de créer un nouveau parti politique, le Rassemblement national démocratique (RND), dont la direction aurait été confiée à Benhamouda. Les généraux « éradicateurs » du clan du général Larbi Belkheir – ceux qui avaient fait le coup d’État de 1992 pour « éradiquer » par la terreur l’islam politique – étaient favorables à cette initiative pouvant contribuer à l’atomisation du champ politique constituant la vitrine « démocratique » de leur pouvoir de l’ombre, mais ils ne voulaient pas qu’elle puisse conforter le président Zéroual. D’où le « message » qu’ils ont adressé à ce dernier en faisant assassiner le dirigeant syndical – dont les derniers mots ont été: « Ils nous ont trahis » –, devenu un peu trop critique à leurs yeux¹³. Suite à ce drame, le nouveau secrétaire de l’UGTA, Abdelmadjid Sidi Saïd, s’acquittera avec constance, jusqu’à ce jour, de la tâche qui lui a alors été assignée par les « décideurs » : veiller à ce que l’organisation reste la fidèle courroie de transmission de leur pouvoir absolu en direction du monde du travail, en étouffant toute éventuelle initiative de militants UGTA honnêtes visant à défendre les salariés; et en contrainant méthodiquement l’action des « syndicats autonomes ».

LES DIRIGEANTS DE L’UGTA, PARTIES PRENANTES DE L’« ALGÉRIE POTEMKINE »

En effet, après une longue hibernation due aux années de terreur d’État, la nouvelle phase ouverte en 1999 par les « décideurs » avec l’élection (truquée) d’Abdelaziz Bou-

teflika à la tête de l’État – marquant le succès d’une guerre totale contre l’islam politique et la société civile – va voir quelques militants syndicaux courageux tenter de remettre sur pied les « syndicats autonomes » dans le secteur public. Ils vont pour cela s’appuyer sur la loi libérale de 1990, modifiée et complétée en 1991 et 1996, mais qui continuait en principe à garantir le pluralisme syndical. Les « décideurs » avaient choisi de ne pas l’annuler pour entretenir au plan international l’image de leur façade « démocratique ». Car ils étaient assurés, comme le relevait en 2003 – preuves à l’appui – un observateur algérien avisé, que l’UGTA, « qui était une organisation de l’ancien parti unique, continue toujours de servir d’outil de contrôle du mouvement ouvrier¹⁴ ».

Depuis lors et jusqu’à ce jour, la direction de l’UGTA est restée fidèle à cette « feuille de route ». Chaque année, lors des rencontres « tripartites » entre elle, les représentants de l’État et ceux du patronat, elle « négocie » des augmentations les plus réduites possibles du « salaire national minimum garanti » (SNMG, équivalent du SMIG français) et quelques ajustements cosmétiques du code du travail. Cette comédie syndicale est le pendant de la mascarade parlementaire qui orne la devanture de l’« Algérie Potemkine¹⁵ ». Une façade « démocratique » que les « décideurs » d’Alger s’ingénient – avec succès malheureusement – à « vendre » à leurs homologues occidentaux et aux médias français, qui donnent le « la » en la matière au niveau mondial.

En 2015, l’UGTA revendique toujours 4 millions d’adhérents, sans qu’il soit possible de vérifier ce que recouvre ce chiffre. De



temps à autre, la presse algérienne rend timidement compte de mobilisations de sections locales de l'UGTA, dans des entreprises industrielles, de services ou des administrations, qui témoignent que nombre de leurs militants n'acceptent pas les consignes « officialistes » des dirigeants de l'ex-syndicat unique. Certains de celles et ceux qui ruent ainsi dans les brancards se sont ainsi exprimés lors du douzième congrès de l'UGTA de janvier 2015, sans parvenir à briser l'hégémonie des dirigeants fidèles relais du régime¹⁶.

QU'EST-CE QUE LE CISA ?

Le Comité international de soutien au syndicalisme autonome algérien (CISA) a été créé en 2009. Regroupant des syndicalistes algériens et français, mais aussi, entre autres, des militants d'associations de défense des droits humains, le comité se donne pour objectif de développer un réseau de solidarité internationale. Il s'agit en premier lieu d'informer sur la situation en Algérie. Il s'agit également de multiplier les rencontres entre les syndicats autonomes algériens et les syndicats, associations et ONG internationales... Le comité soutient les campagnes menées par les syndicats autonomes et les fait connaître. Dans cette perspective, la collecte d'une aide financière est primordiale: elle permettra aux syndicats autonomes de louer des locaux, de s'équiper, de développer leurs outils militants, de se déplacer pour les rencontres à l'étranger... Le CISA est une association de droit français (loi 1901) ouverte à toutes et à tous, individus, associations et syndicats.

Quant aux militants des syndicats autonomes de la fonction publique (administration, éducation, santé...) qui ont rompu avec l'UGTA, évidemment tenus à l'écart des fameuses « tripartites », ils s'efforcent depuis plus de quinze ans de résister à cette imposture et de permettre aux travailleurs de faire valoir leurs droits. Et malgré la répression et le travail de sape (par exemple la « stratégie du clonage ») dont ils sont l'objet¹⁷, ils résistent de façon remarquable. Mieux informés désormais, en grande partie grâce au travail effectué depuis de nombreuses années par l'Union syndicale Solidaires et le Comité international de soutien au syndicalisme autonome algérien (CISA, voir encadré), les responsables des relations internationales des grandes organisations syndicales françaises et internationales ne l'ignorent plus. Il faut donc espérer qu'ils se mobilisent enfin plus résolument en soutien des syndicats autonomes algériens, pour en finir avec des décennies d'aveuglement du mouvement syndical français face à la réalité d'un régime qui a « caporalisé » la principale organisation syndicale des travailleurs depuis plus de soixante ans.★

¹⁶ Voir notamment : A. Malle, « Préparation du congrès, suspension de syndicalistes: turbulences à l'UGTA », *Le Quotidien d'Oran*, 4 juin 2014, <ur1.ca/jyoi3> ; Yazid Alilat, « UGTA : un 12^e congrès sous haute pression », *Le Quotidien d'Oran*, 31 décembre 2014, <ur1.ca/jyoi>.

¹⁷ Voir dans ce dossier l'article de Stéphane Enjalran, p. 44.

PARTIE 2

LES LUTTES
DU SYNDICALISME
AUTONOME
FACE À
LA RÉPRESSION
INCESSANTE



« CLONAGE » ET DÉSINFORMATION, MATRAQUE ET PRISON: LES OUTILS DES SYNDICALISTES AUTONOMES

par Stéphane Enjalran et le CISA*

H

ARCÈLEMENT ET PRIVATION DE LEURS DROITS : LES SYNDICALISTES AUTONOMES SONT LA PRINCIPALE CIBLE DU POUVOIR

Après la levée de l'état d'urgence en février 2011, on aurait pu penser que le pouvoir ne pourrait plus se prévaloir des lois d'exception pour entraver les actions des syndicalistes autonomes. En effet, la liberté de réunion, d'expression et d'action syndicale est inscrite dans la Constitution et donc rien ne semblait plus pouvoir désormais justifier des atteintes à ces droits.

Pourtant, il n'en est rien. Que ce soit avant ou après la levée de l'état d'urgence, la « politique sociale » du pouvoir est constante: contrôler et limiter la parole et les actes de celles et ceux qui, dans les syndicats autonomes, agissent pour plus de liberté et de démocratie dans le pays. De nombreux événements en attestent, dont nous ne citerons ici que quelques-uns, renvoyant aux communiqués relatifs à ces atteintes aux droits sur le site du CISA et aux différents rapports publiés par des syndicats, comme celui de l'Union

* Ce texte reprend en grande partie le rapport du CISA: « Algérie 2013 : la poursuite des violations des libertés syndicales par le pouvoir », octobre 2013, <ur1.ca/mmrcy>.

DE RÉPRESSION

syndicale Solidaires, de la CNT et de la CGT espagnole en 2010¹, de la Confédération syndicale internationale (CSI) en 2011 ou du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme (REMDH), entre autres.

LA LUTTE DES CONTRACTUELS DE L'ÉDUCATION

Le 10 novembre 2009, des enseignants contractuels ont participé à une grève massivement suivie pour protester contre la dégradation de leurs conditions de travail et exiger un salaire décent et l'ouverture des postes nécessaires dans l'Éducation. Des manifestantes et des manifestants ont été arrêtés et conduits au commissariat le plus proche, parmi celles-ci et ceux-ci, des membres du Snapap Éducation et de l'intersyndicale éducation des autonomes. La présidente du Conseil de l'éducation Snapap ainsi que des représentants locaux ont été licenciés sans motif. La situation ne s'étant pas arrangée dans le secteur, cela conduira près de cinq cents contrac-

tuels à organiser un sit-in d'une ampleur exceptionnelle devant le palais présidentiel en mars 2011. Après plusieurs jours de mobilisation, harcelés et pour certains arrêtés et battus par la police, les manifestants obtiendront des promesses dont la plupart n'ont toujours pas été tenues deux ans plus tard.

LA LUTTE DES AUXILIAIRES DE JUSTICE

Le 10 avril 2012, les greffiers et auxiliaires de justice ont engagé, à l'initiative de la Fédération de la justice affiliée au SNAPAP, une grève qui a duré plus de quatre mois et qui a été suivie par une grève de la faim de certains militants pendant vingt et un jours: ce mouvement a été sanctionné par le licenciement de nombreux cadres syndicaux.

ENTRAVES À L'ACTION DES SYNDICATS AUTONOMES

En septembre 2011, un officier du DRS (Département de renseignement et de sécurité, la police politique) a rendu visite au propriétaire des locaux loué par le Snapap pour lui demander de résilier le bail. Cet homme n'a même pas cherché à dissimuler l'intention de la démarche et son appartenance aux sinistres services. Les pressions porteront leur fruit et le Snapap sera à nouveau temporairement privé de locaux. Rappelons que le 14 mai 2010, déjà, à la veille d'une réunion syndicale internationale organisée à Alger par les syndicats autonomes, le Forum syndical du Maghreb, la Maison des syndicats, le local que louaient alors les syndicalistes, avait été fermé sur ordre du préfet d'Alger sous les prétextes les plus fantaisistes...

Enfin, on peut encore mentionner l'interdiction de sortie du territoire algérien pour une délégation de syndicalistes autonomes

¹ Voir le rapport de cette délégation: «De la montée en puissance de la répression policière dans un pays en pleine crise sociale. Rapport de la délégation à Alger du Réseau syndical Euromaghreb du 6 au 11 mars 2010» <ur1.ca/mimxs>.



et de représentants d'associations qui se rendaient à Tunis pour participer au Forum social mondial en mars 2013 (curieusement, une première délégation algérienne qui se rendait au Forum avait quant à elle pu franchir la frontière). La délégation, composée de syndicalistes autonomes et de militants de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH), a reçu une fin de non-recevoir des autorités algériennes malgré ses tentatives de passer au niveau de plusieurs postes aux frontières et a dû faire demi-tour sans autre explication. On voit ici que le pouvoir cherche bien à contrôler l'image qu'il veut donner de lui à l'étranger : les voix discordantes sont muselées pendant que d'autres promeuvent une fausse image « démocratique » du pays.

REFUS DE RECONNAISSANCE DES SYNDICATS AUTONOMES

Le 25 février 2013, un rassemblement de protestation des cadres syndicaux devait se tenir devant le ministère de Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale pour protester contre le refus d'enregistrement des syndicats autonomes. Mais la police a encerclé le ministère sur plusieurs pâtés de maisons et embarqué tous les délégués, avant de les relâcher plusieurs heures après. À l'été 2013, les membres fondateurs du SESS (Syndicat des enseignants du supérieur solidaires) ont été contactés par des agents des Renseignements généraux pour cause d'« enquête » sur leur demande d'enregistrement de leur organisation, d'abord par téléphone puis par l'envoi de convocations. Cette pratique illégale visait à montrer que les syndicalistes étaient tous surveillés par les services, ainsi qu'à

évaluer la détermination des uns et des autres pour éventuellement trouver le « maillon faible ».

LE HARCÈLEMENT PERMANENT DE RACHID MALAOUI, PRÉSIDENT DU SNAPAP

Rachid Malaoui, président du Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (Snapap), le principal syndicat autonome de la fonction publique algérienne, a été l'objet de brimades et de harcèlements de toutes sortes ces dernières années. Tout d'abord, il s'est vu privé de la possibilité d'entrer dans les pays de l'espace Schengen pendant plusieurs mois. Hospitalisé en France subitement en raison d'une maladie grave en septembre 2006, il s'est vu réclamer par l'hôpital de Meaux le règlement à sa charge intégrale des frais d'hospitalisation (soit plus de 16 000 euros). Les services de l'hôpital s'étaient pourtant adressés à la Caisse d'assurance-maladie algérienne, conformément aux accords qui existent entre la France et l'Algérie. Ces accords stipulent que la Caisse algérienne prend en charge ces frais pour l'assuré. Devant l'absence étonnante de réponse de celle-ci, l'hôpital de Meaux s'est finalement adressé à M. Malaoui pour le règlement de ces frais. On se rend compte de ce que cela représente par rapport au salaire moyen algérien. Le défaut de règlement ayant provoqué l'ouverture d'un contentieux, M. Malaoui ne pouvait plus obtenir de visa pour la France.

Il a tenté de nombreuses démarches pour faire valoir ses droits. En 2010 et 2011, des associations, dont le CISA, des organisations comme le REMDH et des syndicats de différents pays comme l'Union syndi-

cale Solidaires ont également multiplié les démarches auprès des autorités et des caisses d'assurances maladie françaises et algériennes pendant plusieurs mois. La Caisse algérienne a même été jusqu'à prétendre que le formulaire de régularisation avait été « égaré » par ses services... avant de finalement prendre en charge les frais hospitaliers, en février 2011. Mais pendant plusieurs mois, M. Malaoui a été empêché de participer aux rencontres internationales pour y représenter le Snapap et y témoigner de la situation sociale en Algérie. On le constate, les manœuvres du pouvoir peuvent être, pour atteindre ses fins, de la plus grande mesquinerie. Dans ce domaine encore, ceux qui cherchent à bâillonner le syndicalisme autonome en Algérie ont su faire preuve ces dernières années d'une grande ingéniosité.

Plus grave, en juillet 2011, les freins de la voiture de M. Malaoui ont été sabotés – il s'en est aperçu de justesse avant de prendre sa voiture. Le sabotage a été attesté par un expert. Qui pouvait avoir intérêt à envoyer un tel « message » au président du premier syndicat autonome algérien? Enfin, en mai 2013, le président du Snapap a été radié de son poste à l'Université de formation continue. Le prétexte, d'ordre administratif – encore une histoire de formulaire « égaré » –, aurait pu être facilement réglé dès le début, conformément à la loi. Les recours entamés par M. Malaoui restent, à l'heure de la publication de ces lignes, sans réponse. M. Malaoui est ainsi privé de son salaire depuis près de deux ans...

SANCTIONS CONTRE MOURAD TCHIKO

Mourad Tchiko, fonctionnaire de la protection civile, a été suspendu de son emploi sans salaire le 18 décembre 2004 en sanction de son action syndicale et de son combat contre la corruption, suite à une action syndicale devant la caserne de pompiers dans laquelle il travaillait alors. À l'issue d'un interminable feuilleton judiciaire, la justice a reconnu l'illégalité de cette sanction en mars 2011, mais il n'avait toujours pas été réintégré dans ses fonctions à l'été 2013. Le 24 février 2011, en plein « printemps arabe », il sera même arrêté et emmené au commissariat de la Kouba par la police pour avoir simplement soutenu la grève de la faim des étudiants de la section syndicale de l'École nationale supérieure des travaux publics (ENSTP).

LES MANŒUVRES DE LA PRESSE POUR DISCRÉDITER LE SYNDICALISME AUTONOME

Devant la reconnaissance internationale que les syndicats autonomes ont acquise au prix de patients efforts, le service d'action psychologique du DRS a commencé, par le canal d'une presse aux ordres, à répandre le discours éculé et néanmoins classique de la manipulation et de l'intrusion d'intérêts étrangers en Algérie.

Ainsi de l'article signé Mohsen Abdelmoumen paru dans le quotidien *La Nouvelle République* le 28 février 2013, intitulé « Chronique d'une offensive programmée », au ton plus que virulent². Le 15 février, le Snapap organisait à Alger l'une des premières réunions des associations de chômeurs et précaires du Maghreb. La plupart des invités ne sortiront pas de l'aéroport, arrêtés par la police algé-

² <ur1.ca/mmrw7>.



rienne. M. Abdelmoumen s'en félicite et en profite pour insulter M. Malaoui : « Malaoui du Snapap, lui aussi lié à Canvas (organisation qui a déstabilisé tout le monde arabe) qui organise un colloque douteux sans aucune autorisation préalable. Heureusement que les services de police ont fait brillamment leur devoir en refoulant les divers participants marocains, tunisiens et mauritaniens qui s'avéraient être pour le moins louche ! » Les invités à cette rencontre sont des représentants d'associations comme l'Association nationale des diplômés chômeurs marocains, qui a subi la répression du pouvoir marocain.

Autre exemple de cette désinformation, un article du 22 février 2013 du site Algerienews intitulé « La stratégie de l'absurde de Rachid Malaoui », signé Kamel Aït Bessaï, où on pouvait lire : « Les intentions du Snapap de Rachid Malaoui seraient louables si ce dernier agissait en toute souveraineté et n'était redevable qu'envers l'Algérie et ses institutions. Or, selon des informations publiées dans un ouvrage paru en 2011 par Ahmed Bensaâda, un chercheur algérien installé au Canada, trois ou quatre membres de la Coordination nationale pour le changement démocratique (CNCD) auraient reçu des aides financières de la part d'organismes américains. Il cite la LADDH, qui travaille avec la National Endowment for Democracy (NED), et le Snapap, qui est en relation avec Solidarity Center. Les deux ONG appartiennent à l'oligarque israélo-américain d'origine hongroise, Georges Soros. » De là à faire du Snapap un rouage essentiel du complot « israélo-américain », il n'y a qu'un pas... Une rhétorique qui évoque celle des plus éculés des discours antisé-

mites depuis le XIX^e siècle... Deux ans après, les mêmes attaques reviennent régulièrement dans la presse à chaque fois que l'occasion se présente.

Dénoncer l'ingérence et la manipulation étrangère pour discréditer les mouvements sociaux dans le pays est une technique éprouvée dans toute dictature digne de ce nom. Pour exemple, en Tunisie, en 2010, alors que s'ouvraient les procès des inculpés de Gafsa et Redeyef, à qui le pouvoir de Ben Ali tentait de faire porter le chapeau des massacres perpétrés par sa police à la suite de manifestations pacifiques dans cette région, des délégations de syndicalistes et d'organisations politiques internationales avaient fait le déplacement pour soutenir les inculpés. Une partie de la presse tunisienne de l'époque s'était alors déchaînée, dénonçant l'« ingérence étrangère » visant à « déstabiliser le pays ». De la même façon, les contemporains algériens du Snapap et des syndicats autonomes, manipulés par le DRS, ne lésinent pas sur les moyens pour traîner dans la boue les militants de ces organisations.

LE « CLONAGE », VIEILLE TECHNIQUE DU POUVOIR, POUR TENTER DE NEUTRALISER LES SYNDICATS AUTONOMES

Le 22 mars 2013, *El Watan week-end* publie un courageux article des journalistes Mélanie Matarese et Adlène Meddi, intitulé « Chômeurs: le régime fantasme sur un scénario à la arouch³ ». Ils y analysent les techniques utilisées par le pouvoir pour faire exploser le mouvement des chômeurs. Parmi celles-ci et toujours d'actualité, ils citent celle du « clonage », consistant à dupliquer par une structure contrôlée par le DRS toute organisation d'opposition indépendante qui se crée – pratique que le CISA analysait en détail dans son rapport de novembre 2009⁴.

Ces dernières années, le paysage des syndicats autonomes a évolué. Les opérations de clonage ont suivi cette évolution. On peut distinguer quelques grandes tendances. Tout d'abord, certains syndicats, combattifs par le passé, sont tombés dans une certaine apathie aujourd'hui. Ce n'est pas forcément parce qu'ils ont été clonés, mais c'est sans doute d'abord parce que les combats menés le sont par peu de personnes et que l'épuisement et le découragement qui peuvent s'abattre sur ces trop rares militants sont plus que compréhensibles étant donné les harcèlements qu'ils subissent.

Cependant, pour des syndicats autonomes qui ont récemment reçu leur agrément – c'est-à-dire leur reconnaissance officielle par le pouvoir –, on peut légitimement se poser la question de ce qui a été concédé à celui-ci en échange. Quand un syndicat très combatif sur tous les fronts à une époque en vient à se limiter à son strict champ corporatiste, à ne plus (ou seulement très timidement) soutenir le combat des autres syndicats autonomes, à ne plus réagir quand ces derniers sont l'objet des multiples attaques du pouvoir, on peut encore une fois soupçonner quelques tractations occultes avec le DRS. Épuiser les syndicalistes en les harcelant de diverses manières, puis négocier quelques avantages pour certains d'entre eux s'ils rentrent dans le rang, est une autre des méthodes utilisées pour museler les syndicats. Le silence sur certains événements et le respect de la « ligne rouge » tracée par les autorités est ainsi un révélateur très efficace pour apprécier le niveau d'indépendance et la réalité de l'engagement de certains syndicats s'affirmant « autonomes ». Il suffit pour cela de consulter leurs communiqués, ou de constater l'absence de communiqués sur certains types d'action auparavant dénoncés par ces organisations désormais « reprises en main » par le DRS.

Reste que le clonage est une technique qui montre encore aujourd'hui une efficacité redoutable. En 2015, nous pouvons dresser ce « tableau de correspondances » entre syndicats authentiquement autonomes et leurs clones, à partir de celui réalisé par le CISA en 2013.

³ Et repris sous le titre « Pourquoi le pouvoir veut briser le mouvement des chômeurs » par Mélanie Matarese dans son blog du Figaro.fr, <ur1.ca/mmrxy>.

⁴ CISA, « Entre répression et manipulations : le courageux combat des syndicats autonomes algériens » 15 novembre 2009, <ur1.ca/mmrzb>.



ALGÉRIE 2015

TABLEAU DE CORRESPONDANCES ENTRE SYNDICATS AUTONOMES ET SYNDICATS

CLONES

SYNDICATS D'ORIGINE	CLONES
Snapap (Syndicat national autonome du personnel de l'administration publique; président: Rachid Malaoui; secrétaire général: Nassira Ghozlane).	Snapap-bis (dirigé par Belkacem Felfoul, ex-député retraité).
CNAPEST (Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique, devenu le CNAPESTE (Conseil national autonome du personnel du tertiaire de l'éducation); coordonnateur: Larbi Nouar).	SNAPEST (dirigé par Mériane Meziane).
SATEF (Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation; secrétaire général: Mohand-Salem Sadali).	SATEF-bis (dirigé par Abdelmadjid Basti).
SESS (Syndicat national des enseignants du supérieur solidaires, créé en 2011; secrétaire général: Kaddour Chouicha) (ancien CNES d'Oran, dissout en 2010 à la suite de la fermeture de locaux du syndicat à Oran par la direction de l'université).	CNES-bis (dirigé par Abdelmalek Rahmani).
SESS (Syndicat des enseignants du supérieur solidaires, créé en 2011; secrétaire général: Kaddour Chouicha).	
SNTE (Syndicat national des travailleurs de l'éducation).	SNTE-bis (dirigé par Abdelkim Boudjnah).
Confédération générale autonome des travailleurs algériens (CGATA, voir encadré p. 54).	CSA (Confédération des syndicats autonomes), dont l'Union nationale des professionnels de l'éducation et de la formation (Unpef), le Syndicat national autonome des praticiens spécialistes de santé publique (Snpssp), le Syndicat national des praticiens de santé publique (Snpssp), le Snapest, le Syndicat des psychologues (Snapsy), du coordinateur national du Syndicat des enseignants du supérieur (Cnes de M. Rahmani), le Syndicat national des professeurs de l'enseignement paramédical (Snpepm).

LA CRÉATION DE NOUVEAUX SYNDICATS ET DE NOUVELLES COORDINATIONS SYNDICALES AUTONOMES CES DERNIÈRES ANNÉES

Malgré la répression et les manipulations, la mobilisation des travailleurs algériens contre leurs scandaleuses conditions de travail et de rémunération n'a pas faibli depuis 2009, bien que le pouvoir, toujours sur la défensive, ait cherché à la neutraliser en accordant des avantages salariaux (parfois substantiels) à telle ou telle catégorie de salariés de la fonction publique. Cela n'a pas empêché les conflits sociaux de se multiplier, principalement dans le secteur public, mais aussi – fait nouveau – dans le secteur privé, notamment dans les entreprises sous-traitantes de l'entreprise publique pétrolière et gazière Sonatrach (la principale pourvoyeuse de la richesse du pays et de la corruption de ses dirigeants⁵). Ce fut le cas par exemple en 2012 sur le site gazier de Tiguentourine dans le Sahara⁶, qui défrayera la chronique en janvier 2013, à l'occasion d'une prise d'otages très controversée par des « terroristes islamistes », dont la répression se soldera par des dizaines de morts⁷.

De ces mobilisations, témoigne notamment le processus engagé en mai 2012, qui a abouti en mars 2014 à la création de la

Confédération générale autonome des travailleurs algériens (administration publique et secteur économique), regroupant le Snapap, le SESS et d'autres syndicats vraiment autonomes créés depuis 2009 et en attente de l'enregistrement du ministère: Syndicat des travailleurs du Jardin d'essais d'El Hamma, Syndicat autonome des travailleurs de l'hygiène et de la maintenance, Syndicat national autonome des travailleurs de la fabrication et transformation du papier et emballage, Syndicat national autonome de la Banque de l'agriculture et du développement rural, Syndicat régional autonome de la construction du bois et de ses dérivés, Syndicat des travailleurs du groupe Sonelgaz, Syndicat national autonome des postiers – notons qu'en janvier 2013, ce dernier, le SNAP, a remporté une victoire inattendue et encourageante pour celles et ceux qui luttent dans le pays lors du mouvement social dont il a été à l'origine dans le secteur⁸. À ce jour, non seulement le SNAP n'a pas reçu son agrément officiel de la part du pouvoir, mais qui plus est, son président, Mourad Nekkache, ainsi que son porte-parole, Ammar Khodja Tarek ont été arbitrairement licenciés en juillet 2014 par la direction de la poste.

En riposte à cette initiative de regroupement, pour créer la confusion, les syndicats clonés ont lancé, à l'instigation du DRS, l'idée d'une autre confédération syndicale limitée à la fonction publique, car ils ne peuvent participer à la propagation de l'activité syndicale autonome au sein du secteur privé (voir le tableau de correspondances).

Un autre effet important de la stratégie du clonage est qu'elle continue toujours à brouiller efficacement la représentation que

⁵ Voir Hocine Malti, « La Sonatrach, un État dans l'État? », IFRI, juillet 2013.

⁶ SNAPEST, « In Amenas (Illizi) : les travailleurs de Sonatrach-BP-StatOil poursuivent leur grève » 9 août 2012, <url.ca/mms86>.

⁷ Habib Souaïda, « Révélations sur le drame d'In-Aménas : trente otages étrangers tués par l'armée algérienne, au moins neuf militaires tués » Algeria-Watch, 11 février 2013, <url.ca/js95m>.

⁸ Mais les promesses du ministre n'ayant pas été tenues, le SNAP a lancé une nouvelle grève des postiers en août 2013, qui a duré une semaine.



les syndicats des autres pays se font de la réalité du syndicalisme algérien. « Syndicat unique » depuis 1962, l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) a largement perdu sa crédibilité internationale, comme en témoigne l'admission en octobre 2011 du Snapap au sein de la Confédération syndicale internationale (CSI)⁹, suivie par celle,

en décembre 2014, de la CGATA. Au printemps 2015, cette dernière attendait encore l'agrément légal du pouvoir.

Mais des clones comme le Snapest continuent à faire illusion : celui-ci est membre de la Fédération syndicale mondiale (FSM) et, à ce titre, participe à ses rencontres – on a pu aussi noter sa présence au Forum



Manifestation pour la levée de l'état d'urgence devant le consulat algérien de Lille, 2012.



social mondial de Tunis de mars 2013. Il est clair qu'un tel syndicat a su se tisser un réseau international en jouant sur l'ignorance de la situation réelle en Algérie. On peut remarquer au passage que ses représentants n'ont rencontré aucune difficulté pour sortir du territoire à l'occasion du Forum social mondial en 2013 – à la dif-

férence des militants des authentiques syndicats autonomes. En revanche, lors du Forum social mondial de 2015, qui s'est également tenu à Tunis, ces derniers n'ont pas été empêchés de se rendre en Tunisie: le pouvoir avait opté pour une autre stratégie, l'envoi d'une délégation massive dont une partie des membres, payés pour cela, s'est efforcée de représenter les intérêts de la classe dirigeante (défense du gaz de schiste) et de porter la parole officielle dans divers ateliers. La délégation algérienne « officielle » s'est ainsi illustrée par des incidents parfois violents provoqués par ses membres, à tel point que les organisateurs du FSM ont hésité à leur interdire l'accès au site les derniers jours.

LE MOUVEMENT DES CHÔMEURS : QUAND LE POUVOIR SE TROUVE DÉBORDÉ LÀ OÙ IL NE L'ATTENDAIT PAS

Depuis 2010, ce qui a changé dans les mouvements sociaux en Algérie, c'est l'irruption sur la scène de la révolte des plus démunis: les chômeurs et les employés précaires, qui représentent une part importante de la population active. Au début, cela s'est traduit par des manifestations sporadiques dans différentes villes du pays, manifestations rapidement balayées par la violence policière. Mais c'était compter sans la détermination de ses acteurs et actrices, qui se sont alors organisés en faisant notamment appel au soutien et à l'expérience de lutte des syndicats autonomes comme le Snapap.

⁹ Merouane Mokdad, « Le Snapap admis à la Confédération syndicale internationale », TSA, 30 novembre 2011, <ur1.ca/jsuk4>.



La répression a été violente et immédiate. On peut par exemple citer le cas de Dalila Touati. Le 16 mars 2011, cette militante du Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC) a été arrêtée à Mostaganem alors qu'elle distribuait des tracts appelant à participer à une manifestation pacifique à Alger le dimanche suivant. Elle a passé une nuit au commissariat avant d'être relâchée et inculpée d'« incitation à attroupement non armé aux moyens de tracts non autorisés ». Lors de son procès, le 28 avril 2011, elle sera acquittée.

On peut aussi citer le cas d'Abdelkader Kherba, militant de la LADDH et du CNDDC, affilié au Snapap, qui a subi à plusieurs reprises l'acharnement de la police : arrêté le 21 août 2012 à Ksar El-Boukhari lors d'un rassemblement pacifique contre les coupures d'eau que subit la population, il a été emprisonné vingt-deux jours, observant une grève de la faim, avant d'être finalement acquitté. Est-il seulement utile de préciser qu'il n'avait commis aucun délit justifiant sa détention ?

Tahar Belabes, coordinateur du CNDDC, a quant à lui été arrêté le 2 janvier 2013 à la suite d'un rassemblement à Ouargla et a été retenu arbitrairement par la police pendant trente jours ; il sera ensuite condamné à un mois de prison ferme et 50 000 dinars d'amende (environ 475 euros, l'équivalent de trois SMIG).

Suite à la réussite du rassemblement de milliers de chômeurs à Ouargla le 14 mars 2013, initié par le CNDDC malgré la pression et les tentatives de division, un clone a été lancé quelques jours plus tard, à l'initiative du DRS, par quelques éléments retournés du comité, sous la forme d'un autre comité qui a proposé un autre ras-

semblement le 23 mars dans la même ville. Cette initiative avait évidemment pour but de médiatiser le comité cloné à l'aide des médias aux ordres pour en faire le protagoniste des futures « négociations »... Malgré cette répression et ces manœuvres, la mobilisation n'a pas cessé depuis lors et, en 2015, huit chômeurs ont encore écopé de peines de prison pour avoir manifesté¹⁰.

QU'EST-CE QUE LA CGATA ?

Depuis le début des années 2000, les syndicalistes autonomes algérien-ne-s tentent de se doter d'une structure interprofessionnelle commune. Le pouvoir a bloqué à deux reprises l'enregistrement d'une confédération autonome sous différentes appellations. En 2013, les militant-e-s de six syndicats autonomes ont pris la décision de ne plus attendre l'autorisation des autorités pour formaliser leur union. C'est ainsi qu'est née, le 29 mars 2014, la Confédération générale autonome des travailleurs en Algérie (CGATA)¹¹. Elle regroupe, à ce jour au moins treize structures membres¹² dont le Snapap (Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique), le SNAP (Syndicat national autonome des postiers), le SNATEG (Syndicat national autonome des travailleurs des entreprises gazières) ou le SESS (Syndicat de l'enseignement secondaire solidaires). En décembre 2014, la CGATA a intégré la branche arabe de la Confédération syndicale internationale (CSI)¹³, ce qui représente une étape importante dans la délégitimation internationale de l'UGTA, seule reconnue jusqu'alors.

**DANS LE SECTEUR PRIVÉ :
EXTENSION DE LA RÉSISTANCE
ET DU MOUVEMENT SYNDICAL
AUTONOME ET RÉPRESSION VIOLENTE**

C'est ainsi surtout du côté des « pré-emplois » et des « filets sociaux » – dispositifs dérisoires mis en place par le pouvoir pour tenter d'endiguer la révolte des jeunes chômeurs afin de leur attribuer des statuts de travailleurs dont le point commun est l'extrême précarité – que la résistance s'est organisée ces dernières années et que des syndicats et comités se sont créés, avec le soutien des syndicats autonomes.

Dans le sud du pays, la contestation n'a cessé de monter. Les travailleurs et les travailleuses y dénoncent une situation intolérable : chômage endémique, salaires de misère, employeurs qui les traitent sans aucune dignité. Ces régions d'exploitation du pétrole et du gaz, par la Sonatrach et ses filiales, sont également les lieux d'implantation des grandes multinationales. Avec la complicité du pouvoir, ces dernières ne respectent en rien les législations nationales. Ce sont des zones de non-droit et le chômage y sert de moyen de pression pour une exploitation qui se montre dans chaque aspect du travail proposé à leurs habitants.

On peut aussi citer les mouvements des employés de trois entreprises de catering sur le site gazier de Hassi R'mel, « cœur de l'économie algérienne », en juin 2013, lors desquels des centaines de travailleurs se sont mis en grève pour les mêmes raisons que celles qui viennent d'être évoquées. Ces contestations concernent assez directement les intérêts pécuniaires des chefs du DRS, car les multinationales occidentales concernées font largement appel à des sous-traitants algériens, notamment pour assurer la sécurité des sites d'exploitation d'hydrocarbures. Or, selon des sources concordantes, ces entreprises sous-traitantes appartiennent à des généraux du DRS sous le couvert de sociétés écrans. On imagine que la contestation syndicale et les revendications salariales dans ces entreprises ne doivent guère être du goût de ces employeurs...

En 2015, on peut, en résumé, estimer que les syndicalistes autonomes ont remporté une victoire, et non des moindres : l'adhésion à la CSI, leur intégration dans les réseaux syndicats internationaux, tel le Réseau syndical international de solidarité et de luttes, les multiples rappels au droit international fait au pouvoir algérien par l'Organisation internationale du travail témoignent de la reconnaissance internationale des forces autonomes à tous les niveaux. Et, le 1^{er} mai 2015, l'Union européenne a quant à elle épinglé les entraves aux libertés que subissent les syndicalistes autonomes algériens¹⁴. ★

¹⁰ Voir dans ce dossier l'article de Marta Semplici, p. 67.

¹¹ CGATA, « Algérie, une nouvelle confédération syndicale naît », 29 mars 2014, <ur1.ca/kc54m>.

¹² Il n'est pas possible de donner un nombre précis du fait des adhésions en cours et des tracasseries administratives dont sont victimes les syndicats autonomes.

¹³ Voir CGATA, « Algérie. Affiliation à la CSI : un grand acquis pour la CGATA », *Labourstart*, <ur1.ca/lw4i0>, 24 décembre 2014.

¹⁴ « Proposition de résolution commune sur l'incarcération de militants des droits de l'homme et des travailleurs en Algérie » Parlement européen, 29 avril 2015, <ur1.ca/mmsjz>.



LE LONG COMBAT DES SYNDICATS ET DES DÉFENSEURS DES DROITS POUR LA RECONNAISSANCE IN

par Salima Mellah*

Les autorités algériennes ont la gâchette rapide et tirent à boulets rouges sur les syndicats autonomes, les associations de défense des droits de l'homme et les personnes qui font appel aux instances internationales, en particulier aux organes de l'ONU, pour faire valoir leurs droits. La plupart des plaintes et communications adressées aux différents organes des Nations unies ont été soumises en dernier recours, une fois que les requêtes auprès des autorités et de la justice algériennes soient restées lettres mortes. Des tribunaux algériens, il n'y a malheureusement rien à attendre, puisqu'ils obéissent aux injonctions de l'exécutif et ne rendent pas justice. Cela est particulièrement vrai dans le cas des violations commises par les agents de l'État durant ce que les autorités appellent la « tragédie nationale » des années 1990, pour lesquelles la loi préconise même que « toute dénonciation ou plainte doit être déclarée irrecevable par l'autorité judiciaire compétente¹ ».

Pour ne pas être totalement marginalisés, harcelés et criminalisés en Algérie, les syndicats autonomes ont dû trouver des soutiens auprès des organisations internationales. Au sein de ces instances, ils ont toutefois dû faire face au syndicat national UGTA (Union générale des travailleurs algériens), en position de monopole depuis

* Animatrice du site
www.algeria-watch.org,
membre du CISA.

AUTONOMES HUMAINS TERNATIONALE

l'indépendance en 1962 – monopole seulement mis en cause en 1990 grâce à une loi (toujours en vigueur) adoptée à l'initiative du gouvernement des « réformateurs »². Les succès obtenus n'en sont que plus remarquables. S'il est indéniable que l'ONU se laisse de plus en plus instrumentaliser dans les conflits mondiaux pour satisfaire des intérêts géostratégiques, en particulier ceux des grandes puissances occidentales, il est de la responsabilité des États de respecter les engagements qu'ils ont pris en ratifiant les conventions internationales. Et l'argument récurrent des autorités algériennes, exprimé notamment par le biais de la presse nationale, que ces plaintes seraient un appel à une « ingérence » étrangère est tout simplement fallacieux et contre-productif.

¹ Article 45 de l'ordonnance n° 06-01 du 28 moharram 1427 correspondant au 27 février 2006 portant mise en œuvre de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale.

² Voir dans ce dossier les articles de Ghazi Hidouci (p. 29) et François Gêze (p. 34).

³ Voir dans ce dossier l'article de Stéphane Enjalran, p. 44.

⁴ Merouane Mokdad, « Le Snapap admis à la Confédération syndicale internationale », TSA, <ur1.ca/jsuk4>, 30 novembre 2011.

PETITES VICTOIRES DES SYNDICATS AUTONOMES SUR UN TERRAIN SEMÉ D'EMBÛCHES

En 2015, le monopole syndical revient encore *de facto* à l'UGTA, qui reste l'interlocuteur privilégié des autorités en dépit de sa perte de représentativité auprès des divers groupes professionnels. Les syndicats autonomes qui se sont créés à partir de 1990 suite à l'ouverture du champ politique (extrêmement contrôlé depuis le coup d'État de janvier 1992) sont confrontés à une multitude d'obstacles et subissent sans arrêt la répression des autorités³. Ces harcèlements ont pour but de dissuader les travailleurs de s'organiser dans un cadre syndical. Une autre méthode éprouvée est celle du « clonage », visant à contrer l'action des véritables syndicats indépendants : elle consiste à fomenter des scissions en leur sein pour créer des organisations de substitution présentées comme « autonomes », mais en réalité contrôlées par le régime. Bien sûr, les syndicats authentiquement indépendants ne sont jamais conviés aux réunions tripartites auxquelles assistent des représentants du patronat, du gouvernement et de l'UGTA. Les responsables des syndicats autonomes ne voient parfois pas d'autre issue à la reconnaissance de leurs droits que de s'adresser à des organisations et instances internationales. Pour ce faire, ils ont également tenté d'intégrer des réseaux internationaux pour ne pas en laisser l'exclusivité à l'UGTA, qui reste l'interlocuteur privilégié pour beaucoup d'organisations syndicales dans le monde. En octobre 2011, le Snapap a ainsi pu être admis à la Confédération syndicale internationale (CSI)⁴, tandis que la nouvelle centrale créée



à son initiative, la CGATA, l'a été en décembre 2014 (voir p. 54).

Lors de la 100^e session de la Conférence internationale du travail de l'OIT (Organisation internationale du travail) en juin 2011, une plainte a été déposée par les syndicats autonomes contre le gouvernement algérien pour la violation des articles 87 et 98 de la convention de l'OIT (droit des travailleurs de faire grève et de constituer les syndicats de leur choix). Mais, grâce au lobbying de l'UGTA, les autorités n'ont pas eu à se justifier devant la « Commission de l'application des normes de l'OIT » (commission dépendant de la Conférence internationale du travail).

Entre mars et novembre 2012, quatre syndicats ont porté plainte auprès du Comité de la liberté syndicale de l'OIT parce qu'ils n'avaient pas obtenu de réponse à leur demande d'agrément, alors qu'ils en avaient fait la demande depuis longtemps; le comité a demandé au gouvernement algérien d'accélérer la procédure d'enregistrement de ces syndicats⁵. La Commission de l'application des normes internationales du travail de l'OIT a à plusieurs reprises demandé à l'Algérie de se mettre en conformité avec les conventions ratifiées et de respecter les lois, mais ces recommandations n'ont pas été suivies. Du coup, en juin 2014, la 103^e session de la Conférence internationale du travail a décidé que l'État devrait pour la première fois faire l'objet d'un examen mené par la Commission et devra expliquer comment les conventions de l'OIT sont appliquées. Lors de cet examen, des représentants du Snapap pourront s'exprimer⁶. Lors de cette 103^e session, le régime algérien a essuyé un autre revers, avec la perte par l'UGTA de son siège de

membre du groupe des travailleurs au sein du conseil d'administration du Bureau international du travail (BIT) de l'OIT. La centrale algérienne était pourtant venue avec une délégation forte de près d'une centaine de personnes (contre quinze seulement pour les États-Unis)⁷.

L'expérience des syndicats autonomes auprès des instances internationales n'est pas singulière : les défenseurs des droits humains ont également mené, de très longue date, un difficile combat pour contrer à la fois l'action des organisations proches de l'État et l'influence des fonctionnaires algériens en particulier au sein de l'ONU.

QUAND L'ONU SE LAISSE DUPER

L'État algérien dispose d'une longue tradition de « lobbying » au sein des Nations unies. Des réseaux dont les origines remontent à la guerre de libération nationale et aux années de décolonisation continuent d'influencer l'attitude des responsables onusiens à l'égard d'Alger. Pervertissant cette tradition, Mohamed Salah Dembri et Driss El-Djazairi, représentants algériens permanents auprès des Nations unies respectivement de 1996 à 2004 et de 2004 à 2012, et différents ministres des Affaires étrangères à l'instar d'Ahmed Attaf et de Mourad Medelci, ont

⁵ Human Rights Watch, « Algérie : Les droits des travailleurs bafoués », <ur1.ca/m6n34>, 27 mai 2014.

⁶ « L'Algérie sommée de s'expliquer sur son irrespect des droits des travailleurs », *Labourstart*, <ur1.ca/jsulk>, 1^{er} juin 2014.

⁷ Rabah Saïd, « À la 103^e réunion de l'OIT à Genève, l'Algérie a fait de la figuration », *Maghreb émergent*, <ur1.ca/jsuqk>, 3 juin 2014.

⁸ Voir le site Web consacré à cette session, donnant accès aux dossiers très fouillés ayant fondé la décision du « tribunal » : www.algerie-tp.org

propagé les pires mensonges et ont agi dans les coulisses pour discréditer des défenseurs des droits humains et discréditer leur travail.

En 2015, vingt ans après la « sale guerre » des années 1990 marquée par le recours systématique des forces de sécurité aux disparitions forcées d'opposants (ou présumés tels), les différentes instances de l'ONU restent toujours frileuses par rapport à ces crimes, comme elles s'accommodent de la politique de « réconciliation nationale » qui s'apparente à un déni total de la responsabilité de l'État dans les graves violations commises alors. Dans ces conditions, il est d'autant plus difficile pour des associations de se faire entendre dans ces rouages familiaux des diplomates algériens chevronnés.

Dans les années 1993-1997, le pays était à feu et à sang et quotidiennement des centaines de cadavres de personnes exécutées sommairement jonchaient les rues, tandis que des milliers d'autres disparaissaient. À partir de 1996, les massacres collectifs attribués aux groupes armés se réclamant de l'islam (les fameux « GIA ») se sont également multipliés, atteignant des chiffres effarants de plusieurs centaines de morts lors de certaines tueries. Fin 1997, face à cette violence que personne ne semblait pouvoir stopper, une demande d'enquête sur les véritables responsables des massacres – dont nombre de défenseurs des droits humains soupçonnaient alors qu'ils étaient surtout le fait de groupes manipulés par l'armée et la police politique – a été formulée avec vigueur par de nombreuses personnalités et associations en Algérie et à l'étranger. Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, ayant fait sienne cette

demande, des négociations avec les autorités algériennes ont abouti à l'invitation d'un « panel de personnalités éminentes » acceptées par ces dernières mais sans prévoir de mandat d'enquête ni aucune forme de suivi. Ce « panel » s'est rendu en Algérie du 22 juillet au 4 août 1998 et son rapport a été publié le 10 septembre.

Le ministre des Affaires étrangères algérien a alors parfaitement résumé la satisfaction qu'a suscitée cette mission : « *Le rapport est conforme à ce qui a été conclu entre nous et l'ONU.* » Il n'y aura plus rien à attendre de ce côté-là. Un véritable coup de maître de la diplomatie algérienne, puisqu'à la suite de cette spectaculaire « opération de com » et malgré les protestations de toutes les ONG de défense des droits humains, ONU, gouvernements et opinions publiques européennes ont été mis au pas et n'ont plus demandé d'enquêtes indépendantes sur les massacres. Alors même que le travail obstiné de plusieurs ONG conclura en 2004, lors d'une session spéciale du Tribunal permanent des peuples consacrée aux « violations des droits de l'homme en Algérie (1992-2004) », à la responsabilité écrasante des forces de sécurité algériennes dans ces crimes⁸.

Depuis de nombreuses années, différents organes de l'ONU sont sollicités pour examiner la situation en Algérie et presser les autorités de remédier aux graves violations des droits humains en se conformant aux conventions internationales qu'elles ont ratifiées. Celles-ci prévoient notamment la soumission des États parties de « rapports périodiques » aux comités contre la torture et des droits de l'homme de l'ONU. Le Comité des droits de l'homme, lors de son examen du rapport présenté par l'État



algérien en 1998, a ainsi recommandé au gouvernement algérien de mener une enquête indépendante pour identifier les responsables des disparitions forcées et les traduire en justice. Ces recommandations sont restées lettre morte.

Du fait d'un retard de près de dix ans du côté algérien, l'examen périodique suivant n'a pu avoir lieu à Genève qu'en 2007, et ce n'est que grâce à l'insistance d'organisations de défense des droits humains que le Comité des droits de l'homme s'est à nouveau penché sur la question des massacres. L'un des experts du Comité, le Britannique Sir Nigel Rodley, a alors qualifié les milliers d'enlèvements, d'exécutions sommaires et les massacres survenus en Algérie dans les années 1990 de « crimes contre l'humanité » qui « ne se font pas par hasard ou par accident ». Il constatait une « pratique systématique »⁹. La recommandation du Comité ne différait pas de celle formulée dix ans plus tôt, mais le ton était plus incisif, d'autant plus que le régime algérien avait entre-temps garanti « légalement » l'impunité à ses agents grâce à l'ordonnance d'application de la Charte pour la paix et la réconciliation, loi promulguée en 2006. Le pouvoir algérien a abusivement présenté cette loi comme un mécanisme de « justice transitionnelle ». Depuis, évidemment, rien ne s'est passé, puisque ladite loi a absous les autorités de toute obligation d'enquête et a considéré toute plainte comme nulle et non avenue. L'ONU, de son côté, n'a plus insisté et le gouvernement algérien a continué à ne pas respecter ses engagements, notamment en retardant toujours la soumission de son rapport au Comité des droits de l'homme, qu'il aurait dû lui communiquer en 2011¹⁰.

LES FAMILLES DE DISPARUS CONTINUENT LEUR COMBAT

Le combat que mènent les familles et certaines associations pour faire la vérité sur le sort de leurs parents disparus et établir les responsabilités juridiques ne peut aboutir en Algérie. Les autorités se réfèrent systématiquement à la loi d'« autoamnistie » de 2006 et les familles n'ont d'autre possibilité que de s'adresser à différents organes de l'ONU. Dans le cas des dossiers que le Groupe de travail sur les disparitions forcées, interpellé sur des milliers de cas, soumet au gouvernement dans le but d'obtenir des informations, il doit se contenter très souvent d'une réponse destinée à clore définitivement l'affaire : le disparu est « déclaré décédé par les ayants droit qui ont été indemnisés ». Cette courte phrase sonne comme une nouvelle mise à mort de la personne disparue, cette fois-ci par sa propre famille. Cette dernière est contrainte de faire une déclaration de décès, parfois par la force, pour des raisons administratives et/ou financières. Mais derrière ce cynique formalisme juridique qui leur est imposé, les familles ne considèrent en aucun cas le dossier comme clos avant de connaître le sort du disparu, d'avoir récupéré sa dépouille et établi les responsabilités. La vigilance des défenseurs des droits humains est donc indispensable au niveau du groupe de travail de l'ONU afin de ne pas laisser le gouvernement devenir leur unique interlocuteur.

Ce mécanisme, s'il a l'avantage de laisser la trace de milliers de disparus au niveau d'un organe international, n'a malheureusement qu'une portée limitée. De plus en plus souvent, les familles qui ont épuisé tous les recours internes adressent une plainte contre l'État algérien au Comité des

droits de l'homme. Celui-ci, après examen approfondi des données fournies par les deux parties, formule des constatations et transmet des recommandations à l'État. Il faut toutefois se rendre à l'évidence qu'en entamant cette procédure, les familles sont en infraction puisque l'article 46 de la loi inique de 2006 stipule que « toute déclaration écrite ou autre acte interprété comme pouvant nuire à l'image de l'Algérie est passible d'une condamnation de trois à cinq ans de prison ». Il faut également préciser que le Comité des droits de l'homme n'a aucun pouvoir coercitif, même s'il continue de suivre avec rigueur ces affaires en demandant au gouvernement algérien de se mettre en conformité avec les principes auxquels il a adhéré. Ces démarches doivent bien sûr être poursuivies, mais on comprend pourquoi la question des disparitions forcées massives dans l'Algérie des années 1990 n'a pu, à ce jour, être réglée.

⁹ Algeria-Watch, « Pas d'impunité pour les coupables de crimes contre l'humanité: les conclusions du Comité des droits de l'homme de l'ONU », <ur1.ca/jsw1z>, 8 novembre 2007.

¹⁰ Le même constat vaut pour les demandes du Comité contre la torture de l'ONU. Le rapport a été soumis en 2006 par l'État algérien avec huit années de retard. Examiné en 2008, il aurait du fournir le prochain rapport en 2012.

¹¹ Alkarama, « Algérie: la "commission Ksentini" perd son statut auprès de l'ONU », <ur1.ca/jsw3>, 20 juin 2009.

¹² En réalité, les déclarations de M^e Ksentini sont en contradiction avec celles des autorités qui, vis-à-vis du Comité des droits de l'homme par exemple, affirment que « les cas de disparition forcée ont de nombreuses origines, mais ne sont pas imputables au gouvernement. Sur la base de données provenant de différentes sources indépendantes, notamment la presse et les organisations des droits de l'homme, la notion générique de personne disparue en Algérie durant la période considérée renvoie à six cas de figure distincts, dont aucun n'est imputable à l'État » (réponse type du gouvernement au Comité des droits de l'homme ; voir, à titre d'exemple : Communication n° 1806/2008, Saadoun c. Algérie, constatations du Comité des droits de l'homme publiées le 9 juillet 2013, <ur1.ca/m77ho>, p. 8).

¹³ Aïssa Bouziane, « L'ONU peut enquêter sur les disparus en Algérie, mais pour les Algériens, le dossier reste clos », *Maghreb émergent*, 19 septembre 2012.

UNE AUTRE VICTOIRE, MALGRÉ DES MENACES À PEINE VOILÉES

Un des instruments les plus importants du pouvoir algérien pour se prévaloir du respect des droits humains et en particulier éluder le problème des disparitions forcées est la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (CNCPPDH). Établie en 2002 comme une institution nationale des droits de l'homme, elle doit se conformer à des principes établis par l'ONU afin de pouvoir agir en son sein. Or grâce à l'action de l'organisation de défense des droits de l'homme Alkarama, la Commission a été rétrogradée en 2009 par le Comité international de coordination des institutions nationales, ce qui a constitué un revers grave de la diplomatie algérienne¹¹. Ce sont surtout les familles de disparus qui ont appris avec une grande satisfaction la perte d'accréditation de la CNCPPDH, car celle-ci a joué un rôle clé pour étouffer le dossier des disparus. En 2012 encore, le président de la commission, l'avocat Farouk Ksentini, a déclaré que les disparitions forcées n'étaient qu'« une sorte d'effet collatéral de la lutte anti-terroriste ». Niant l'évidence, il a prétendu qu'elles « n'ont pas été décidées ou organisées par l'État », affirmant que des « agents de l'État ont eu des comportements individuels » qui ont mené à cette dérive¹². Il a constamment réitéré le slogan officiel selon lequel l'État algérien serait « responsable mais non coupable¹³ ». Ce « négationnisme d'État », visant à blanchir le terrorisme d'État antérieur, montre que si le régime algérien a dû admettre que des milliers de personnes avaient été victimes de disparitions forcées, le combat pour la reconnaissance de



la responsabilité de l'État dans ces crimes est très loin d'être acquies.

Sans la vigilance des familles et des défenseurs des droits humains sur le plan national mais également international, les autorités algériennes persévereront dans le mensonge à l'instar du représentant du gouvernement algérien auprès de l'ONU, Driss El-Djazaïri, qui en juin 2008 pourfendaient les ONG s'opposant aux textes instaurant l'impunité en affirmant que leurs critiques ne profi-

taient qu'aux « *marchands de la mort, aux adeptes du crime, aux virtuoses de la subversion; en somme, aux sponsors du terrorisme et à ceux qui se nourrissent du vivier de la tragédie des autres*¹⁴ ». Ces propos reflètent la violence avec laquelle les représentants de l'État appréhendent ceux qui demandent que les crimes soient reconnus et jugés. En Algérie même, toute démarche de ce type est impossible, ne reste alors que les actions auprès des institutions internationales.

PRINTEMPS 2014 : SOLIDARITÉ INTERNATIONALE AVEC LES SALARIÉS DE LAFARGE

par Boualem Hamadache, secrétaire général Sud 93, membre du CISA.

En novembre 2013, face à la suppression d'un tiers des salariés en quelques années, à la surcharge de travail et aux promesses non tenues de la direction, les travailleurs de la cimenterie du groupe français Lafarge à Oggaz (près d'Oran) ont désigné des délégués syndicaux pour conduire des négociations. Mais, suite à une manifestation dans l'usine, dix-sept salariés ont été licenciés par Lafarge. L'entreprise les a même attaqués en justice, leur reprochant d'avoir « interdit l'accès de l'usine aux employés désireux de travailler » et « mis en danger l'intégrité des installations industrielles ». Ces plaintes ont toutefois été déboutées par la justice algérienne, qui a innocenté les grévistes. En revanche, la direction de leur syndicat, l'UGTA (Union générale des travailleurs algériens), au lieu de soutenir les salariés, a dissous l'union locale, retirant ainsi la protection légale des représentants syndicaux. Le 9 mars 2014, les salariés licenciés ont entamé une grève de la faim pour obtenir : leur réintégration, le paiement des salaires et primes depuis leur licenciement, le retrait

des plaintes déposées par Lafarge contre eux, l'engagement de Lafarge de respecter les droits des travailleurs reconnus par la Constitution algérienne, le droit de se syndiquer librement, la prise en charge par Lafarge des soins médicaux des travailleurs en grève de la faim. Lafarge a poursuivi les pressions et les menaces de sanctions sur les salariés qui se solidarisaient avec les grévistes de la faim. Suite à l'appel de ces derniers, des actions de soutien ont été organisées par leurs familles et des organisations algériennes. Relayant cet appel, un comité de solidarité aux grévistes a été créé en France, lieu du siège social de cette multinationale qui s'apprêtait à se rapprocher du Suisse Holcim pour constituer le leader mondial du ciment. Il était nécessaire et possible ici de faire plier Lafarge, entreprise néocoloniale qui affiche des bénéfices record ! C'est ainsi que Solidaires et le CISA ont participé avec d'autres¹⁵ au Comité Paris de solidarité aux grévistes de Lafarge du site d'Oggaz en organisant un rassemblement à Paris le 23 mai 2014 devant le siège social de Lafarge. Une soixantaine de militants ont pu manifester



Rachid Malaoui, président du Snapap.

EN ALGÉRIE

devant le siège social et interpellier la direction avec les mots d'ordre suivants : « Stop à la Françalgérie ! » « Solidarité internationale avec les grévistes de Lafarge ! » « Yes for investment, no for slavery ! » « Liberté d'organisation syndicale et respect du droit des travailleurs ici, en Algérie et ailleurs ! » Quelques jours plus tard, le 5 juin 2014, le porte-parole de la grève nous informait d'un accord conclu entre Lafarge et les grévistes de la faim. D'après lui, le rassemblement du 23 mai à Paris avait été déterminant pour faire avancer leur cause. Et sur sa page Facebook, Aziz Semmache nous a écrit : « Nous les grévistes de la faim Lafarge Algérie à Oggaz vous annonçons la fin de la grève de la faim depuis le 1^{er} juin 2014. Nous remercions le Comité de soutien aux grévistes et tous ceux qui nous ont soutenus. Mille mercis ! » Et de préciser : « Nous avons conclu un accord pour une indemnité de départ volontaire, un certificat de travail où il est mentionné notre démission, l'annulation des poursuites, le non-paiement du dédommagement prononcé par la cour du tribunal de Mascara, la cotisation d'assurance pendant une année. »

On mesure ainsi l'ampleur du défi que doivent affronter, en ces années 2010, les syndicats autonomes algériens pour s'imposer au niveau national et se faire reconnaître au niveau international, afin de pouvoir défendre dans leur pays les libertés syndicales. Toutes proportions gardées, leur combat répète aujourd'hui celui de l'UGTA d'hier, fondée clandestinement en 1956 lors de la guerre de libération, pour se faire alors reconnaître, comme le FLN, par les instances internationales et l'ONU. Avec cette difficulté supplémentaire que ces instances ont été depuis largement infiltrées par les agents oppresseurs du pouvoir algérien réel, qui ont confisqué de longue date l'héritage de ces organisations émancipatrices...

Il est donc essentiel que, comme les militants internationalistes d'hier soutenaient la lutte de libération du peuple algérien, ceux d'aujourd'hui soutiennent le combat des syndicats autonomes en se mobilisant contre l'action des multinationales : même modestes, ces mobilisations peuvent être un soutien précieux aux militants syndicaux qui agissent courageusement en Algérie. C'est par exemple ce qu'a montré, au printemps 2014, la mobilisation en France en soutien aux grévistes de la cimenterie algérienne de Lafarge (voir encadré). ★

¹⁴ Farid Belgacem, « Le rapport sur les droits de l'homme en Algérie adopté à Genève. El-Djazaïri parle de l'impunité et des sponsors du terrorisme », *Liberté*, 12 juin 2008.

¹⁵ Samia Ammour, secrétariat international CNT, RIRQP, Indignés, Amis d'Alger républicain, ACDA, Collectif Massira, NPA, PADS.

L'EXPÉRIENCE DU COMITÉ DES FEMMES DU SNAPAP

Entretien avec Yamina Maghraoui*

D

epuis quand le Snapap s'est-il doté d'un comité de femmes ? Comment celui-ci est-il organisé ?

★ Y. M. – Le comité de femmes a été créé en 2003. Cette idée ne faisait pas l'unanimité chez les femmes. Certaines craignaient que cela limite le nombre de femmes hors du comité. L'expérience leur a donné tort et le comité de femmes est devenu, comme le comité de jeunes, une structure statutaire du Snapap.

Le comité est doté d'un conseil national composé de cinq à treize membres par wilaya (région) et d'un bureau national de sept membres. Dans chaque wilaya, l'ensemble des comités d'établissements désignent le bureau de la wilaya. Mais l'articulation entre les différents niveaux est souple. Une section d'établissement déjà existante peut créer un comité de femmes, mais il est plus fréquent que le comité de femmes soit la première étape vers une section d'établissement. Ils sont généralement plus faciles à créer, car les directions n'ont pas conscience de leur caractère syndical. Ils s'attendent à une association de distraction avec musique et cuisine...

* Présidente du comité des femmes du Snapap, interview réalisée le 26 mars 2015 par Julien Ente,

Fédération des syndicats SUD Éducation, commission internationale de Solidaires, membre du CISA



Pourquoi s'organiser en tant que femmes au sein du Snapap ?

★ Y. M. – Le comité de femmes a plusieurs fonctions. Les femmes sont les premières victimes du système économique et social algérien. Elles sont les plus touchées par tous les types d'abus de pouvoirs. Elles sont victimes de tous types de harcèlement et violences, moraux, physiques, sexuels, etc. D'autant plus que la tradition rend les femmes algériennes plus fragiles plus exploitées (elles reproduisent sur le lieu de travail le schéma domestique qui leur impose de faire toujours plus sans se plaindre). Elles se voient imposer des emplois pour lesquels elles sont surqualifiées, des salaires minorés, des tâches toujours plus pénibles.

Forum social mondial, 2013, Tunis.

Le comité de femmes leur permet de s'exprimer collectivement, de réfléchir ensemble aux solutions collectives (y compris dans les zones du pays où une femme n'ose pas parler devant un public masculin). Nous nous mobilisons aussi contre les violences dont les femmes sont victimes dans leur vie privée, sociale. Il faut savoir qu'une femme seule n'a quasiment aucune chance d'obtenir un logement. Mais le comité de femmes se charge aussi d'élargir la base du Snapap. Lorsque l'on entre dans le comité de femmes, on devient membre du Snapap.



Nous veillons au sein des comités de femmes à la formation interne afin de pousser les femmes à prendre des responsabilités dans toutes les structures du syndicat, de développer leurs compétences.

Comment se manifeste le rôle que joue le comité de femmes dans les luttes syndicales ?

★ Y. M. – Le comité de femmes participe aux luttes du Snapap et en est souvent à l'origine. Nous menons une lutte contre toutes les formes de précarité. En 2005, le comité de femmes national initie la lutte contre le travail précaire et pour la titularisation des enseignantes (et des enseignants qui les ont rejointes) par une marche nationale à travers Alger, qui se prolonge en 2006 par une grève de la faim de femmes et la création, en 2007, d'un conseil national des enseignants menant de 2007 à 2011 des marches quasiment toutes les semaines. Cette lutte se termine, en 2011, après quinze jours d'occupation de la place de la République (initiative à nouveau du comité de femmes), par la titularisation de 30 000 précaires.

En 2008 déjà, nous avons un séminaire de trois jours portant sur la formation syndicale et la négociation. Durant le séminaire, nous nous sommes interrogées mutuellement sur qui serait volontaire pour aller porter nos revendications au ministère du Travail. De fil en aiguille, l'idée s'est installée et nous sommes passées à l'acte : vers 16 heures, à l'issue de la troisième journée, nous avons « détourné » le car de la formation pour qu'il nous dépose devant les grilles du ministère. Peut-être parce que nous étions des femmes, l'effet de surprise a joué et nous avons pu prendre place. Lorsque les cris ont fusé, par peur du scandale en pleine rue, les agents nous ont lais-

sés nous installer dans le hall du ministère que nous avons occupé jusqu'à ce que le chef de cabinet et le secrétaire général acceptent de nous recevoir.

En tout cas, nos luttes continuent : en 2012, nous avons organisé une marche des femmes travailleuses de la santé et des rassemblements devant les ministères. Depuis 2013-2014, nous animons le réseau national des femmes marginalisées qui lutte contre toutes formes de discriminations hommes/femmes et pour une justice équitable. En 2014, nous avons conçu un guide juridique femmes et une grande enquête dans onze wilayas, dont celle du grand sud, dont la publication devrait arriver bientôt. ★

LA LUTTE EXEMPLAIRE DES COMITÉS DE CHÔMEURS DU SUD POUR LE « DROIT D'ÊTRE ENTENDU »

par Marta Semplici*

D

*éfense de parler, ou alors d'une voix inaudible.
Défense de résister ; s'abstenir, c'est brûler ses vaisseaux.
Ils ont pris leur décision et elle est non négociable.
Les faibles, les pleurs et les larmes n'ont pas droit de cité
Ils disent que nous sommes un peuple bon et frugal,
Aussi ont-ils choisi pour nous la politique de la faim.
Soit, avons-nous dit ; nous sommes un peuple obéissant.
Mais ils nous ont vendus au premier acquéreur venu ; adjugé !
Ils nous ont fait remonter le temps comme une légende,
Évoquant des chimères à la lueur d'une bougie
Ils ont sur nous droit de vie et de mort, qui sommes-nous après tout ?
Des numéros sur papier ; sans terre ni demeure,
Battus, étouffant nos plaintes, nous endurons en silence.
Car l'oppression de nos dirigeants a été déclarée légitime,
Toute voix dissonante est qualifiée d'hérétique.
D'ailleurs, les détenteurs de savoir sont là-dessus unanimes.
Tu veux le paradis, disent-ils ? Contente-toi de l'humiliation
et du mépris ici-bas.*

* Chargée de programme
Afrique du Nord
et Moyen-Orient,
Réseau euro-méditerranéen
des droits de l'homme
(REMDH).



Notre Prophète, dans son adieu, n'a-t-il pas interdit le sang des croyants ?
 Pourtant ne commettent-ils pas par là même l'interdit sacré ?
 En guise d'honneur ils ne nous laissent que la honte, de la fortune
 que la faim.
 Partout retentissent les tambours de la pauvreté et de la mort.
 Quand donc interdira-t-on l'interdit ? Et qu'au droit de dire
 sera couplé le droit d'être entendu.

Belkacem Khencha, Laghouat, décembre 2014¹.

C'est de la plume d'un jeune chômeur de Laghouat, ville de 145 000 habitants à 400 km au sud d'Alger, que nous est parvenu ce poème d'appel au rétablissement de la justice et de la dignité. Laghouat, surnommée la « porte du désert », est depuis plusieurs années le théâtre d'une recrudescence de la répression et du harcèlement des voix dissidentes, tout particulièrement de celles des militants du droit au travail, pour la plupart chômeurs et victimes d'un marché du travail qui ne veut pas les voir et d'un État qui ne veut pas les entendre.

RÉPRESSION ET RÉSISTANCE

L'auteur de ces vers s'appelle Belkacem Khencha : depuis le 28 janvier 2015, chômeur de quarante et un ans, père de quatre enfants, militant du Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC), il croupit dans une cellule de la prison de Laghouat. Son délit ? Avoir essayé de manifester pacifiquement avec sept autres militants du CNDDC devant le tribunal de la ville le jour de l'audience d'un de leurs camarades, Mohamed Reg, poursuivi arbitrairement pour « violences envers agent de la force publique » Leur tentative a vite tourné court. Dès leur arrivée devant le tribunal, la police déjà présente sur les lieux les a tous immédiatement embarqués. Ils seront poursuivis et condamnés pour « pression sur les décisions des magistrats »²

En Algérie, alors même que l'état d'urgence a été levé en février 2011, la loi n° 91-19 du 2 décembre 1991 « relative aux réunions et manifestations publiques » (adoptée quelques mois après l'éviction du gouvernement des « réformateurs »³ et avant même le coup d'État militaire de janvier 1992) est toujours en vigueur : elle exige une autorisation préalable de toute manifestation, rarement accordée dans la

¹ Traduction de l'arabe.

² REMDH, « Algérie : appel pour la libération de neuf militants du droit au travail arrêtés arbitrairement », 10 février 2015, <ur1.ca/k6zh1>.

³ Voir dans ce dossier l'article de Ghazi Hidouci, p. 29.

⁴ REMDH, « Algérie : des manifestants condamnés à l'issue d'un procès apparemment inéquitable », 29 juillet 2014, <ur1.ca/k6zq3>.

⁵ Voir dans ce dossier l'article d'Hocine Malti, p. 72.

⁶ Voir l'entretien avec M^e Ahmine, avocat des militants de Laghouat, dans le documentaire *Résistances algériennes* produit par l'association Agir pour le changement démocratique en Algérie (ACDA), <ur1.ca/mbdr6>.

⁷ REMDH, « Algérie : autorisez les organisations de défense des droits de l'homme à se rendre dans le pays. Aucune réponse d'Alger aux demandes des organes de l'ONU », 11 février 2014, <ur1.ca/k6zy0>.

pratique, notamment aux organisations considérées comme critiques vis-à-vis du gouvernement. De ce fait, toute manifestation non autorisée est considérée comme un attroupement illégal et ceux qui y participent peuvent être poursuivis en justice, encourant des peines de deux mois à cinq ans de prison, en vertu des articles 99 et 100 du Code pénal.

Belkacem Khencha, Brahimi Belelmi, Mazouzi Benallal, Azzouzi Boubakeur, Korini Belkacem, Bekouider Faouzi, Bensarkha Tahar et Djaballah Abdelkader ne devraient sortir de prison qu'à l'été 2015, après avoir purgé leur peine de douze mois de prison dont six avec sursis, confirmée en appel le 25 mars. Certains d'entre eux ont été confrontés pour la première fois à la prison et à ce type de procès ; d'autres, comme Belkacem Khencha et Mohamed Reg, avaient déjà fait l'objet d'un harcèlement judiciaire⁴. Arrêtés, poursuivis, parfois acquittés ou condamnés avec sursis. En cause, toujours leur activisme lors des manifestations pour le droit au travail, l'accès aux services publics de base, ou encore la protection de l'environnement comme lors des protestations contre l'exploitation du gaz de schiste qui ont commencé en décembre 2014 à In Salah et qui depuis se sont multipliées à Laghouat et dans d'autres villes du Sud, peu de temps avant leur arrestation⁵. Ils résistent par leur courage et leur persévérance, mais aussi grâce au soutien d'une poignée d'avocats courageux qui prennent en charge leur défense à titre bénévole et qui osent dénoncer dans leurs plaidoiries l'instrumentalisation politique de la justice pour réduire la société civile au silence⁶.

LE TOUT-SÉCURITAIRE PLUTÔT QUE LE DIALOGUE

Même si certain-e-s journalistes de la presse algérienne s'efforcent de couvrir avec sérieux les événements qui agitent le Sud, ils/elles ne peuvent tout dire et les informations disponibles sur les violations du droit de réunion pacifique, de la liberté d'association, du droit au travail et des libertés syndicales restent ponctuelles et fragmentées. Depuis de très nombreuses années, les autorités algériennes refusent d'accorder des visas aux représentant-e-s des organisations internationales non gouvernementales de défense des droits humains, ce qui les empêche de mener leurs missions de recherche librement⁷. Par conséquent, peu nombreux sont les rapports d'ONG et syndicats internationaux faisant état de la situation des droits de l'homme en Algérie ; et de ce fait, les publications existantes ne fournissent en général qu'une analyse insuffisamment approfondie du contexte social, économique et politique, en particulier de celui propre aux régions du Sud.

Taux de chômage très élevé, notamment chez les jeunes et les diplômés, inégalités sociales et économiques, problèmes chroniques de logement, profonde crise de légitimité des institutions publiques : tous ces problèmes ne sont certes pas spécifiques au Sud algérien. Cependant, l'écart entre le délaissement de l'investissement public dans ces régions et la richesse que les hydrocarbures (gaz et pétrole) de leur sous-sol apportent aux caisses de l'État est criant et apparaît insupportable à leurs habitants, qui en supportent en retour le coût social et environnemental.



Malgré ce contexte difficile, la société du Sud algérien est en pleine évolution. Depuis des années désormais, les jeunes de plus en plus instruits s'indignent de la situation de détresse et de chômage à laquelle ils sont confrontés, les travailleurs essaient de s'organiser pour faire respecter leurs droits, des groupes plus ou moins spontanés et structurés tentent de faire entendre des revendications économiques et sociales. Face à l'ampleur des contestations qui agitent régulièrement le Sud depuis des années, les autorités publiques ont systématiquement annoncé de nouvelles mesures : pour l'emploi, pour les investissements publics, pour les prêts aux jeunes et les moins jeunes à la recherche d'un emploi. Mais force est de constater, en ce printemps 2015, que l'impact de ces mesures reste des plus limités. Et dans l'attente, les demandeurs d'emploi, qui osent à nouveau attirer l'attention sur ces promesses et demander des comptes aux responsables, paient leur révolte à coups de procès et de séjours en prison. Les autorités algériennes semblent avoir choisi la politique du tout sécuritaire au détriment du dialogue avec les différentes composantes de la société autour des politiques de développement, pour ces régions comme pour le reste du pays. Deux autres militants du CNDDC en ont fait les frais dans la ville d'El-Oued, à 620 km au sud-est d'Alger. Le 15 avril 2015, Rachid Aouine a été condamné en appel à quatre mois de prison ferme et à 20 000 dinars d'amende, pour « incitation à attroupement non armé » en vertu de l'article 100 du Code pénal, suite à un commentaire publié sur

⁸ REMD, « Algérie : les autorités doivent cesser le harcèlement des militants du droit au travail », 12 mars 2015, <ur1.ca/k6zzo>.



Manifestation devant l'ambassade d'Algérie à Tunis pendant le Forum social mondial de 2013.

sa page Facebook où il exhortait les policiers à défendre leurs droits au lieu de réprimer les manifestants. Il est en prison depuis le 1^{er} avril. Youssef Soltani, arrêté le 3 mars, a été libéré le lendemain puis poursuivi pour « incitation à attroupement »⁸. Il avait été arrêté pour avoir participé au sit-in organisé par la famille de Rachid Aouine afin de demander sa libération. À El-Oued comme ailleurs, toujours le même scénario... À Laghouat, une collecte d'argent était en cours en avril 2015, organisée par des militants locaux pour aider les familles à subvenir aux besoins des jeunes activistes emprisonnés. En attendant la libération de leurs proches et avant que ces derniers puissent poursuivre la lutte qu'ils mènent sans relâche pour rétablir enfin le « droit d'être entendus », selon les mots du militant poète Belkacem Khencha... ★

PARTIE 3

PÉTROLE ET GAZ, LA MALÉDICTION ALGÉRIENNE ?



LA SONATRACH, UN ÉTAT DANS L'ÉTAT ?

par Hocine Malti*, janvier 2015

O

n entend souvent dire que la compagnie nationale des pétroles algérienne, la Sonatrach, est un État dans l'État. N'est-elle pas plutôt un outil utilisé par la *cupola* du régime (politiques et militaires réunis) pour asseoir, renforcer et pérenniser son pouvoir ? Répondre à la question nécessite de connaître l'historique de la société, les rôles politique et/ou économique que lui ont fait jouer les dirigeants à différentes époques durant les cinquante années écoulées depuis sa création en 1963 et le degré d'indépendance dont elle a bénéficié de la part de chacun des régimes dans l'accomplissement des tâches qui lui ont été confiées. C'est parce qu'il lui est arrivé de traiter des affaires extrêmement sensibles qui sont généralement du ressort de l'État, mais aussi parce qu'elle a, de tout temps, possédé des moyens humains et financiers très importants, que la rumeur publique en a dit qu'elle était un État dans l'État. On peut en dire tout autant de la vénézuélienne PDVSA (Petroleos de Venezuela SA), de la NIOC iranienne (National Iranian Oil Company) ou de l'Aramco saoudienne. Quant aux majors pétro-

* Consultant pétrolier,
vice-président de Sonatrach
de 1972 à 1975,
auteur de *Histoire secrète
du pétrole algérien*,
La Découverte, Paris, 2010.



Siège de la Sonatrach à Oran.

liers, dont les intérêts se confondent presque toujours avec ceux de leurs pays d'origine, ils disposent de pouvoirs souvent supérieurs à ceux de nombreux États. N'a-t-on pas constaté, durant les deux mandats de George W. Bush, que la politique des États-Unis était dictée par les lobbys pétroliers ? Cela est dû, bien évidemment, à l'importance croissante prise par le pétrole au cours des cent dernières années, jusqu'à devenir vital pour l'économie et être souvent la cause de conflits majeurs.

LE PÉTROLE, SÈVE DE L'ÉCONOMIE, BUTIN ET CAUSE DE GUERRES

Les sept sœurs¹ ont acquis ce statut d'État dans l'État déjà en 1928 de par les décisions prises par leurs représentants lors de leur rencontre mémorable dans la soirée du 27 août au château d'Achnacarry en Écosse. Par un pacte resté secret jusqu'à ce jour, ces entreprises se sont arrogé ce soir-là le droit de fixer les prix du baril de

¹ On a appelé les « sept sœurs » le cartel constitué par sept compagnies pétrolières : Royal Dutch Shell, Standard Oil of New Jersey (Esso, aujourd'hui Exxon), Anglo Persian Oil Company (ancêtre de British Petroleum), Gulf, Texaco, Chevron et Mobil.



pétrole sur l'ensemble de la planète. En dépit des lois anti-trust américaines, elles ont, pendant des décennies, exploité le pétrole mondial dans les limites de contingents établis d'un commun accord – secret également – avec la plus grande profitabilité possible.

Pourquoi le pétrole attribue-t-il aux entreprises qui en possèdent une telle puissance, similaire à celle d'un État ? C'est grâce au pétrole que volent les avions de tourisme et les chasseurs-bombardiers, c'est grâce au pétrole que voguent les navires de croisière et les bâtiments de guerre et c'est grâce au pétrole que fonctionnent les usines ou que roulent les camions de transport de marchandises. Afin d'illustrer l'importance du pétrole dans l'économie, rappelons à titre d'exemple que la consommation mondiale d'énergie en tonnes équivalent pétrole a été, selon les statistiques de la Banque mondiale, multipliée par 8,3 au cours du xx^e siècle, tandis que le nombre de voitures aux États-Unis a été multiplié par vingt. Nous rappellerons également que, suite à la fermeture du Canal de Suez survenue lors de l'attaque tripartite anglo-franco-Israélienne contre l'Égypte d'octobre 1956, on assista à un changement spectaculaire d'échelle dans la taille des tankers : on passa alors aux VLCC et aux ULCC (*very large crude carrier, ultra large crude carrier*), destinés à contourner le continent africain par le cap de Bonne Espérance. Le pétrole est donc bien la sève de l'économie mondiale, tout comme il est une matière stratégique dans l'établissement de rapports de forces entre les nations. Il est aussi une ressource naturelle non renouvelable, dont on a toujours craint le tarissement à courte

échéance. Autant de raisons qui expliquent que son exploitation permet des profits se chiffrant en milliards de dollars et qu'il confère aux compagnies pétrolières des moyens et une puissance qui leur permettent de dominer le monde.

C'est lors de la Première Guerre mondiale que l'on utilisa pour la première fois des engins motorisés utilisant du carburant liquide. Le pétrole cessa alors d'être une marchandise ordinaire pour devenir un produit stratégique. À compter de cette date, la possession d'une matière aussi vitale justifia l'utilisation, par les grandes puissances notamment, de tous les moyens dont elles disposent, qu'ils soient politiques, économiques, diplomatiques ou militaires. C'est ce que firent notamment les Britanniques, qui mirent en branle tous ces moyens pour s'accaparer des richesses pétrolières irakiennes et garantir ainsi à l'Anglo-Persian Oil Company le droit exclusif à l'exploitation des zones pétrolières de l'Empire ottoman.

La Seconde Guerre mondiale démontra encore plus nettement que la première à quel point il était vital pour chacun des belligérants d'avoir accès à des sources pétrolières et mit à nouveau en exergue le rôle de super-États joué par les majors. Au cœur de l'été 1940, Texaco, qui avait pris la succession de la Royal Dutch Shell en qualité de principal fournisseur de l'armée allemande en carburants, mettait fin à ses approvisionnements. Cette décision venait s'ajouter au fait que les Britanniques avaient pris le contrôle de l'Irak et de l'Iran, autres sources pétrolières potentielles de la Wehrmacht. Ces événements pousseront Hitler, qui avait longtemps rêvé de s'emparer des gisements de la région de

Bakou, à mettre son idée à exécution en 1941. Cette décision lui fut fatale, puisqu'elle eut pour conséquence la déroute de son armée devant Stalingrad, ce qui fut un tournant décisif de la guerre.

Avant même la fin de la guerre, les États-Unis mettaient la main sur les plus grandes réserves de pétrole du Moyen-Orient. De retour de Yalta, le président américain Franklin D. Roosevelt rencontra en février 1945 le roi Ibn Saoud à bord du croiseur *USS Quincy* et scella avec lui ce que l'on a appelé le « pacte du Quincy », prévu pour une durée de soixante ans – qui fut prolongé pour une durée équivalente par George W. Bush en 2005. Aux termes de cet accord, les États-Unis s'engageaient à assurer la protection inconditionnelle de la famille Saoud et celle du royaume contre toute menace extérieure, car, y était-il dit, la stabilité et le leadership régional de l'Arabie saoudite faisaient dorénavant partie des « intérêts vitaux » des États-Unis. En contrepartie, le royaume saoudien s'engageait à garantir l'essentiel de l'approvisionnement énergétique américain, en attribuant notamment l'exclusivité de l'exploitation de Ghawar, le plus grand gisement de pétrole au monde, à l'Aramco. Aujourd'hui encore, l'Aramco nationalisée constitue le socle sur lequel repose la dynastie saoudienne et jouit à ce titre d'un statut particulier.

Quelques années plus tard, les pays producteurs de pétrole, prenant conscience de l'importance des richesses en hydrocarbures dont ils disposaient, décidaient à l'initiative de l'Iran et du Venezuela la création de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), qui vit le jour le 14 septembre 1960 lors de la conférence

de Bagdad. Plus proche de nous, en 2003, le pétrole fut encore une fois cause de guerre en Irak. Durant l'occupation du pays par les Américains, une compagnie pétrolière, Halliburton, s'est substituée en plusieurs occasions aux deux États, américain et irakien ; elle a pris en charge la gestion de certains objectifs militaires qui lui furent délégués par l'armée américaine et a raflé la plupart des contrats pour la remise en marche des installations pétrolières. Le fait que l'ancien P-DG de la firme, Dick Cheney, soit devenu vice-président des États-Unis, mais aussi le fait que des membres importants de l'exécutif étaient issus des milieux pétroliers rendait plus aisée la confusion des genres, les intérêts des deux bords ne faisant plus qu'un.

Un demi-siècle auparavant, la guerre de libération algérienne (1954-1962) avait également mis en exergue le rôle que peut jouer le pétrole en pareil cas. La découverte, en janvier 1956, de pétrole à Edjeleh au sud-est du Sahara poussait les gouvernements français de l'époque, notamment celui du général de Gaulle, à user de divers artifices pour retarder l'inéluctable indépendance du pays. Ce qui eut pour conséquence une durée plus longue de la guerre, donc plus de morts et plus de destructions, mais aussi la prise en main en 1958 de la révolution algérienne par des chefs militaires. Plus jamais à compter de cette date l'armée algérienne ne cédera le pouvoir aux civils.

Une année et demie après l'indépendance, le 31 décembre 1963, voyait le jour la Société nationale de transport et de commercialisation des hydrocarbures (Sonatrach), devenue cinquante ans plus tard l'une des plus grandes compagnies pétro-



lières au monde. Est-elle devenue, elle aussi, un État dans l'État ? A-t-elle eu ce statut sous tous les présidents que l'Algérie a connus durant les cinquante années écoulées depuis l'indépendance ? Née à une date où triomphaient les idées tiers-mondistes, bénéficie-t-elle encore aujourd'hui, à l'ère de la mondialisation, de ce même statut et le gardera-t-elle encore longtemps ? Pour répondre à ces questions, nous devons nous pencher sur son historique passé, examiner le degré d'autonomie qu'elle a eu vis-à-vis du pouvoir politique à différentes époques, connaître ses forces, ses faiblesses et l'expérience qu'elle a accumulée durant ce demi-siècle d'existence.

LA SONATRACH EN CHARGE DES AFFAIRES DE L'ÉTAT DÈS SA NAISSANCE

La Sonatrach, entreprise de l'État algérien, a vu le jour dans des conditions qui relèvent plus de la politique que de l'économie. Dès la fin de l'été 1962, les compagnies pétrolières françaises présentes au sein du consortium dénommé Trapal (Transport de pétrole en Algérie), qu'elles avaient constitué en vue de la construction d'un nouvel oléoduc, avaient sollicité l'accord du gouvernement algérien pour sa réalisation. Ce dernier avait alors exigé que lui soit concédée une participation dans le projet à concurrence de 50%, puis les négociations ayant échoué, il décida de dessaisir le consortium et de se lancer seul dans l'aventure. C'est dans ce cadre, marqué du sceau de la politique, que fut créée la compagnie nationale des pétroles à laquelle on confia la construction et la gestion du nouvel oléoduc. L'acronyme de Sonatrach qui

lui fut donnée résume les tâches qui lui furent assignées, à savoir le transport et la commercialisation des hydrocarbures. En s'affichant, au travers de sa société nationale, en tant que transporteur des hydrocarbures, le gouvernement de l'époque démontrait qu'il refusait de se limiter au rôle de simple percepteur d'impôts dans lequel auraient voulu le maintenir les compagnies pétrolières. En confiant par ailleurs la commercialisation des hydrocarbures à la société nationale, il indiquait clairement qu'il souhaitait faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'État, exsangue après plus de sept années de guerre, par une autre voie que celle de l'impôt. Ces attributs dévolus à la Sonatrach soulignent bien évidemment le rôle éminemment stratégique que l'on avait voulu lui donner dès sa naissance. De même que la gestion d'un secteur économique, pourvoyeur de la quasi-totalité des ressources financières du pays en fit, depuis cette fin d'année 1963, ce qui sera pratiquement la règle durant les quinze années suivantes, un véritable État dans l'État.

Ces quelques rappels historiques attestent qu'en créant sa société nationale des pétroles, l'État algérien cherchait à arracher, dès le lendemain de la proclamation de l'indépendance politique, l'autre indépendance, économique celle-là. Il dota de ce fait la nouvelle entreprise, par les textes et dans les faits, d'un statut particulier qui en faisait une entreprise hors normes. Ce statut s'est trouvé renforcé par la qualité des cadres ayant participé à son démarrage. Ancien membre de la direction de l'UGEMA (Union générale des étudiants musulmans algériens), le premier P-DG de l'entreprise, Belaïd Abdessalam, était resté

en contact permanent avec le milieu étudiant durant toute la période de la guerre de libération, ce qui lui avait permis de connaître un grand nombre de jeunes, qui avaient rejoint les maquis ou qui avaient poursuivi leurs études dans différentes universités à travers le monde. Il disposait donc d'un excellent filon de recrutement de cadres supérieurs pour la Sonatrach, tous très engagés politiquement.

Jamais la Sonatrach n'a autant mérité ce titre d'État dans l'État que durant la présidence de Houari Boumediene (1965-1978). La longue et dure guerre de libération qu'ils avaient menée avait enseigné aux Algériens qu'ils devaient soutenir tout peuple luttant pour son indépendance, moralement en reconnaissant et appuyant la justesse des causes défendues ou en permettant aux mouvements de libération d'avoir pignon sur rue en Algérie, mais aussi matériellement en accueillant des réfugiés et en fournissant des aides financières destinées à acquérir de la nourriture et des armes. Au nom de la lutte contre l'apartheid et contre l'impérialisme, l'Algérie soutenait aussi des mouvements d'opposition tels que l'ANC sud-africain ou les Black Panthers américains. En tant que leader du tiers monde, l'Algérie a souvent organisé des rencontres entre représentants des pays non alignés, a pris en charge les frais de déplacements de certaines délégations ou fourni des bourses d'études aux jeunes originaires de ces pays. Les dépenses engendrées par ces différentes actions étaient couvertes par des fonds secrets constitués par des ponctions opérées sur des opérations financières de la Sonatrach, faites à l'abri d'yeux et d'oreilles indiscrettes.

C'est une des raisons pour lesquelles, nommé ministre de l'Industrie et de l'Énergie au lendemain du coup d'État du 19 juin 1965, Belaïd Abdessalam s'était attaché, de concert avec le président Houari Boumediene, à garder la Sonatrach à l'abri des luttes d'influence entre les membres du « clan d'Oujda » qui constituaient le cœur du nouveau pouvoir. Ceux-ci et leurs affidés au sein des rouages de l'État étaient conscients que le pétrole, en tant que matière stratégique, garantissait la pérennité du régime dont ils faisaient partie. La tentation était donc grande pour eux de chercher à s'accaparer une portion, aussi minime soit-elle, de ce pouvoir. Mais ils se rendirent vite compte que Boumediene ne tenait pas à ce qu'ils viennent y fourrer leur nez et qu'il voulait être seul à user de la puissance que lui conféraient les richesses pétrolières du pays. Par ailleurs, l'entreprise en elle-même avait déjà commencé à faire fantasmer la société algérienne ; la rumeur publique prétendait que les salaires qui y étaient servis étaient farmineux et les avantages consentis aux agents, énormes. Autant de raisons qui venaient densifier le halo de mystère qui enveloppait le secteur pétrolier. Si l'on ajoute à cela les moyens financiers considérables dont disposait la Sonatrach, on comprendra pourquoi cette entreprise fascinait la classe politique dans son ensemble, qui y voyait donc un État dans l'État. Nombre d'exemples attestent de la politique volontariste du régime de Houari Boumediene de doter la Sonatrach de pouvoirs particuliers, assimilables – si ce n'est supérieurs en certains cas – à ceux de l'État.

Dans les accords d'Évian de mars 1962, les deux parties, algérienne et française, avaient convenu que la tutelle des opéra-



tions d'exploitation du pétrole dans l'Algérie indépendante s'exercerait à travers un organisme mixte algéro-français dénommé Organisme saharien ; les délégués algériens au sein de cet organisme étaient en majorité des cadres supérieurs de la Sonatrach. Ces accords avaient prévu qu'un traitement de faveur serait accordé aux sociétés pétrolières françaises, qui étaient déjà les seules présentes dans le pays, vu que dès janvier 1956, date de la première découverte de pétrole au Sahara, les autorités françaises avaient mis en place des lois qui restreignaient sérieusement l'accès au pétrole saharien à toutes les firmes autres que françaises. Par ailleurs, la renégociation du volet pétrolier des accords d'Évian aboutit le 29 juillet 1965 à la signature de l'« accord d'Alger » qui instaurait par de nouvelles dispositions un système à peu près identique à celui de l'Organisme saharien, à savoir une sorte de co-souveraineté algéro-française sur les ressources pétrolières de l'Algérie. De ce fait, au moment où la Sonatrach était devenue opérationnelle, vers la fin de l'année 1965, on ne trouvait plus présentes que des sociétés françaises jouissant de prérogatives exorbitantes.

Afin de sortir de ce face-à-face, le gouvernement algérien se mit à la recherche de nouveaux partenaires qui interviendraient dans des secteurs autres que ceux de l'exploration et l'exploitation, devenus des chasses gardées françaises. Il décida alors de créer un très large éventail de sociétés mixtes en association avec des partenaires étrangers, américains en général, dans le domaine des services. Il enclencha également des discussions avec le gouvernement soviétique pour l'acquisition de

matériel de forage et pour la conduite d'études qui débouchèrent quelques années plus tard sur une augmentation notable de la production pétrolière du pays. Toutes les négociations, tant celles d'ordre commercial, légèrement teintées de politique, menées avec les plus grands noms de l'industrie pétrolière américaine, que celles beaucoup plus politiques engagées avec le ministère des Pétroles de l'URSS, furent conduites par la Sonatrach. Celle-ci se retrouvait ainsi à nouveau, très peu de temps après sa naissance, baignant dans des problèmes relevant de la stricte compétence de l'État.

La commercialisation du gaz est l'autre domaine, plein de chausse-trapes d'ordre politique, dans lequel la Sonatrach eut à jouer ce rôle d'État dans l'État. Dès l'entrée en vigueur de l'accord du 29 juillet 1965 qui avait concédé à l'Algérie le monopole de la commercialisation du gaz, des équipes de la Sonatrach s'étaient mises à la recherche de clients à travers toute l'Europe, considérée comme le débouché naturel de l'Algérie. Des manœuvres de coulisses des milieux gaziers français ayant empêché ces contacts d'aboutir, la Sonatrach se retourna vers l'autre marché potentiel, celui des États-Unis. Mais on craignait à Alger que la rupture des relations diplomatiques entre l'Algérie et les États-Unis, intervenue au lendemain de la guerre du Moyen-Orient de juin 1967, rende vaines les démarches accomplies par les équipes commerciales de l'entreprise. C'était toutefois sans compter sur le pragmatisme du président américain de l'époque, Richard Nixon, le talent de manœuvrier de son secrétaire d'État Henry Kissinger et le sens des affaires d'un homme, Howard Boyd, président d'une grande entreprise spécialisée

dans l'industrie gazière, El Paso Natural Gas Co, qui avaient tous trois conclu que c'était le moment de s'installer durablement en Algérie, d'y prendre la place des Soviétiques et... des Français. Paradoxalement, ce fut dans cette atmosphère plutôt hostile que la Sonatrach réussit à pénétrer le marché américain du gaz.

Parmi les sociétés mises sous contrôle de l'État lors de la guerre des Six-Jours, se trouvait El Paso Natural Gas Co, qui possédait des participations dans des champs de gaz au Sahara et qui disposait également d'un important réseau de distribution de gaz aux États-Unis. Lorsque le gouvernement lui proposa de lui racheter à bon prix ses intérêts algériens en contrepartie de la conclusion d'un contrat de vente de gaz, El Paso accepta l'offre. L'accord, fabuleux pour l'époque, portait sur la livraison d'une quantité de 10 milliards de m³ de gaz durant vingt-cinq ans. La Sonatrach fut chargée d'agir au nom de l'État pour la mise au point des modalités dudit contrat et pour sa mise en œuvre. Signé en octobre 1969, il ne fut finalement avalisé par l'administration américaine qu'en mars 1973, car la durée du contrat, la nature stratégique de la marchandise achetée et la lourdeur des investissements requis faisaient que l'ensemble de l'affaire devait être soumis à l'appréciation de l'autorité de régulation fédérale américaine compétente, la Federal Power Commission (FPC). Le souci premier de la FPC fut de s'assurer que l'Algérie disposait des réserves de gaz nécessaires pour honorer ses engagements. Puis de se demander si les États-Unis pouvaient se permettre de faire dépendre, même en partie seulement, leur sécurité énergétique d'un pays qui s'affi-

chait comme un leader du tiers-monde et clamait partout son anti-américanisme. Des lobbies divers cherchèrent à faire capoter le projet, ce qui amena la Sonatrach à faire intervenir ses propres soutiens américains. Parmi ceux-ci, se trouvaient les administrateurs et dirigeants des grandes entreprises avec lesquelles elle avait noué d'excellentes relations d'affaires. Certaines des firmes prestigieuses à la tête desquelles on retrouvait tout ce beau monde avaient pour actionnaires des groupes aussi puissants que la nébuleuse Carlyle; la Sonatrach était, de ce fait, en contact direct avec le cœur du pouvoir américain.

Rompues en juin 1967, les relations diplomatiques entre l'Algérie et les États-Unis ne furent rétablies qu'en octobre 1974. Mais des relations économiques intenses furent instaurées entre les deux pays durant cette longue période de sept ans. Si les compagnies pétrolières américaines étaient absentes d'Algérie, l'industrie pétrolière américaine était en revanche bien représentée par les plus grands noms de fabricants de matériel, de sociétés de services, de firmes d'engineering, de cabinets d'avocats, de sociétés-conseils et autres cabinets d'organisation et management, tous de réputation mondiale. Le gros volume d'affaires réalisé par ces entreprises était contrebalancé par les ventes de pétrole et de gaz algériens aux États-Unis. En l'absence de canaux officiels de communication entre les deux pays, c'est par l'intermédiaire de la Sonatrach que le gouvernement algérien et l'administration américaine entretenaient un dialogue, y compris au plan politique, jamais interrompu durant ces sept années fatidiques.



La situation vécue par l'Algérie au lendemain des nationalisations du pétrole et du gaz du 24 février 1971 foisonne d'exemples qui mettent en exergue la perception du caractère particulier que ses dirigeants attribuaient à leur compagnie nationale. Le pays vivait une situation très difficile : crise politique très grave avec la France et baisse sérieuse des rentrées de devises suite au boycottage du pétrole algérien par les sociétés pétrolières françaises nationalisées. La Sonatrach fut chargée de la gestion de cette phase extrêmement délicate que traversait le pays et dut, de ce fait, se substituer en maintes occasions à l'État ; les structures administratives, appelées à intervenir dans la résolution de ces questions sensibles, jugeaient anormale une telle situation et ne manquaient pas de le faire savoir. Mais aux demandes d'assistance des agents de la Sonatrach, certains ronds-de-cuir répondaient carrément : « Débrouillez-vous, ce sont vos affaires, vous disposez des moyens pour les régler, vous êtes un État dans l'État ! »

La brusque disparition de Houari Boumediene en décembre 1978 et l'arrivée au pouvoir du colonel Chadli Bendjedid ont complètement changé le statut de la compagnie nationale, qui a néanmoins continué à faire fantasmer le citoyen algérien.

SOUS CHADLI BENDJEDID, LA SONATRACH, POMPE À FINANCES

Deux mois après le décès de Houari Boumediene, Chadli Bendjedid était « élu » président de la République. L'une de ses premières actions a été de se débarrasser de ses concurrents éventuels à la fonction à laquelle il avait été porté par ses pairs de l'armée. Certains parmi les ministres qu'il avait nommés en firent autant et déclenchèrent à leur tour de profondes modifications des administrations et sociétés nationales dont ils avaient la tutelle. Tel fut le cas du nouveau ministre de l'Énergie, qui entama une grande restructuration de la Sonatrach, laquelle aboutit à son éclatement en plusieurs entreprises. Ces réformes, menées à la hussarde et motivées beaucoup plus par un désir de revanche personnelle que par un véritable souci d'amélioration des modes de fonctionnement de la compagnie, débouchèrent sur le limogeage et le départ volontaire de ses meilleurs cadres. Du coup, le prestige qui lui avait permis de s'affirmer jusque-là comme un véritable centre de pouvoir, tant vis-à-vis des forces politiques intérieures que des firmes et pays étrangers, a disparu. Son aura était brisée. Depuis Chadli Bendjedid, la Sonatrach a cessé d'être un État dans l'État, tout en demeurant un important outil de pouvoir. Elle a continué à disposer de la puissance que lui confèrent le pétrole et ses milliards de dollars, d'autant plus qu'à l'exception d'un creux causé par le contre-choc de 1986, les prix du pétrole se sont envolés depuis jusqu'à atteindre des sommets au début des années 2000. L'état de délitement que connut à compter de ce moment la compagnie nationale et l'opacité dans

² Voir Hocine Malti, *Histoire secrète du pétrole algérien*, op. cit.

laquelle ont été plongées certaines de ses fonctions firent que cette puissance et ces milliards de dollars devinrent objets de convoitise et attisèrent des luttes de clans internes au régime.

Durant la présidence de Chadli Bendjedid (1979-1992), il y eut néanmoins des moments où l'État fit intervenir la Sonatrach dans le règlement d'affaires d'ordre strictement politique. Cela eut lieu une première fois en 1982, lors de l'annulation du contrat de vente de gaz à El Paso et la signature d'un autre contrat avec Gaz de France. Le ministre de l'Énergie avait déclenché une cabale contre son prédécesseur, l'accusant d'avoir bradé le gaz vendu aux États-Unis dans le cadre du contrat avec El Paso et avait exigé de la firme américaine un nouveau prix de cession nettement supérieur au cours du marché. Cette demande, assortie de manœuvres diverses², avait pour véritable objectif de pousser les Américains à mettre fin au contrat d'achat. De fait, le ministre obéissait à des directives émanant d'un groupe d'officiers de haut rang qui constituait l'ossature du nouveau régime et qui, sous couvert de mise en application de la « déboumédiénisation » voulue par Chadli Bendjedid, cherchaient à remettre en cause la politique de diversification des partenaires instaurée du temps de Boumediène et à réorienter l'industrie pétrolière en direction de la France. On assista alors à une curieuse transaction commerciale lors de la visite en Algérie du président François Mitterrand en novembre 1981, au cours de laquelle le vendeur et l'acheteur inversaient leurs rôles, celui-ci proposant à celui-là un prix supérieur à celui demandé ! S'ensuivirent des discussions entre la Sonatrach et Gaz de France qui

aboutirent deux mois plus tard à la signature d'un contrat commercial singulier, dont la particularité était que le prix de vente du mètre cube de gaz était 27 % plus cher que le cours normal du marché, un prix « politique », consenti sur ordre de l'Élysée, avait-on dit. Il s'agissait, en somme, de « récompenser » les Algériens pour la décision, politique également, qui mit fin au contrat avec El Paso, qu'ils avaient prise quelques mois auparavant.

L'État fit encore appel, à deux reprises, aux moyens de la Sonatrach pour réparer les dégâts causés par la politique économique des années 1979-1980 qui avait privilégié l'importation aux dépens de la production nationale. La première intervention a été l'adoption d'une nouvelle loi sur les hydrocarbures au lendemain du contre-choc pétrolier de 1986. Le prix moyen des bruts OPEP, qui était encore de 28 dollars le baril en 1985, avait chuté à 10 dollars en juillet 1986. La baisse brutale des revenus du pays, provoquée par cette dégringolade des prix du pétrole, avait été très mal vécue par le peuple algérien, que l'on avait habitué à consommer des produits qui avaient tout d'un coup disparus des étagères. Le gouvernement décida alors de modifier certaines dispositions de la loi de 1971 sur les hydrocarbures afin de la rendre plus attrayante pour les compagnies internationales et les intéresser ainsi à la relance de l'exploration au Sahara. Les deux modifications majeures introduites par les nouvelles dispositions portaient sur les attributs de la Sonatrach. La première mettait fin au rôle d'opérateur qui était jusque-là du ressort exclusif de la compagnie nationale, qu'elle pouvait dorénavant céder au partenaire étranger, en cas d'association.



Dans ce cas, et c'était là le second changement, le partenariat ne se ferait plus selon la règle du 51 % 49 % au profit de la Sonatrach, mais selon la formule dite du « partage de production ». Cette loi n'eut pas les effets escomptés, vu qu'elle a été adoptée trop tard et sachant que les retombées en matière d'exploration pétrolière n'apparaissent qu'au bout de quelques années. Elle eut plutôt le résultat inverse de celui que l'on en attendait, car la corruption qu'elle a engendrée a été en partie la cause du ras-le-bol exprimé de manière violente par la jeunesse algérienne le 5 octobre 1988.

L'État fit appel une deuxième fois aux moyens de la Sonatrach à l'occasion de l'adoption d'une nouvelle loi sur les hydrocarbures en 1991. Celle de 1986 n'ayant pas atteint le but escompté, la situation économique de l'Algérie avait continué à se dégrader ; l'unique solution pour sortir de la situation d'endettement excessif dans laquelle se trouvait le pays était de renégocier, sous les auspices du FMI, la dette extérieure, ce que refusait le gouvernement. À défaut, le Premier ministre Sid Ahmed Ghazali envisagea plutôt la vente de gisements pétroliers à des intérêts étrangers et fit adopter par l'Assemblée nationale le 4 décembre 1991, une nouvelle loi sur les hydrocarbures qui permettait l'association d'un partenaire étranger sur des gisements déjà découverts. Ces réformes ne réglèrent pas pour autant la question de l'endettement de l'Algérie, qui se résolut, quelques années plus tard, à négocier avec le FMI.

La période écoulée entre le départ de Chadli Bendjedid en 1992 et l'arrivée d'Abdelaziz Bouteflika à la tête de l'État en 1999

a été une époque trouble marquée par la guerre civile, qui a vu le pouvoir politique passer entièrement aux mains de l'armée. Au plan pétrolier, en dehors de quelques escarmouches pour la prise de contrôle de la Sonatrach, on n'a pas assisté à un changement notable de son statut.

SOUS BOUTEFLIKA, LA SONATRACH, CAVERNE D'ALI BABA : CORRUPTION À TOUS LES ÉTAGES

On ne peut appréhender le statut de la Sonatrach depuis l'élection d'Abdelaziz Bouteflika à la présidence de la République, sans évoquer les luttes intestines au régime. Après avoir été la cause de la démission de Liamine Zeroual en septembre 1998, ces luttes sont devenues encore plus violentes depuis l'arrivée de Bouteflika au pouvoir en avril 1999. Il les a lui-même maintes fois mentionnées, soulignant qu'il refusait d'être un « trois quarts de président ». Ces luttes ont affecté directement la stabilité de la Sonatrach ; les tentatives des uns et des autres de vouloir en prendre le contrôle ont eu pour résultat que pas moins de sept P-DG se sont relayés à la tête de l'entreprise d'avril 1999 à 2015 : plus que depuis sa création en 1963 ! Elles ont été, par ailleurs, attisées par l'envolée des prix du pétrole qui a vu la manne financière générée par la Sonatrach être multipliée par quatre. À cette situation, déjà fort complexe, sont venues se rajouter la guerre civile qu'a connue le pays et les retombées sur l'Algérie de la politique américaine de George W. Bush dans deux domaines particuliers, celui de l'énergie et celui de la guerre contre le terrorisme international. Ces facteurs ont eu pour conséquence un très fort rapprochement

politique, économique et militaire de l'Algérie avec les États-Unis, dans le cadre duquel la Sonatrach a constitué une pièce maîtresse.

La doctrine en matière d'énergie de la nouvelle administration américaine était, sous divers artifices, de rétablir le système de concessions des années 1950 et de permettre ainsi aux firmes américaines de s'accaparer des richesses pétrolières des pays producteurs de pétrole. À cette tendance hégémonique américaine, Abdelaziz Bouteflika réagit par les instructions données à son ministre de l'Énergie de mettre au point une nouvelle loi sur les hydrocarbures qui répondrait en tous points aux souhaits des Américains. Cette loi fut sur le point d'être adoptée en 2003, puis gelée en 2004, en raison de la levée de boucliers qu'elle avait provoquée, avant d'être entérinée par ordonnance présidentielle en 2005. Abdelaziz Bouteflika décidait finalement d'en supprimer tous les articles controversés en 2006. Elle fit encore une fois l'objet d'une nouvelle mouture dans le courant de l'année 2012. Au cours de ce long feuilleton, les attributions de la Sonatrach ont été redéfinies à plusieurs reprises, en fonction de la situation du moment. Certaines ont été totalement supprimées, d'autres ont été supprimées puis rétablies et d'autres enfin modifiées plus ou moins profondément. La Sonatrach a donc été le sas qui permettait d'harmoniser les relations algéro-américaines, le sas que l'on compressait ou que l'on ouvrait en fonction de l'évolution de ces relations, mais aussi en fonction des tiraillements internes au régime que cela entraînait.

Au cours des années 2000, la Sonatrach a permis également le rapprochement entre

les services de renseignement de l'Algérie et des États-Unis à travers la société Brown and Root-Condor (BRC), une filiale commune de la Sonatrach et de Brown and Root (B & R), elle-même filiale de Halliburton. Un grand nombre de projets de l'entreprise pétrolière algérienne, mais aussi certains autres relevant des ministères de l'Intérieur et de la Défense, ont été confiés à cette firme qui les transmettait à la société-mère B & R pour réalisation. Des commandes de matériel militaire extrêmement sensible ont également été passées par l'armée algérienne par l'intermédiaire de BRC. Ce sont donc des raisons très ambiguës qui ont été à l'origine du rapprochement politique, économique et militaire algéro-américain. Afin qu'un tel rapprochement puisse être instauré, puis maintenu en place durant plusieurs années, il fallait que le cœur du processus, la Sonatrach en l'occurrence, soit étroitement contrôlé. Mais contrôlé par qui ? C'était là tout l'enjeu des âpres luttes intestines qui ont opposé les deux clans dominants du régime, celui du président de la République et celui des militaires dirigé par le général Mohamed Médiène, dit « Tewfik », patron du Département du renseignement et de la sécurité (DRS). Car les milliards de dollars brassés par la Sonatrach permettaient d'acheter non seulement le soutien américain, mais aussi d'acheter des consciences en Algérie même et donc le soutien de partis politiques, de confréries religieuses, de la presse, d'associations diverses et de milliers d'individus. Le contrôle de la rente pétrolière a permis aussi et surtout à ses protagonistes de s'enrichir et d'enrichir les personnes de leur entourage, car il n'est pas un seul contrat passé par la compa-



gnie durant la présidence de Bouteflika qui n'ait fait l'objet de versement de commissions. Il en est d'ailleurs de même dans tous les secteurs de l'économie. La corruption, qui a connu une augmentation exponentielle depuis 1999, est aujourd'hui la tâche infamante de l'Algérie, c'est la méthode de gouvernance du régime.

Quant à la Sonatrach, elle a changé de statut durant cette période : elle a cessé d'être une firme, elle n'est plus un État dans l'État, elle est devenue l'État. Ce n'est plus l'État qui lui délègue une partie de son pouvoir ; c'est elle qui fournit au régime la puissance qui lui permet d'exister. On peut donc dire que, *de facto*, Abdelaziz Bouteflika ou Mohammed Médiène ont été, tour à tour P-DG de la Sonatrach. Cela signifie aussi que les dirigeants actuels de l'entreprise ont cessé d'être les managers d'une entreprise industrielle pour devenir les rouages d'une structure politique, dirigée par des centres de pouvoir souvent rivaux.

QUID DE L'AVENIR ?

Trois présidents, trois styles différents, trois facettes différentes de la Sonatrach. Qu'en sera-t-il à l'avenir ? Quel que soit le statut qu'elle acquerra, il est certain qu'elle continuera d'être utilisée comme socle du régime, comme instrument politique. Au service de qui ? Là est toute la question. Il est tout aussi certain qu'avec le temps, elle a beaucoup perdu de la symbolique qu'elle incarnait dans le subconscient de l'homme de la rue, de l'image de marque de l'Algérie qu'elle convoyait à l'étranger, du respect qu'elle imposait aux partenaires en affaires, y compris les majors, et du sentiment d'envie qu'elle provoquait chez les responsables pétroliers des pays de l'OPEP. Car la Sonatrach est aujourd'hui un grand corps malade, perclus par la gangrène de la corruption. Le nombre de scandales qu'elle a connus ces dernières années ne présage pas d'un avenir radieux ; le mal est si profond qu'il faudra probablement de nombreuses années et un changement des mentalités pour l'extirper. Ce changement des mentalités devra intervenir en Algérie, mais aussi chez les partenaires étrangers qui sont aujourd'hui convaincus – et qui le clament ouvertement – que l'on ne peut pas y faire d'affaires sans verser des pots-de-vin.

La Sonatrach devra également cesser d'être la pompe à finances à laquelle on fait appel pour régler tous les maux du pays. La terre d'Algérie, son sous-sol, sa topographie, son climat et la jeunesse de sa population sont autant d'atouts qui, judicieusement utilisés, permettraient un tout autre développement économique. Mais là aussi, un profond changement des mentalités est nécessaire. ★

GAZ DE SCHISTE EN ALGÉRIE: UN NOUVEAU DÉSASTRE POUR LA POPULATION, UNE NOUVELLE RENTE POUR SON GOUVERNEMENT

par Frack Free Europe et ATTAC, octobre 2014*

S

i l'accès aux informations sur les projets des compagnies exploitant les hydrocarbures non conventionnels a été et est toujours très difficile dans la plupart des pays européens, en Algérie et au Maghreb, l'opacité est totale. Le soutien que les multinationales reçoivent très facilement des gouvernements en place est scandaleux : en effet, ces projets se situent dans des zones désertiques où l'utilisation de l'eau est une question de vie ou de mort pour les populations locales, alors que les conséquences sanitaires¹ dramatiques (tant sur la quantité nécessaire que pour la pollution irréversible) et l'impact avéré sur le climat² engendrés par l'exploitation de ces hydrocarbures sont parfaitement connus. Les Français,

* Cet article est notamment accessible sur le site d'Attac, à l'adresse <ur1.ca/mbijn>. Nous remercions Attac-France de nous avoir autorisés à le reproduire.



Européens et Étatsuniens, citoyens vivant dans les pays où ces multinationales ont leur siège, sont ignorants de toutes ces « bonnes affaires » Il est temps de lever le voile et de mettre à jour l'impunité des multinationales au Maghreb.

TOTAL ET GDF-SUEZ, DEUX GÉANTS GAZIERS BIEN IMPLANTÉS EN ALGÉRIE

Les deux groupes français Total et GdF-Suez restent assez discrets sur leurs activités en Algérie, que ce soit la nature de l'hydrocarbure visée (*tight gas*, *shalegas*, *shaleoil*) ou la technique utilisée. Les annonces successives et parfois contradictoires du nombre de forages réalisés ou programmés sont faites pour rassurer les actionnaires. Le gouvernement algérien continue ainsi à s'assurer une rente confortable. Total a réalisé, en janvier 1995, un accord d'1,5 milliard de dollars pour une exploitation de gaz conventionnel dans le sud du pays (BP avait fait de même un mois avant) : ces accords ont, sans aucun doute, renforcé le régime qui a pratiqué une violence systématique à travers le pays à un moment d'isolement national. Liées à l'Algérie grâce à de très grands investissements, ces entreprises et l'Union euro-

péenne avaient un intérêt évident à ce que le régime répressif ne tombe pas³.

Depuis fin 2013, Total est opérationnel en Algérie dans le bassin de Timimoun où elle dispose d'un contrat avec Sonatrach et la société espagnole Cepsa. Sur le bassin d'Ahnet, à 2000 km au sud d'Alger dans la région d'In Salah, Total, associé à Schlumberger, Sonatrach et la turque Partex, annonce l'exploration de réservoirs de *tight gas*, en assurant la « maîtrise de technologies de forage par fracturation et stimulation des puits ». Le groupe prétend une capacité de 70 000 barils équivalents pétrole par jour, soit 4 milliards de m³ par an avec le forage de cent vingt puits. Et tout cela sans vergogne des parties, puisque le fisc algérien poursuit Total pour avoir « triché sur l'origine et le montant de ses importations » et lui réclame 80 millions d'euros⁴.

Le groupe franco-belge GdF-Suez dispose d'un contrat d'exploration de gaz dans la région de Touat. Le premier forage d'exploration intervient en juillet 2012, première étape d'un programme de quarante puits, sur une superficie de 3000 km² ; avec une estimation d'extraction de 4,5 milliards de m³ par an de gaz et 630 000 barils de condensat (pétrole mélangé au gaz). En octobre 2012, les annonces de GdF-Suez pleuvent : exploitation à partir de 2016, investissement de 1,5 milliard de dollars, création de 2 500 emplois, construction d'un centre de traitement des eaux usées domestiques, projets culturels et éducatifs...

Des blocs sur le bassin d'Illizi sont explorés par un consortium associant GdF-Suez (9,8 %), l'opérateur Repsol (25,7 %), Enel (13,4 %) et Sonatrach (51 %) créé en janvier 2010. La campagne d'exploration est

¹ concernedhealthny.org/compendium.

² <http://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/011013/climat-alerte-au-methane>.

³ <http://platformlondon.org/p-publications/le-renforcement-des-dictatures-accaparement-du-gaz-par-le-royaume-uni-et-les-violations-des-droits-humains-en-algerie>.

⁴ www.algerie-focus.com/blog/2014/08/transfert-illegal-de-devises-et-fausses-facturations-le-business-louche-du-geant-total-en-algerie.

⁵ www.algeria-watch.de/fr/article/pol/dz_ue/memorandum_entente.htm

⁶ www.p3a-algerie.org

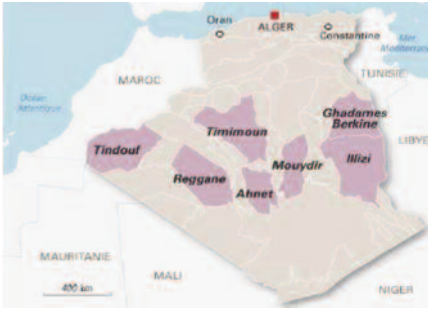
⁷ www.enpi-info.eu/mainmed.php?id=92&id_type=10

⁸ www.ome.org/home.html

programmée entre mai 2010 et mai 2015. Après la campagne sismique, les forages d'exploration ont commencé en juillet 2012. Un premier gisement de gaz ex-

ploitable est découvert en novembre (Tihalatine Sud-1, à une profondeur de 1192 m); un second en avril 2013 (Tin Essameid Est-1, à une profondeur de 1512 m). Les accords de commercialisation confient à Sonatrach la vente de la totalité du gaz produit et GdF-Suez en est le principal client de gaz.

Les bassins identifiés en Algérie comme potentiels en gaz de schiste



DES HYDROCARBURES NON CONVENTIONNELS DANS TOUT LE MAGHREB

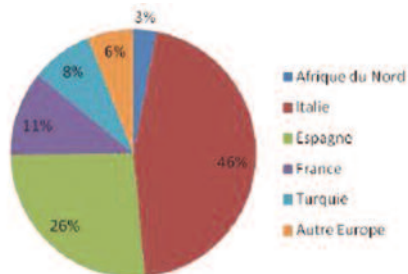
Les sous-sols du Maroc et de la Tunisie comprennent aussi des hydrocarbures non conventionnels. En Tunisie, des permis de recherche sont accordés, à la société Shell dans la région de Kairouan, au polonais Serinus dans l'extrême Sud-Ouest du pays ; là où le franco-britannique Perenco est déjà installé. Au Maroc, ce sont principalement des gisements de schistes bitumineux qui vont être exploités avec une prévision de plus de 50 milliards de barils. Les principaux sites visés sont Timahdit dans la chaîne du Moyen-Atlas et Tarfaya, le long de la côte à 1 500 km au sud de Rabat. En septembre 2014, la société irlandaise San Leon Energy extrait pour la première fois du pétrole de schiste sur le site de Timahdit dans la région de Melnès. L'espagnol Repsol et l'américain Anadarko visent des gisements de gaz de schiste.

L'EUROPE ET LA FRANCE : SUPER CLIENTS DE L'ALGÉRIE DANS LE SECTEUR GAZIER

En exportant 68 % de sa production gazière en 2012, l'Algérie est le sixième exportateur mondial de gaz. L'Europe est le client quasi exclusif de l'Algérie, absorbant 88,6 % des exportations algériennes de gaz. L'Algérie est au septième rang mondial des exportateurs de GNL, ce qui représente 97 % du total de la valeur de ses exportations. En 2011, l'Algérie fournissait à la France 16 % de son approvisionnement en gaz. En juillet 2013, le président de la Commission européenne, M. Barroso, et le Premier ministre algérien, A. Sellal, signent un accord de partenariat stratégique sur l'énergie. L'Union européenne veut la sécurité sur les approvisionnements, l'accès au gaz algérien étant identifié comme une priorité économique et stratégique ; et l'Algérie la garantie de parts de marché⁵. Les ressources en gaz algérien peuvent être visées à travers différents instruments institutionnels européens: EuroMed-Energies, programme de coopération P3A⁶, Med-Reg... ; certains d'entre eux associant le lobby des industriels avec des regroupements tel que MedEmip⁷, OME⁸ ; le tout avec le soutien de la BERD !



Principales exportations de gaz algérien en 2012



(sources : BP Statistical Review of World Energy 2013)

RÉSERVES ET OBJECTIFS : LA VALSE DES CHIFFRES ET UNE STRATÉGIE ADAPTÉE

Dès 2004, l'agence américaine US Energy Information Administration (EIA) annonce que le sous-sol algérien comprend la troisième réserve mondiale de gaz de schiste récupérables, après la Chine et l'Argentine. Les négociations entre la Sonatrach, entreprise d'État, et des sociétés transnationales, Eni, Shell et Exxon-Mobil, Total, GDF Suez..., vont très vite commencer. Dès 2009, le gouvernement algérien prévoit un plan de développement de huit gisements dans le Sud-Ouest algérien entre les villes

de Timimoun et Adrar et la construction d'installations de collecte et traitement du gaz. Le projet MedGaz, aujourd'hui opérationnel, est détenu par Sonatrach, Total et l'espagnol Cepsa.

Le système de gouvernance algérien fait que la société d'État Sonatrach dispose de plus des trois quarts des actifs dans l'industrie des hydrocarbures. Les sociétés transnationales ne représentent que 18 % des investissements, avec une part de 2 % pour Total. En février 2012, l'Agence nationale de valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) annonce le programme d'exploitation de ces gisements à partir de 2014, avec une prévision de production de 5 millions de m³ de gaz et de condensat par jour sur une période de huit ans.

Une nouvelle loi sur les hydrocarbures est publiée en février 2013⁹. Elle ouvre la voie à l'exploitation des hydrocarbures non-conventionnels et comprend des mesures fiscales incitatives pour attirer les investisseurs. En novembre 2013, l'administration française publie une note précisant que les gisements algériens en gaz de schiste sont estimés à 700 trillions de m³, soit quatre fois le niveau des réserves actuelles¹⁰.

⁹ www.mem-algeria.org/francais/uploads/Loi_13-01_modifiant_loi_hydro_05-07-2013.pdf

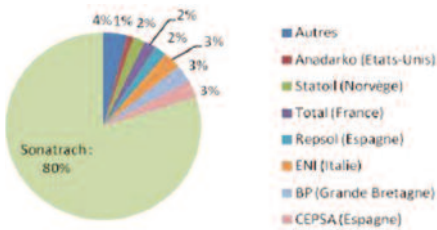
¹⁰ www.tresor.economie.gouv.fr/File/392576

¹¹ www.energymed.eu/2014/07/21/algerie-42-milliards-pour-booster-la-production-de-petrole-et-de-gaz

¹² Finalement, quatre périmètres seulement (sur trente et un) seront accordés à trois groupements internationaux, pour des investissements totaux assez faibles, de 270 millions de dollars (Ndir).

¹³ Mehdi Bsikri, « Exploitation du gaz de schiste, les craintes des agriculteurs du sud », El Watan, 2 février 2014, <url.ca/mcznu>.

Répartitions des actifs de productions des hydrocarbures par exploitant en 2012



Source: US Energy Information Administration.

LES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES FRANÇAISES GAZIÈRES EN ALGÉRIE ET LA CONCURRENCE EUROPÉENNE

La perspective d'extraction d'hydrocarbures non conventionnels en Algérie offre des opportunités aux géants français : Total et GdF-Suez. Mais la concurrence entre entreprises européennes est rude. Depuis quelques années, Sonatrach négocie des partenariats tous azimuts, avec Shell, Exxon Mobil, Eni, Talisman... En janvier 2014, l'ALNAFT procède au « quatrième appel d'offres pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures », avec la mise en concurrence de trente et un « périmètres d'hydrocarbures », dont dix-sept ciblent du gaz de schiste. Cinquante-deux sociétés sont autorisées à concourir, dont Total, GdF-Suez, Shell, Amerada Hess, Gazprom..., toutes déjà actives en Algérie. La date limite de dépôt des soumissions, initialement fixée au 4 septembre, est repoussée au 30 septembre 2014¹².

Le 21 mai 2014, le gouvernement autorise officiellement l'exploitation du gaz de schiste. Devant l'Assemblée nationale, le Premier ministre déclare : « Si les réserves [de gaz naturel et de pétrole] restent en 2030 à leur niveau actuel, nous n'allons couvrir que la demande nationale, il n'en restera que très peu pour l'exportation. » Les autorités annoncent un objectif de production de 30 milliards de m³ de gaz par an ; et qu'elles doivent investir 300 milliards de dollars sur cinquante ans, dont 100 milliards entre 2014 et 2018¹¹. C'est la valse des chiffres. En deux ans, on est passé d'une prévision d'extraction à 5 millions m³/jour à 82 millions de m³/jour ! Désormais, ce sont sept bassins algériens qui sont concernés par des projets d'exploration : Tindouf, Reggane, Timimoun, Ahnet, Mouydir, Ghadames Berkine et Illizi, zones habitées par près de 1,5 million d'habitants.

LE GAZ DE SCHISTE AU MAGHREB : UN ÉCOCIDE ANNONCÉ. QUELLES ALTERNATIVES ?

L'Algérie, comme ses pays voisins, est en stress hydrique permanent et la nappe albienne, étendue sous trois pays (Algérie, Tunisie et Libye), n'est pas renouvelable ; les pluies sont trop faibles pour recharger les aquifères. Le journaliste algérien Mehdi Bsikri, militant anti-gaz de schiste, rapporte, le 2 février 2014, la crainte des agriculteurs du Sud : « Le projet d'exploitation de gaz de schiste, décidé par le gouvernement, met en péril l'agriculture dans le Sahara.¹³ » Exploiter le gaz de schiste dans cette région revient à provoquer un véritable écocide: d'une part, en utilisant une ressource en eau non renouvelable et de manière excessive; d'autre part, en con-

damnant les populations sédentaires et nomades qui vivent dans cette région désertique à consommer une eau polluée par les adjuvants chimiques injectés lors de fracturations hydrauliques ou les métaux lourds qui vont se mélanger aux eaux de surface. Cette perspective d'extraction d'hydrocarbures non conventionnels dans tout le Maghreb rappelle la période des années 1960, durant laquelle les Français ont procédé à des essais de tirs nucléaires impactant très fortement et durablement une très vaste zone, dépassant largement les frontières algériennes. L'Europe prétend à une « stratégie méditerranéenne de développement durable »,

alors qu'elle soutient ses industriels qui investissent dans ces pays dont la règle est de vivre de la rente pétrolière et gazière, sacrifiant le développement de l'agriculture et du tourisme, alors que ces secteurs peuvent produire de quoi nourrir une grande partie de la population du pays et créeraient de l'emploi. *« Il existe dans notre région des centaines d'oasis, explique un fonctionnaire à Mehdi Bsikri. Elles font travailler des milliers de personnes. [...] Le gouvernement ferait mieux de multiplier les projets agricoles dans le Sahara et d'en finir avec les importations de denrées alimentaires. L'eau de la nappe albienne est le véritable moteur du développement du pays. »* ★



L'EXPLOITATION DU GAZ DE SCHISTE EN ALGÉRIE ET LA « MAIN DE L'ÉTRANGER »

par Hocine Malti*, mars 2015

V

oilà maintenant près de trois mois que la population d'In Salah clame, journellement et en masse, son droit à la vie. Jamais mouvement citoyen algérien n'avait manifesté de manière aussi pacifique et aussi longuement son rejet d'une décision du pouvoir, lequel demeure autiste face à cette demande. Ces images de femmes et d'hommes qui ne disposent que de pancartes et de leurs voix pour exprimer leur opposition à l'exploitation du gaz de schiste quasiment aux portes de leur ville par une technique mortifère pour eux, mais aussi pour la faune et la flore qui les entourent, ces images sont les mêmes que celles des citoyens argentins, polonais ou américains que l'on a vus exiger ce même droit de leurs propres autorités gouvernementales. Cette tentative de passage en force par le pouvoir n'est pas sans rappeler l'autre situation qu'a connue l'Algérie durant les premières années qui ont suivi l'arrivée au pouvoir d'Abdelaziz Bouteflika en 1999, celle de la loi sur les hydrocarbures, dont je voudrais rappeler ici les faits saillants.

* Consultant pétrolier, vice-président de Sonatrach de 1972 à 1975, auteur de *Histoire secrète du pétrole algérien*, La Découverte, Paris, 2010.



2000-2006, LA SAGA DE LA LOI SUR LES HYDROCARBURES

C'était il y a quinze ans. Dès sa nomination au poste de ministre de l'Énergie, Chakib Khelil, ami d'enfance du président, confiait, par le biais de la Banque mondiale, à un autre de ses amis et patron du bureau d'études new-yorkais Pleasant and Associates, l'élaboration d'une nouvelle loi sur les hydrocarbures. Le texte de cette nouvelle législation était la mise en application en Algérie de la doctrine en la matière des États-Unis que l'administration de George W. Bush venait tout juste de mettre en forme. En ma qualité d'ancien cadre supérieur de l'entreprise nationale des hydrocarbures Sonatrach, ayant participé de très près à la nationalisation du 24 février 1971, je ne pouvais accepter que soit ainsi bradée l'indépendance économique du pays que nous avions arrachée à cette date. La guerre de libération avait duré plusieurs années de plus en raison de la découverte de pétrole à Édjelé en 1956 et avait de ce fait entraîné des milliers de morts supplémentaires, parce que la puissance coloniale voulait garder « français » le Sahara et les ressources qu'il recelait à défaut de garder l'Algérie « française ». J'avais alors considéré que c'était trahir la mémoire de ces martyrs qui avaient donné leurs vies afin que soit préservée l'unité territoriale de l'Algérie, et qu'il était donc inacceptable de voir l'État algérien renoncer aussi allègrement à cet attribut régalien sur ses ressources naturelles. Cela m'avait amené à interpeler publiquement Abdelaziz Bouteflika par une lettre ouverte que je lui ai adressée en mars 2005, dans laquelle j'avais attiré son attention sur l'inexactitude des arguments que lui

avait avancés son ministre pour justifier les « bienfaits » qu'apporterait cette loi à l'Algérie et l'avais exhorté de ne pas la promulguer¹. Je m'étais, notamment, élevé contre la principale disposition de ladite loi qui permettait le transfert aux entreprises pétrolières étrangères du pouvoir de décision sur la politique d'exploitation des richesses en hydrocarbures de notre pays. J'avais également dit dans cette lettre que la mise en vigueur d'une telle loi par l'Algérie pourrait entraîner d'autres pays de l'OPEP à suivre le même chemin et, par conséquent, les amener à céder aux multinationales pétrolières le contrôle de la production, après leur avoir concédé celui des prix. Sous couvert de promotion de l'investissement et de protection de l'intérêt général, cette loi était en réalité un retour au système des concessions des années 1950. Je n'étais pas seul à défendre une telle position ; je ne faisais, à vrai dire, que clamer tout haut ce que ressentait la grande majorité des Algériens.

Le président algérien n'avait cependant pas tenu compte de l'avis de son peuple et l'avait fait entériner, en avril 2005, par un Parlement croupion. Afin de justifier son changement de position par rapport à ce qu'elle était à la veille de sa réélection pour un deuxième mandat une année auparavant, Abdelaziz Bouteflika nous avait dit que « *la nouvelle superpuissance mondiale le voulait et que quiconque ne se soumettait pas à sa volonté risquait de connaître le sort de l'Irak* ». Il avait également évoqué, le 23 février de cette même année 2005, devant des délégués africains hébétés, présents à

¹ Voir Hocine Malti, « Lettre ouverte à M. le président de la République », Algeria-Watch, 30 mars 2005, <ur1.ca/md010>.

une conférence panafricaine à Alger, la nécessité de se soumettre aux nouvelles conditions de la superpuissance américaine. Hébétés, ces délégués l'étaient effectivement car ils n'avaient pas connaissance que leurs pays avaient fait l'objet d'une quelconque menace. Souvenons-nous enfin qu'il avait déclaré, d'un air contrit, ce même 23 février, devant les militants de l'UGTA que, « *s'il est une personne qui se sent malheureuse en adoptant ces nouvelles dispositions, c'est l'être faible qui vous fait face* » ! Tout cela n'était en réalité que mise en scène pour céder le contrôle des hydrocarbures algériens aux pétroliers texans de la Maison-Blanche en contrepartie de leur protection et soutien au régime. Du fait des tensions internes au pouvoir et grâce à l'intervention du grand ami de l'Algérie, le président vénézuélien Hugo Chavez, Abdelaziz Bouteflika finissait par annuler, en juillet 2006, toutes les dispositions controversées de cette loi sans que les F16 américains ne viennent voler au-dessus de nos têtes.

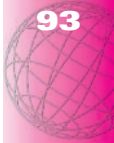
Je voudrais également rappeler ici que le soutien des États-Unis dont avait alors bénéficié le président de la République s'était exprimé de plusieurs façons. En septembre 2002, le secrétaire d'État au Commerce américain, Samuel W. Bodman, déclarait lors d'une conférence de presse à Alger : « *L'ouverture du secteur énergétique algérien au capital étranger, aux entreprises pétrolières américaines en particulier, ouvrirait des perspectives de coopération plus importantes, y compris dans le domaine de la technologie militaire et de la défense.* » Spencer Abraham, secrétaire d'État à l'Énergie dans l'administration de George W. Bush de janvier 2001 à février 2005, avait, lui, forte-

ment soutenu Chakib Khelil dans l'élaboration de la nouvelle loi sur les hydrocarbures, tandis que William Richardson, qui avait occupé le même poste sous la présidence de Bill Clinton, d'août 1998 à janvier 2001, l'avait assisté dans le choix des firmes américaines qui mirent au point cette loi.

2015, REMAKE DU MÊME SCÉNARIO POUR LE GAZ DE SCHISTE

Nous voici en 2015 et que constatons-nous ? Que l'Histoire bégaye et que visiblement Bouteflika n'a tiré aucune leçon de cet épisode qui aurait pu être dramatique pour le pays et la nation. Sauf qu'aujourd'hui, c'est un crime autrement plus grave que le pouvoir algérien s'apprête à commettre contre son propre peuple, toutes générations confondues.

Tout comme en 2005, un Parlement croupion a adopté une nouvelle loi sur les hydrocarbures qui autorise l'exploitation du gaz de schiste en Algérie. Passant de la parole aux actes, la compagnie nationale des pétroles Sonatrach a procédé au forage de deux puits (c'est du moins le nombre que l'on nous a annoncé) dans la région d'In Salah, destinés à la production de ce gaz. Tout comme en 2005, différents membres du régime n'ont cessé de nous proclamer les « bienfaits » que tirerait l'Algérie de l'exploitation de ce gaz. Le président de la République nous a dit que c'était là un « *don de Dieu qu'il nous appartient d'exploiter pour le développement du pays* » ; pour nous rassurer, il a rajouté que cela se ferait « *dans le strict respect de l'environnement et de toutes les précautions sanitaires* ». Il suffit cependant de voir les nombreuses photos et vidéos, disponibles sur Internet, des sites



des forages, réalisés ou en cours à une trentaine de kilomètres de la ville d'In Salah, pour constater les graves dégâts déjà causés à la nature. Les bourbiers, les eaux usées et les produits chimiques en tous genres, stockés à l'air libre sans aucune protection particulière, menacent directement la couche d'eau artésienne, située à une cinquantaine de mètres de profondeur, que la population utilise pour ses besoins personnels, pour les animaux qu'elle élève et pour l'irrigation des cultures vivrières qu'elle cultive. La pollution de cette nappe d'eau n'est rien d'autre que la mort programmée de cette population et de son environnement. Encore qu'on n'en est là qu'aux prémises de la campagne de forage qu'il y aurait lieu de réaliser pour produire les grandes quantités de gaz qui permettraient de démultiplier les profits des multinationales pétrolières. Les milliers de puits qui seront forés pollueront toutes les nappes d'eau de toutes les villes et oasis sahariennes, tandis que les populations locales auront le choix entre la disparition ou l'exil. Quant aux immenses réserves d'eau de la couche albienne présente à travers tout le Sahara, elles subiront des dommages irréversibles les rendant inutilisables à jamais. C'est pourquoi je conseillerais au président de la République de lire avec la plus grande attention l'excellent argumentaire, établi par d'éminents spécialistes algériens, joint à la demande de moratoire qui lui a été présentée par la société civile de la ville d'In Salah². Il y découvrira tous les dégâts que cause la fracturation hydraulique à l'homme et à son environnement, qu'il s'agisse de la contamination de l'eau, de l'air ou de l'occupation spatiale ; tout

comme il y trouvera listés les produits chimiques aux effets néfastes irréversibles sur la santé des populations locales. Il constatera également, à la lecture de ce document, que les milliards de dollars que rapporterait l'exploitation de ce gaz à l'Algérie qu'on lui a fait miroiter, ne sont qu'un mirage. J'espère qu'après cette lecture, il prendra la sage décision de demander au Parlement d'annuler l'autorisation d'utiliser une technique qui a semé la mort partout où l'on y a eu recours.

De son côté, le Premier ministre nous a déclaré tout d'abord que l'exploitation n'était pas prévue pour l'immédiat, comme si le fait de reporter à plus tard la catastrophe la rendait plus acceptable, avant de rajouter que les produits chimiques utilisés lors de la fracturation hydraulique n'étaient pas plus nocifs que ceux dont est imbibée une couche bébé ! Il n'hésitait pas non plus à faire appel aux sentiments religieux du peuple, disant que c'était « *haram* » de ne pas tirer profit de cette ressource. Le ministre de l'Énergie y est allé lui aussi de son couplet vantant tout le « bénéfique » que tirerait l'Algérie de l'exploitation du gaz de schiste. Un tel degré d'irresponsabilité et de mépris pour le peuple affichés à In Salah même a été l'étincelle qui a provoqué la colère des habitants de la ville ; une colère qu'ils expriment dignement depuis plus de deux mois, de la manière la plus pacifique qui soit et qui recueille l'admiration et le soutien du monde entier. Tout comme en 2005, les Américains ont sauté au secours du régime afin de l'aider à faire accepter par les Algériens une technique d'exploitation rejetée par tous les peuples de la planète et que seuls soutiennent les multinationales pétrolières et

leurs lobbies. Tout comme en 2005, quand les pétroliers américains avaient recommandé à Chakib Khelil de mener une campagne d'explication de ce qui n'était encore qu'un avant-projet de loi sur les hydrocarbures, cette fois-ci ils ont dépêché à Alger un « expert indépendant », M. Thomas Murphy, directeur du centre de recherche Penn State Marcellus Center of Outreach and Research, pour y prêcher la « bonne parole ». Afin de faire avaler plus facilement la pilule par l'opinion publique, M. Murphy a été présenté comme invité de l'Institut algérien du pétrole (IAP), venu présenter une communication scientifique. Lors de son intervention, il a expliqué aux cadres de la Sonatrach qu'il n'y avait aucune raison de ne pas développer le gaz de schiste en Algérie, mais qu'il fallait juste assurer la transparence de l'information. À noter que le centre que dirige cet « expert » est financé par un groupement de trois cents entreprises qui interviennent toutes à un titre ou à un autre dans l'exploitation du pétrole et du gaz de schiste sur le gisement Marcellus, en Pennsylvanie. C'est dire le degré d'indépendance de M. Murphy. Toujours dans l'optique du soutien au pouvoir, les politiques américains sont intervenus dans le débat algéro-algérien sur le gaz de schiste, tout comme ils l'avaient fait en 2005 pour la loi sur les hydrocarbures. En visite en Algérie début mars, le sous-secrétaire d'État américain aux Affaires économiques Charles Rivkin et sa collègue secrétaire d'État adjointe, chargée du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord Anne

Pettersen, ont tenu une conférence de presse à l'ambassade des États-Unis à Alger, au cours de laquelle M. Rivkin a abordé la question de l'exploitation du gaz de schiste. Tout en affirmant qu'il n'était pas là pour dire aux Algériens ce qu'il y avait lieu de faire, il a déclaré que son pays était disposé à leur fournir l'expertise et l'appui technologique nécessaires, dans le cas où l'Algérie viendrait à s'engager dans cette voie. Par-delà la précaution de langage, il a cependant relevé que l'Algérie disposait de potentialités énormes dans ce domaine, tout comme il a beaucoup vanté les bienfaits du gaz de schiste dans son pays. « *En ce qui nous concerne, le gaz de schiste a beaucoup apporté à la croissance économique des États-Unis, il a réduit la dépendance énergétique et a contribué à la baisse du chômage et à la création des emplois* », a-t-il déclaré. Entre le peuple qui rejette l'option gaz de schiste et le pouvoir qui effectue un forcing effréné pour l'imposer, les États-Unis ont, à travers M. Rivkin, choisi leur camp.

Car, venant de la part d'un représentant officiel de la première puissance mondiale, de tels propos sont plus qu'une recommandation ; c'est un ordre signifié à l'Algérie d'exploiter ce « don de Dieu ». Nous devrions donc continuer à faire appel aux services de Halliburton et autres entreprises américaines, comme nous le propose si aimablement M. Rivkin, lesquelles factureront à prix d'or leur expertise, tout en profitant du laboratoire d'essais que représente pour elles le Sahara. Le sous-secrétaire d'État s'est cependant abstenu de mentionner que les États américains sont de plus en plus nombreux à avoir décidé d'interdire l'exploitation du pétrole

² « Moratoire sur le gaz de schiste », 17 février 2015, <ur1.ca/md0cfc>.



et du gaz de schiste sur leur territoire, tout comme il a « oublié » de dire que le nombre de citoyens qui engagent des poursuites judiciaires contre les compagnies pétrolières actives dans ce domaine est en augmentation permanente.

La grande nouveauté par rapport à 2005, c'est que cette fois-ci les États-Unis ne sont pas seuls à « suggérer » à l'Algérie la conduite à adopter pour ce qui est de l'exploitation du gaz de schiste. On se souvient qu'en décembre 2012 déjà, Laurent Fabius, ministre français des Affaires étrangères, avait, à l'issue d'une visite à Alger, confié à des journalistes que la France et l'Algérie allaient prochainement signer un accord permettant des recherches françaises sur le territoire algérien dans ce domaine.

Lors d'une récente conférence à Alger, M. Francis Perrin, président de la société d'édition Stratégies et Politiques énergétiques, a déclaré qu'en raison de la crise ukrainienne des opportunités de vente de gaz à l'Europe s'offraient à l'Algérie. Celle-ci devrait, selon lui, « entamer un dialogue avec l'Europe en vue de négocier ses parts de marché à long terme ». Cependant, ajoutait-il, l'Union européenne s'interroge si l'Algérie est en mesure d'honorer de nouveaux engagements vis-à-vis d'elle. Comment interpréter ce langage ? M. Perrin semble être bien informé des intentions d'achat de gaz algérien par l'UE ainsi que des craintes qu'elle a quant à la fiabilité de l'Algérie. Il faut donc prendre très au sérieux ses affirmations. Pourquoi de telles craintes et comment les lever ? Les milieux européens avec lesquels il s'est entretenu lui ont probablement dit ce que tout le monde dans les milieux pétroliers sait déjà, à savoir que l'Algérie aura dans un

avenir pas très lointain de grosses difficultés à honorer les contrats en cours et qu'elle ne pourra donc pas prendre de nouveaux engagements. Par conséquent, « négociier ses parts de marché à long terme avec l'Europe », l'Algérie ne peut le faire que si elle décide d'exploiter des gisements de gaz de schiste. Alors, question : n'est-ce pas cela le véritable message que les Européens voulaient faire parvenir aux Algériens ?

Revenons à ce que nous avait dit Abdelaziz Bouteflika déjà en 2005, « *que tout pays qui ne se soumettrait pas à la volonté de la superpuissance mondiale subirait le sort de l'Irak* ». Aujourd'hui, nous dit-il, l'Algérie est encore une fois menacée : c'est parce qu'elle veut « garantir sa sécurité économique » (comprendre en mettant en exploitation le gaz de schiste) qu'elle ferait l'objet de « tentatives internes et externes visant à la déstabiliser ». C'est bizarre cette « main de l'étranger » que nos dirigeants découvrent systématiquement chaque fois qu'ils font face à des difficultés. Même quand de paisibles citoyens, comme ces valeureux habitants d'In Salah, défendent de manière pacifique leur droit à la vie, le pouvoir algérien y voit une menace étrangère. Les citoyens américains, argentins ou polonais qui rejettent tout autant cette technique mortifère pour eux et pour leur environnement, que veulent leur imposer les multinationales pétrolières, sont-ils également manipulés par une main étrangère ? Si menace étrangère il y a, c'est bien celle des Halliburton, BP, Total ou autres auxquels nos dirigeants ouvrent grandement les portes du pays.

« AU PAYS DE L'HONNEUR ET DE LA DIGNITÉ... »

Cette similitude entre les méthodes utilisées par le pouvoir algérien en 2005 et en 2015 pour imposer au peuple deux lois, abjectes toutes les deux, est plus que troublante. Ces « aides » qui nous avaient été alors proposées par les milieux pétroliers américains et qu'ils nous offrent à nouveau aujourd'hui, l'administration américaine qui vient se porter au secours du gouvernement algérien tout comme elle l'avait fait en 2005, l'insistance avec laquelle elle lui propose de nouveau son assistance dans son bras-de-fer avec le peuple, sont autant d'éléments qui ne devraient qu'augmenter l'inquiétude et la vigilance des Algériens. Car il est bien connu que les États n'ont pas de sentiments, ils n'ont que des intérêts et que, dans cette affaire, les intérêts des États-Unis sont à l'opposé de ceux de l'Algérie. Honneur et dignité: ce sont là les termes qu'avait utilisés Abdelaziz Bouteflika, il y a quelques années, pour glorifier l'Algérie et dire aux citoyens combien ils devaient être fiers de leur pays. Il leur avait également dit qu'ils devaient lever bien haut la tête afin d'exprimer cette fierté. Où sont passés aujourd'hui cet honneur, cette dignité, cette gloire et cette fierté ? Visiblement confiés aux bons soins des multinationales pétrolières. Où sont passées ces belles paroles qui sonnaient si bien aux oreilles du peuple, quand on apprend par la bouche du ministre des Affaires étrangères de l'ex-puissance occupante que son président et le nôtre sont sur le point de conclure un accord pour utiliser chez nous une technique d'exploitation du gaz de schiste interdite chez lui ? Où sont passés l'honneur et

la dignité de nos dirigeants qui laissent ainsi à un représentant de l'État français le soin d'annoncer à leur peuple un événement d'une importance vitale pour la génération actuelle d'Algériens et pour celles à venir ? Ce n'étaient hélas que des paroles en l'air, qu'un leurre destiné à flatter l'ego de ce pauvre peuple, dont des centaines de milliers de ses enfants ont donné leur vie au nom de la défense de ces valeurs. ★



PARTIE 4

CHRONOLOGIE DE L'ALGÉRIE CONTEMPORAINE, 1988-2015*



1830-1962. – Colonisation de l'Algérie par la France.

1^{er} novembre 1954. – Déclenchement par le FLN (Front de libération nationale) de la guerre de libération.

5 juillet 1962. – Indépendance de l'Algérie : Ahmed Ben Bella est le premier président de la République démocratique et populaire, le FLN est le parti unique.

19 juin 1965. – Le colonel Houari Boumediene prend le pouvoir en organisant un coup d'État.

27 décembre 1978. – Mort de Houari Boumediene.

Janvier 1979. – Un conclave militaire désigne le colonel Chadli Bendjedid à la tête de l'État.

5-10 octobre 1988. – Manifestations de jeunes et révoltes dans toutes les grandes villes du pays. L'armée réprime brutalement : plus de cinq cents personnes sont tuées, des milliers sont blessées, la torture est systématique. Le président Chadli promet des réformes politiques et économiques.

16 novembre 1988. – Le général Khaled Nezzar est nommé à la tête de l'état-major de l'armée.

23 février 1989. – La nouvelle Constitution reconnaissant le multipartisme est adoptée par référendum. L'armée se retire du comité central du FLN. De nombreux partis politiques se forment et sont légalisés : le RCD (Rassemblement pour la culture et la démocratie) est agréé en février, le FIS (Front islamique du salut) en septembre et le FFS (Front des forces socialistes), parti clandestin depuis 1963, en novembre.

9 septembre 1989. – Mouloud Hamrouche est nommé Premier ministre en remplacement de Kasdi Merbah ; son équipe affiche un ambitieux programme de réformes, notamment économiques.

12 juin 1990. – Premières élections locales pluralistes : le FIS remporte 54,25% des suffrages exprimés, le FLN 28,13 %, le RCD 2,08 %. Le FFS et le MDA (Mouvement pour la démocratie en Algérie) boycottent ce scrutin. Le taux d'abstention est de 34,85 %.

25 juillet 1990. – Le général Khaled Nezzar est nommé ministre de la Défense.

4 septembre 1990. – Les services de renseignements sont réunis, sous son autorité, par le général K. Nezzar au sein du Dépar-

* Chronologie initialement établie par Salima Mellah (abrégée et actualisée par elle pour le présent dossier) et publiée en annexe de l'ouvrage : Habib Souaïdia, *Le Procès de « La Sale Guerre »*, La Découverte, Paris, 2002.



tement de renseignement et de sécurité (DRS), reconstituant ainsi l'ex-Sécurité militaire (qui avait été éclatée en 1987), police politique au cœur du régime depuis 1962. La direction du DRS est confiée au général Mohamed Médiène, dit « Toufik ».

1991

25 mai. – Le FIS appelle à une grève générale illimitée exigeant la modification de la loi électorale pour les législatives et des élections présidentielles anticipées.

5 juin. – Le gouvernement de Mouloud Hamrouche démissionne, les élections législatives sont reportées et l'état de siège est déclaré. Des milliers de manifestants sont emprisonnés dans des camps ouverts au Sahara.

30 juin. – Les deux leaders du FIS, Abassi Madani et Ali Belhadj, sont arrêtés.

13 octobre. – L'Assemblée nationale adopte une nouvelle loi électorale pour les élections législatives.

26 décembre. – Premier tour des élections législatives (41 % d'absentéisme : deux cent trente-deux sièges (sur quatre cent trente) sont attribués au premier tour, le FIS en remporte cent quatre-vingt-huit, le FFS vingt-cinq et le FLN seize. Le deuxième tour des élections est prévu pour le 16 janvier 1992.

1992

2 janvier. – Plusieurs centaines de milliers de personnes manifestent à Alger à l'appel du FFS et de son président Hocine Aït-Ahmed, pour « sauver la démocratie » et mobiliser les abstentionnistes au deuxième tour.

11 janvier. – Le président Chadli est contraint à la démission par les chefs de l'armée et du DRS. On apprend que l'Assemblée nationale a été dissoute le 4 janvier.

12 janvier. – Le Haut conseil de sécurité (HCS), composé de six personnes (dont trois généraux, le général Nezzar en est membre), « constate » l'impossibilité de poursuivre le processus électoral.

14 janvier. – Création du Haut comité d'État (HCE) composé de cinq membres : Mohamed Boudiaf, qui revient de son exil marocain ; le général Khaled Nezzar, ministre de la Défense ; Ali Haroun, ministre des Droits de l'homme ; Ali Kafi, président de l'Association des anciens *moudjahidines* ; Tidjani Haddam, recteur de la mosquée de Paris. Le HCE déclare assumer les pouvoirs du président jusqu'à la fin du mandat de ce dernier en décembre 1993.



Protestations dans tout le pays, début des arrestations de masse.
22 janvier. – Arrestation d'Abdelkader Hachani, numéro 3 du FIS. Ali Haroun indique que 5 000 personnes ont été arrêtées, le FIS parle de 14 000 personnes.

9 février. – L'état d'urgence est proclamé.

13 février. – Annonce par les autorités de la création de sept centres de détention dans le Sud du pays.

4 mars. – Dissolution du FIS par la chambre administrative d'Alger.

29 mars. – Le gouvernement dissout les assemblées communales à majorité FIS. Les mairies seront dirigées par des « délégations exécutives communales » désignées par le ministre de l'Intérieur Larbi Belkheir (et qui se distingueront plus tard par une corruption généralisée).

29 juin. – Assassinat du président Mohamed Boudiaf par un membre de sa garde lors d'un déplacement à Annaba.

15 juillet. – Abassi Madani et Ali Belhadj, les deux dirigeants du FIS, sont condamnés à douze ans de prison.

26 août. – Premier attentat aveugle: une bombe explose à l'aéroport d'Alger, faisant neuf morts et cent vingt-trois blessés.

Septembre. – À la demande du général Nezzar, création, sous la direction du général Mohamed Lamari, du CCG/ALAS (Centre de conduite et de coordination des actions de lutte antisubversive), réunissant les unités des « forces spéciales » de l'armée chargées de mener la lutte antiterroriste.

30 septembre. – Promulgation du décret législatif n° 92-03 relatif à la lutte contre la subversion et le terrorisme appelé loi « antiterroriste ».

5 décembre. – Le couvre-feu est instauré dans la région d'Alger.

1993

7 février. – Reconduction de l'état d'urgence pour une durée indéterminée.

13 février. – Visite du ministre français de l'Économie et des Finances, qui confirme l'aide économique et commerciale accordée à l'Algérie : apport de 5 milliards de francs pour l'année 1993.

6 mai. – Ouverture du procès des auteurs présumés de l'attentat de l'aéroport d'Alger, devant le tribunal d'exception d'Alger. Lors d'une parodie de justice, sept d'entre eux seront condamnés à mort (et exécutés le 31 août 1993).

26 mai. – L'écrivain et journaliste Tahar Djaout est victime d'un attentat qui sera attribué aux islamistes. Cet assassinat sera suivi dans les mois suivants de nombreux autres, visant particulière-



ment les intellectuels et personnalités ayant soutenu l'interruption du processus électoral.

29 mai. – Le couvre-feu est élargi aux régions de M'sila, Chlef et Djelfa.

10 juillet. – Le général Liamine Zéroual est désigné au poste de ministre de la Défense pour remplacer le général Khaled Nezzar, qui reste membre du HCE. Le général Mohamed Lamari est nommé chef d'état-major de l'armée.

26 septembre. – L'Algérie reprend contact avec le FMI pour un crédit *stand-by* de 4 milliards de dollars sur trois ans.

23 octobre. – Enlèvement de trois agents consulaires français par un groupe présumé islamiste : ils sont libérés quatre jours plus tard, en même temps que les ravisseurs rendent public un communiqué enjoignant les étrangers à quitter le pays avant le 1^{er} décembre. De nombreux témoignages, dont ceux des otages eux-mêmes, désignent une action du DRS conçue pour assurer au régime le soutien de la France.

9 novembre. – Quatre-vingt-huit militants du FIS sont arrêtés en France, dans une vaste rafle appelée « opération Chrysanthème », organisée par le ministre de l'Intérieur Charles Pasqua. Ils seront pour la plupart extradés vers le Burkina-Faso, alors qu'aucune charge sérieuse n'a pu être retenue contre eux.

Décembre. – Visite d'une délégation du FMI en Algérie, préconisant une dévaluation du dinar de 50 %, la privatisation du secteur public, la réduction du déficit budgétaire et la libération des échanges extérieurs. Visite d'une délégation parlementaire française pour assurer un soutien financier accru à l'Algérie.

1994

Janvier. – Le HCE est dissous et, le 30, Liamine Zéroual est désigné président de la République pour une période de trois ans.

23 février. – Le directeur général du FMI, M. Camdessus, se rend à Alger pour discuter du rééchelonnement de la dette extérieure.

3 mars. – Le ministre de l'Économie algérien se rend en France pour négocier ce rééchelonnement.

10 mars. – Près de mille détenus s'évadent de la prison de Tazoult (ex-Lambèse) dans des conditions mystérieuses. Plusieurs témoignages attestent qu'il s'agit d'une opération montée par le DRS pour repeupler les maquis et les infiltrer. Au cours des trois mois suivants, les forces de sécurité multiplient les arrestations de civils dans tout le pays, et surtout dans l'Algérois : plusieurs milliers de personnes sont tuées ou « disparaissent ».



21 mars. – Le chef d'état-major de l'armée, le général Mohamed Lamari, reçoit une délégation de signature du chef de l'État pour « tous actes et décisions, y compris les arrêtés ».

Avril. – Signature avec le Club de Paris d'un accord de rééchelonnement de la dette extérieure (environ 26 milliards de dollars). Le dinar est dévalué de 40 %. Offensive française au sein du G7, de l'Union européenne et vis-à-vis des États-Unis pour le soutien économique de l'Algérie.

Juin. – Création de l'une des premières milices dans le village de Bouderbala (wilaya de Bouira) ; cette milice encadrée par l'armée est l'objet d'une importante médiatisation par les services de l'action psychologique.

7 juin. – Un arrêté confidentiel relatif au « traitement de l'information sécuritaire » est adressé aux directeurs de la presse par le ministère de l'Intérieur.

Juillet. – Création de l'AIS (Armée islamique du salut).

11 juillet. – La France annonce qu'elle va débloquer au profit d'Alger un crédit de 6 milliards de francs en 1994.

31 juillet. – Les chancelleries occidentales parlent de 30 000 morts depuis le coup d'État du 11 janvier 1992.

3 août. – Trois gendarmes et deux fonctionnaires français sont tués par un commando armé à Alger. Le crime est revendiqué par le GIA. On apprendra qu'il a été organisé par le DRS, pour dissuader les responsables politiques français qui seraient tentés de prendre leurs distances vis-à-vis des généraux « éradicateurs » algériens.

Octobre. – Après avoir libéré les deux leaders du FIS, placés en résidence surveillée, le président Zéroual annonce l'ouverture d'un dialogue avec eux.

31 octobre. – Le général Mohamed Lamari est promu général-major, tandis que le général Liamine Zéroual annonce l'échec du « dialogue » avec les partis d'opposition. Il prévoit des élections présidentielles « avant la fin de l'année 1995 ».

13 novembre. – Massacre à la prison de Berrouaghia : plus de cinquante détenus sont tués par les forces de la gendarmerie.

24 décembre. – Détournement sur l'aéroport d'Alger d'un Airbus d'Air France par un commando du GIA (Groupe islamique armé). Trois otages sont exécutés. Sur l'aéroport de Marignane, où l'Airbus s'est posé, le GIGN tue les quatre pirates de l'air et libère les passagers. Il s'agit là encore d'une opération du DRS conçue pour faire pression sur Paris.



1995

13 janvier. – Les principaux leaders de l'opposition (FLN, FFS, FIS, MDA, PT...) signent à Rome une plate-forme pour une « solution politique et pacifique à la crise ».

Février 1995. – Les cours spéciales sont dissoutes, mais les dispositions du décret législatif n° 92-03 du 30 septembre 1992 (relatif à la lutte contre la subversion et le terrorisme) sont introduites dans le code pénal.

22 février. – Massacre à la prison de Serkadji : près de cent détenus sont tués par les forces de la gendarmerie.

26 mars. – Accord avec l'Italie pour le rééchelonnement d'une partie de la dette extérieure publique.

3 avril. – Décision de créer quatre « zones d'exclusion » dans le Sud du pays, au motif de préserver les sites gaziers et pétroliers.

12 mai. – Accord avec les banques créancières sur le rééchelonnement de plus de 3 milliards de dollars de dette commerciale.

21 juillet. – Rééchelonnement par le Club de Paris sur des créances algériennes d'environ 7,5 milliards de dollars, couvrant des paiements jusqu'en mai 1998.

25 juillet. – Attentat à la bombe à la station Saint-Michel du RER à Paris : huit morts et cent cinquante blessés. C'est le premier d'une série d'attentats en France qui seront revendiqués par le GIA. Plusieurs hommes seront arrêtés et condamnés à de lourdes peines, mais les véritables commanditaires ne seront pas identifiés; de nombreux indices montrent que le DRS est directement impliqué dans cette vague de terreur, visant à dissuader le gouvernement français de soutenir le processus de paix proposé par la « plateforme de Rome ».

Octobre. – Le FFS et le FIS indiquent un nombre de 70 000 morts depuis 1992.

16 novembre. – Élections présidentielles: Liamine Zéroual est élu avec 61 % des suffrages exprimés. Les signataires de l'accord de Rome ont boycotté les élections.

23 décembre. – Confirmation de la signature avec British Petroleum d'un contrat de 3 milliards de dollars et d'une durée de trente ans, pour l'exploitation de sept gisements de gaz à In-Salah.



1996

18 février. – Le couvre-feu instauré depuis décembre 1992 est levé.

27 mars. – Enlèvement de sept moines français du monastère de Tibhirine par un commando du GIA (lequel annoncera le 23 mai leur assassinat; leurs dépouilles seront retrouvées le 30 mai). Des témoignages ultérieurs indiquent qu'il s'agit d'une opération du DRS qui a mal tourné.

Avril-juin. – Accords de rééchelonnement de la dette publique avec la France (1,5 milliard de dollars), l'Italie (1,7 milliard de dollars), et de 2,2 milliards de dollars de la dette privée par le Club de Londres.

Novembre. – Inauguration d'un pipeline de gaz vers l'Espagne.

28 novembre. – Adoption par référendum d'une nouvelle Constitution qui accorde des pouvoirs très étendus au président de la République.

1997

28 janvier. – Assassinat d'Abdelhak Benhamouda, secrétaire général de l'UGTA, qui devait prendre la direction du RND (Rassemblement national démocratique), un nouveau parti soutenant le président Zéroual. La mort de Benhamouda n'a jamais été élucidée.

Février. – Création du RND (Rassemblement national démocratique), parti du président Zéroual créé pour contrer le ralliement provisoire du FLN au camp démocratique.

5 juin. – Élections législatives : le RND obtient la majorité des sièges (cent cinquante-cinq), suivi de loin par le parti Hamas (soixante-neuf sièges). De nombreux partis d'opposition dénoncent des fraudes massives.

Juillet-septembre. – Pendant tout l'été, des dizaines de massacres de civils attribués aux groupes armés islamistes sont perpétrés, principalement dans l'Algérois.

28 août. – Massacre à Raïs, localité de l'Algérois – dans un secteur hautement militarisé –, causant la mort de deux cents à quatre cents personnes.

5 septembre. – Massacre à Béni-Messous, dans la proche banlieue d'Alger : près de cent cinquante morts.

22 septembre. – Massacre à Bentalha : plus de quatre cents victimes. L'armée stationnée autour de la localité s'est abstenue



de toute intervention, allant même jusqu'à repousser vers le lieu du massacre des habitants qui le fuyaient.

1^{er} octobre. – Entrée en vigueur de la trêve unilatérale décrétée par l'Armée islamique du salut. D'autres groupes armés s'y rallieront peu de temps après.

23 octobre. – Élections locales, marquées par une abstention massive (60 %) et une fraude généralisée. Le RND obtient la majorité des communes.

30 décembre. – Massacres dans trois villages situés dans la région de Relizane (Kherarba, Ouled Sahnine et Ouled Tayeb) : trois cent quatre-vingt-six civils sont tués.

1998

4 janvier. – Plus de cent cinquante civils sont massacrés dans trois villages (Meknessa, Souk El-Had et Had Chekala) de la région de Relizane, selon des sources hospitalières. D'après certaines sources, les massacres perpétrés dans la région auraient fait près de mille morts.

11 janvier. – Massacre dans le village de Sidi-Hamed (Algérois) : plus de cent civils sont tués.

19 janvier. – Une délégation de la « troïka », composée de trois secrétaires d'État de pays de l'Union européenne, se rend en Algérie suite à la vague de massacres mais elle n'émet aucune condamnation ferme.

8 février. – Visite de cinq jours d'une délégation de neuf parlementaires européens sous la direction d'André Soulier (France), qui déclareront que les massacres sont commis par le GIA.

25 juin. – Assassinat près de Tizi Ouzou du très populaire chanteur kabyle Lounès Matoub. Pendant des semaines, des violences se déchaînent en Kabylie pour protester contre cet assassinat. Les manifestants scandent : « Pouvoir assassin ! »

22 juillet. – Mission d'information d'une délégation de l'ONU, un « panel » de cinq personnalités, pendant deux semaines. Leur rapport ne formulera que des critiques très modérées sur la responsabilité des forces de sécurité dans la violence.

11 septembre. – Le président Liamine Zéroual annonce qu'il démissionne et que des élections présidentielles anticipées seront organisées en février 1999 (elles seront ensuite reportées au mois d'avril). On apprendra plus tard qu'il a été contraint à cette démission par les chefs de l'armée et du DRS, qui n'entendaient pas le laisser s'émanciper de leur tutelle : tel était le sens des massa-



cles perpétrés en 1997 par les GIA (à juste titre qualifiés de « groupes islamistes de l'armée » par l'immense majorité de la population algérienne), planifiés par le DRS comme des « messages » visant à démontrer que Zéroual serait incapable d'en finir avec le terrorisme.

4 octobre. – Manœuvres militaires américano-algériennes en Méditerranée.

6 octobre. – Devant le Parlement, le Premier ministre Ahmed Ouyahia confirme que 1 000 entreprises publiques ont été fermées et que 380 000 personnes ont été licenciées.

1999

16 mars. – Le ministre des PME affirme que 14 des 30 millions d'Algériens vivent en dessous du seuil de pauvreté, que 7 millions sont analphabètes et que le taux de chômage est de 29 %.

15 avril. – Élection à la présidence de la République d'Abdelaziz Bouteflika, désigné par la hiérarchie militaire. Les six autres candidats se sont retirés la veille du scrutin en dénonçant la fraude organisée. Dès son arrivée au pouvoir, le nouveau président annonce que la tragédie algérienne a fait, depuis 1992, 100 000 morts et près de 10 000 disparus.

23 avril. – Signature d'un contrat entre In Salah Gaz (filiale de Sonatrach et de BP) et Edison (Italie) pour la fourniture à partir de 2003 de 4 milliards de m³ de gaz par an et ce pour quinze ans.

6 juin. – L'AIS annonce qu'elle se met sous l'autorité de l'État et dépose les armes. Depuis octobre 1997, l'AIS respecte une trêve à laquelle se sont aussi ralliés d'autres groupes armés.

17 juin. – Le Parlement français adopte une loi reconnaissant officiellement la guerre d'Algérie.

8 juillet. – Dans une interview à Europe 1, Bouteflika déclare : « *Je suis en train d'appliquer la politique de l'armée.* »

20 juillet. – La loi dite de la « concorde civile » est promulguée : elle prévoit une exonération ou réduction de peines pour les membres des groupes armés qui se rendront, pour autant qu'ils n'aient pas commis de crimes de sang ou de viols. Cette loi doit être votée par voie référendaire. Elle fixe le 13 janvier 2000 comme date butoir pour bénéficier des mesures de clémence.

16 septembre. – Le pouvoir obtient un plébiscite pour son président : 99% de « oui » lors du référendum sur la démarche présidentielle concernant la « concorde civile ». La question posée aux électeurs est : « Etes-vous d'accord avec la démarche générale du



président de la République visant à la réalisation de la paix et de la concorde civile ? »

22 novembre. – Abdelkader Hachani, responsable du FIS, est assassiné à Alger. Il était considéré comme un homme de dialogue. Beaucoup pensent qu'il s'agit d'un crime d'État.

2000

11 janvier. – Communiqué présidentiel annonçant une « grâce amnistiante » pour les membres de l'AIS (dont la liste avait été établie bien avant) ; l'AIS confirme sa dissolution.

13 au 13 juin. – A. Bouteflika fait une visite d'État en France, où il est reçu au Parlement. Avant de quitter Paris, A. Bouteflika dit « retourner les mains vides, mais confiant ».

12 août. – Le secrétaire général de l'UGTA dénonce dans une interview au *Matin* la « dégradation alarmante de la situation économique et sociale » ; le chômage dépasse 30 %. Dans cette période, mouvements de protestation et émeutes dans différentes régions du pays en raison des attributions injustes de logements ou du gel de celles-ci.

2001

27 février. – Le chef d'état-major de l'ANP, le général-major Mohamed Lamari, fait une visite de travail au quartier général du Commandement des forces américaines en Europe. C'est le prélude d'une coopération qui s'intensifiera dans le cadre de la « lutte contre le terrorisme » dans la région du Sahel.

Février. – Publication en France du livre de l'ex-sous-lieutenant Habib Souaïdia, *La Sale Guerre* (La Découverte), qui déclenchera une levée de boucliers contre son auteur de la part de la presse et des autorités algériennes.

18 avril. – Un jeune homme est tué par des gendarmes en Kabylie : la région s'enflamme et la répression est brutale, faisant plus de cent vingt morts au cours des semaines qui suivent. La Kabylie s'installe dans une situation de rébellion qui va durer plusieurs années.

25 avril. – Trois plaintes pour torture sont déposées devant le Parquet de Paris contre le général Khaled Nezzar, en visite à Paris. Il est « exfiltré » vers Alger le jour même, avec l'aide des autorités françaises.



2002

30 mai. – Élections législatives, marquées par la fraude et l'abstention : le FLN – retombé dans le giron du régime des généraux – remporte la majorité absolue des sièges à l'Assemblée.

1^{er} au 5 juillet. – Audiences à Paris du procès en diffamation intenté par le général Khaled Nezzar au sous-lieutenant Habib Souaïdia. Le général Nezzar a perdu ce procès.

2003

2-4 mars. – Le président français Jacques Chirac se rend en visite officielle en Algérie. La « déclaration d'Alger » est signée par les deux chefs d'État algérien et français. Cette déclaration d'intention de renforcer les relations entre les deux pays dans tous les domaines doit déboucher sur la signature d'un « traité d'amitié » en 2005.

Entre la mi-février et la mi-mars. – Trente-deux touristes européens (seize Allemands, dix Autrichiens, quatre Suisses, un Néerlandais et un Suédois) sont enlevés par un groupe armé dans le Sud de l'Algérie.

14 mai. – Un premier groupe de dix-sept touristes européens enlevés est libéré.

2 juillet. – Libération, au terme de leur peine, d'Abassi Madani et Ali Belhadj, les deux principaux dirigeants du Front islamique du salut (FIS) détenus depuis juin 1991. Ils sont interdits de toute activité politique.

6 août. – Création par le président d'un « mécanisme *ad hoc* » de prise en charge de la question des « disparus ». Sa mission dure dix-huit mois et il ne s'agit pas d'une commission d'enquête mais plutôt d'un « centre de gestion et une interface » entre les pouvoirs publics et les familles des personnes portées disparues.

19 août. – Les touristes enlevés qui étaient encore entre les mains de leurs ravisseurs ont été libérés. Une des victimes est décédée lors de sa détention.

9 septembre. – Les préparatifs pour un dialogue entre le gouvernement et les *aârouchs* (représentants des tribus et familles en Kabylie) sont entamés. Ces derniers exigent l'application de la plate-forme d'El-Kseur qui avait été élaborée lors des émeutes à partir d'avril 2001.

Novembre. – Justifiée par la présence de terroristes dans la région du Sahel, ce que confirmerait la prise en otage de touristes euro-



péens quelques mois auparavant, les Américains mettent en œuvre l'initiative dite « Pan-Sahel », dans le cadre de la restructuration de leurs bases militaires dans le monde (une douzaine de bases sont prévues dans la région : Sénégal, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad, Ghana, Maroc, Tunisie et Algérie).

5 décembre. – M. Abderrahmane El-Mehdi Mosbah dépose une plainte contre le général-major Larbi Belkheir devant le procureur de la République de Paris pour faits de torture.

9 décembre. – Une plainte contre X est déposée près du tribunal de grande instance de Paris par la famille Lebreton et le père Armand Veilleux, pour enlèvement et assassinat de sept moines français à Tibhirine, en Algérie, en 1996. Depuis, des officiels algériens (dont le président Bouteflika), ont reconnu du bout des lèvres que l'assassinat des moines pouvait être l'œuvre du DRS.

2004

Mars. – Amari Saïfi, alias « Abderrezak El-Para », présenté comme le numéro deux du GSPC (Groupe salafiste pour la prédication et le combat, qui a pris le relais du GIA en 1997) et responsable de l'enlèvement en 2003 de trente-deux touristes européens dans le Sahara, est arrêté au Tibesti, avec plusieurs de ses hommes, par des rebelles tchadiens.

8 avril. – Élections présidentielles : selon le ministère de l'Intérieur, le taux de participation serait de 57,78 %. Abdelaziz Bouteflika est élu au premier tour avec 85 % des voix, Ali Benflis, présenté comme son principal concurrent, n'en obtient que 6,5 %. L'opposition parle de « plébiscite » et dénonce la fraude. Il est question d'un *deal* entre le commandement de l'armée et Bouteflika.

15 avril. – Le président français Jacques Chirac se rend à Alger pour saluer la « brillante » réélection d'Abdelaziz Bouteflika et écarte les accusations de fraude.

19 juillet. – La visite à Alger de la ministre de la Défense française Michèle Alliot-Marie est une première depuis l'indépendance ; il semblerait qu'un « accord-cadre de coopération militaire » ait été préparé, qui devrait être signé à l'automne et permettrait de développer les échanges entre les deux pays dans plusieurs domaines, comme le renseignement, les ventes d'armes ou la formation des troupes.

27 juillet. – Le ministre français de l'Économie et des Finances, Nicolas Sarkozy, en visite à Alger, signe avec son homologue algérien un « aide-mémoire de coopération pour la croissance et le



développement » ; il s'agit d'un crédit de 2 milliards d'euros que la France alloue à l'Algérie sous forme de « concours financiers » ciblés.

1^{er} août. – Le général-major Mohamed Lamari démissionne de sa fonction de chef d'état-major de l'ANP, qu'il occupait depuis mars 1994. Le bras de fer qui l'opposait depuis un an au général-major « Toufik » Médiène, chef du DRS, s'est soldé par son éviction. Il est remplacé par le général-major Ahmed Gaïd Salah.

11 octobre. – La brutale répression d'une mobilisation de commerçants de Ghardaïa, en réaction à des contrôles intempestifs de l'inspection des impôts et de la gendarmerie, provoque une émeute qui durera plusieurs jours ; plus de trente personnes seront arrêtées.

27 octobre. – Abderrezak El-Para, responsable de l'enlèvement de trente-deux touristes, est remis aux autorités algériennes. Ni les Américains ni les Allemands, si pressés d'avoir entre leurs mains celui qu'on appelle le « Ben Laden du désert », ne semblent s'y intéresser.

L'année 2004 est encore marquée par de nombreux attentats de groupes armés et des affrontements entre ces derniers et l'armée.

2005

Janvier. – En cet hiver plus froid que d'habitude, suite à la brusque augmentation du prix du gaz butane que de nombreux habitants utilisent pour se chauffer, des émeutes éclatent dans différentes régions du pays (Djelfa, Mascara, Kherrata, Bouira, Bejaia, Tiaret, etc.) ; elles sont brutalement réprimées et des dizaines de personnes sont arrêtées et lourdement condamnées.

23 février. – Le Parlement français adopte une loi « portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés », dont l'article 4 stipule : « Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord. » De vives protestations se font entendre en France, tandis qu'en Algérie cette loi est passée sous silence. L'article 4 sera finalement retiré.

27 février. – Promulgation d'une ordonnance « modifiant et complétant la loi n° 84-11 du 9 juin 1984 portant code de la famille », auquel des aménagements sont apportés, sans remettre en cause le statut de « mineure légale » de la femme algérienne.

14 mars. – Le Parlement algérien ratifie l'accord d'association avec l'Union européenne signé en décembre 2001. Il devrait entrer en vigueur en septembre 2005.



20 mars. – Le Parlement algérien adopte une nouvelle loi sur les hydrocarbures, établissant notamment l'abandon du monopole de l'État sur la production pétrolière et gazière, par la formule de contrats de concession.

31 mars. – M^e Farouk Ksentini, président de la commission *ad hoc* chargée de faire la lumière sur la question des disparus, remet son rapport au président de la République. Il annonce que le nombre exact de disparus enlevés par les forces de sécurité est de 6146. Les associations des familles de disparus protestent vivement contre ces conclusions, affirmant que le nombre de disparus est nettement plus élevé et dénonçant le fait que « cette commission préconise une nouvelle fois de clore ce dossier par l'attribution d'indemnisations ».

25 juin. – Abderrezak El-Para, responsable de l'enlèvement des touristes dans le Sahara en 2003, est condamné par contumace à la prison à perpétuité pour « constitution de groupe armé ayant semé la terreur parmi la population ». Alors qu'il est officiellement entre les mains des autorités algériennes depuis le 27 octobre 2004, il n'a pas été présenté au tribunal criminel d'Alger, ce qui paraît confirmer l'hypothèse qu'« El-Para » serait en réalité un agent du DRS.

14 août. – Le président A. Bouteflika annonce la tenue, le 29 septembre 2005, d'un référendum visant à approuver un « projet de charte pour la paix et la réconciliation nationale » publié ce jour dans le *Journal officiel*, visant notamment à éviter toute sanction judiciaire aux membres des forces de sécurité responsables de crimes dans l'exercice de leurs fonctions depuis 1992. Aucun débat public n'est prévu malgré l'opposition de nombreuses organisations, personnalités et partis d'opposition.

29 septembre. – Référendum sur la réconciliation nationale. La question posée est: «êtes-vous pour la paix et la réconciliation nationale ? » 79,49% des inscrits auraient voté et le projet aurait été adopté par 97% des votants. La participation annoncée est largement contestée par les observateurs et l'opposition. La France et les États-Unis saluent la « consultation démocratique ».

24 novembre. – « Élections » partielles communales et de wilaya en Kabylie. Malgré l'appel au vote massif, le taux d'abstention s'élève à 70 %. Le FFS et, à un degré moindre, le RCD raflent la mise.

26 novembre. – Évacuation de Bouteflika vers l'hôpital militaire français du Val-de-Grâce, où il restera hospitalisé plusieurs semaines. L'année 2005 est marquée à la fois par les affrontements qui per-



durent entre groupes armés et forces militaires et, fait nouveau, par l'amplification d'émeutes sociales dans différentes régions du pays.

2006

27 février. – Promulgation de l'ordonnance de mise en œuvre de la « charte pour la paix et la réconciliation nationale ». Les agents de l'État sont érigés en sauveurs de la République. Aucune plainte contre eux n'est recevable par la justice (art. 45). Quiconque « utilise ou instrumentalise les blessures de la tragédie nationale pour porter atteinte aux institutions de la République, [...] nuire à l'honorabilité de ses agents [...] ou ternir l'image de l'Algérie sur le plan international est passible de trois à cinq ans de prison » (art. 46).

12 mars. – Libération d'Abdelhak Layada (ancien chef du « GIA » emprisonné depuis 1993), dans le cadre de la « réconciliation nationale ».

9 mai. – Des membres d'un groupe armé accompagnés de femmes et d'enfants se sont retranchés dans une grotte dans les monts de Seddat, dans la wilaya de Jijel (Kabylie). Dans l'assaut final de l'armée, des gaz chimiques auraient été utilisés. Bilan : cinquante-deux morts (dont vingt-deux enfants, sept femmes et vingt-trois terroristes présumés).

28 août. – Selon des chiffres officiels, entre 250 et 300 « terroristes » se sont rendus aux autorités ; 2 200 islamistes emprisonnés auraient été libérés.

L'année 2006 est encore marquée par des attentats à la bombe, des attaques de groupes armés, des opérations de ratissages de l'armée et des affrontements entre forces de sécurité et groupes armés. De nombreux mouvements de protestation en raison de pénuries d'eau, de la précarité des logements, du manque de gaz, etc., secouent le pays. Le phénomène de l'émigration clandestine vers l'Europe prend de l'ampleur.

2007

11 avril. – Attentat à la voiture piégée contre le Palais du gouvernement à Alger et contre un commissariat de police à Bab-Ezzouar, à la périphérie de la capitale : trente-trois morts et plus de deux cents blessés ; dégâts matériels considérables.

17 mai. – Élections législatives : très forte abstention. La participation ne dépasserait pas 20 %. Le pouvoir avance le chiffre de 35 %. Victoire de l'alliance présidentielle.



27 août. – Mort du général-major Smaïl Lamari (soixante-six ans), chef de la direction du contre-espionnage du DRS, suite à une crise cardiaque. Depuis 1992, il avait été l'un des plus importants responsables de la « sale guerre » conduite contre la population par les chefs de l'armée et du DRS, en particulier avec la création de faux groupes armés des GIA.

6 septembre. – Attentat à la bombe à Batna visant le président Abdelaziz Bouteflika en visite: au moins vingt-deux morts.

26 septembre. – Dans son rapport annuel 2007 sur la corruption, l'Algérie est classée au 99^e rang (sur 179) par l'organisation Transparency International. En 2006, elle était au 84^e rang mondial.

1^{er} octobre. – Selon le décompte de Reuters, pour le seul mois de septembre, soixante-quinze personnes auraient été victimes des violences politiques et 369 depuis le début de l'année.

Octobre. – Une série d'attentats d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI, nouvelle appellation du GSPC depuis janvier 2007) fait environ soixante morts pendant le ramadan.

3 décembre. – Première visite d'État en Algérie du président français Nicolas Sarkozy.

11 décembre. – Un double attentat-suicide (revendiqué par AQMI) vise des bureaux des Nations unies et le siège du Conseil constitutionnel. Le bilan officiel fait état de trente-quatre morts, dont dix-sept employés de l'ONU, tandis que les sources hospitalières indiquent plus de soixante-dix victimes.

26 décembre. – Plusieurs attaques de groupes armés auraient eu lieu dans les wilayas de Tizi-Ouzou et de Bouira.

30 décembre. – Un communiqué du commandement des forces navales fait état de quatre-vingt-trois cadavres de « harragas » (migrant illégal) repêchés dans la Méditerranée et de 1 485 autres « harragas » arrêtés en 2007 ; des centaines d'autres auraient disparu.

L'année 2007 est toujours marquée par les attentats à la bombe, les affrontements armés entre groupes armés et militaires et des émeutes populaires.

2008

2 janvier. – Explosion d'un camion piégé conduit par un kamikaze devant le commissariat de police de Naciria (Boumerdès) : quatre policiers tués et vingt blessés (dont neuf policiers), dégâts matériels très importants.



16 janvier. – Le Foreign Office déconseille aux ressortissants britanniques d'aller en Algérie suite à la recrudescence de la violence politique.

24 février. – Début d'une importante grève des fonctionnaires (santé, éducation, enseignement supérieur et administration); le taux de participation se situe à 87,21 %. Forte répression: licenciement des contractuels dans l'éducation et ponctions sur les salaires des protestataires.

13 avril. – Début d'une grève générale de trois jours dans la fonction publique à l'appel d'une vingtaine de syndicats autonomes.

8 juin. – Un double attentat tue treize personnes près de Lakhdaria, dont un ingénieur français travaillant pour la société de travaux publics Razel, huit militaires et trois membres de la protection civile.

2 juillet. – Des centaines d'enseignants du CNAPEST (syndicat autonome des professeurs du secondaire) sont bastonnés par la police à Constantine lors d'un sit-in devant la direction de l'éducation.

19 août. – Attentat kamikaze contre l'école de formation de gendarmerie des Issers (Boumerdès) : quarante-huit morts et quarante-cinq blessés. La plupart étaient des bacheliers se présentant au concours.

20 août. – Deux attentats kamikazes (revendiqués par AQMI) contre un bus de la société canadienne SNC-Lavalin et contre le siège du secteur militaire au centre de Bouira font douze morts et quarante-quatre blessés.

11 novembre. – Le projet de révision de la Constitution algérienne a été adopté par le Parlement à une écrasante majorité, permettant un troisième mandat du président Abdelaziz Bouteflika au pouvoir depuis 1999.

L'année a encore une fois été marquée par des attentats à la bombe, des accrochages entre groupes armés et militaires, des ratissages et des arrestations massives de présumés terroristes. De nombreuses émeutes ont secoué le pays, les personnes jugées ont souvent écopé de lourdes peines pouvant atteindre trois ans de prison. Des affrontements ont opposé Mozabites et Chaâmbas à Ghardaïa. Et les syndicats autonomes ont organisé de nombreuses grèves (fonction publique, paramédicaux, cheminots, enseignants, vétérinaires...).



2009

12 février. – Le président Abdelaziz Bouteflika annonce officiellement sa candidature à l'élection présidentielle prévue le 9 avril. Regain de violences durant la campagne électorale.

9 avril. – Élection présidentielle entachée de fraude et boycottée par les principaux partis d'opposition. Abdelaziz Bouteflika l'emporte avec 90,24 % des voix.

17 juin. – Attaque contre un convoi de gendarmes escortant des travailleurs chinois près de Mansourah (Bordj-Bou-Argeridj). Bilan officiel : dix-neuf morts (dont deux civils) et plusieurs blessés.

19 et 20 octobre. – Violentes émeutes au quartier populaire de Diar Echems, près d'El-Madania (Alger), en raison des mauvaises conditions de logement. Des centaines de jeunes manifestants bloquent la route nationale de Bir Mourad Raïs et affrontent les brigades anti-émeutes avec des cocktails Molotov ; plusieurs blessés de part et d'autre.

22 octobre. – Sept miliciens employés comme agents de sécurité sur un chantier de SNC-Lavalin sont tués lors du mitraillage de leur bus dans la localité d'Ighil Boulkadi, à la sortie de Souk El-Tenine (Tizi-Ouzou).

Année particulièrement meurtrière pour les miliciens (gardes communaux et membres de groupes de légitime défense), qui ont fait l'objet de nombreuses attaques.

2010

Janvier. – Révélation médiatique d'un scandale de corruption au sein de la compagnie pétrolière Sonatrach ; la direction est placée sous contrôle judiciaire pour crimes économiques. Éclatent également les scandales de corruption liés à la construction de l'autoroute Est-Ouest.

28 janvier 2010. – Décès du général-major Larbi Belkheir (soixante-douze ans), véritable éminence grise du régime pendant près de trente ans et qui fut l'un des principaux artisans du coup d'État de janvier 1992.

25 février. – Le colonel Ali Tounsi, directeur général de la Sûreté nationale, est tué dans son bureau par le colonel Chouaïb Oultache. Ce crime serait lié à une sombre affaire de corruption des chefs de la police.

21 mars. – Grève générale dans la localité de Naciria (Boumerdès)



en raison de la mort de Smaïl Djazaïri, tué par des militaires à un barrage dans la région de Tizi-Ouzou.

22 avril. – Deux jours d'émeutes à Zemmouri (Boumerdès), suite à l'assassinat du jeune Hamza Belarbi par un policier.

Attentats à la bombe, accrochages entre militaires et groupes armés, arrestations massives de présumés terroristes, émeutes durant toute l'année.

2011

5 janvier. – Après une hausse des prix de produits alimentaires, des émeutes éclatent à Alger puis dans d'autres régions. Bilan de quatre jours de protestation : cinq morts et environ trois cents blessés victimes de la répression. Face aux émeutes, le gouvernement annule les augmentations de prix.

12 février. – La Coordination nationale pour le changement et la démocratie (CNCND) qui s'est créée dans l'élan du « printemps arabe » appelle dans différentes villes à une « marche de la liberté » et pour le changement. Le dispositif répressif est impressionnant et les rassemblements sont empêchés. La CNCND appelle à des rassemblements tous les samedis, mais les Algériens ne se sont pas vraiment mobilisés. Le régime craint toutefois les débordements et annonce la levée de l'état d'urgence.

24 février. – Levée de l'état d'urgence en vigueur depuis 1992.

15 avril. – Abdelaziz Bouteflika annonce des réformes législatives, un amendement de la Constitution et une nouvelle loi sur la presse.

31 mai. – Des dizaines de chômeurs entament une grève de la faim illimitée à Hassi-Messaoud. Ils protestent pendant des mois. Dans la ville d'Ouargla également, les chômeurs organisent des sit-in, des marches, menacent de suicide collectif.

26 août. – Double attentat-suicide à l'Académie militaire de Cherchell (revendiqué par AQMI sous prétexte que l'Algérie soutiendrait le régime libyen de Kadhafi) : dix-huit morts et trente-cinq blessés.

Mois de ramadan le plus sanglant depuis dix ans.

Fin août. – Fermeture des frontières avec la Libye.

Mi-septembre. – Hassi-Messaoud : les chômeurs occupent la rue pendant plusieurs jours.

20 octobre. – De passage en Suisse, le général-major à la retraite Khaled Nezzar, soixante-quatorze ans, est interpellé et entendu par la justice de ce pays qui avait ouvert une instruction « pour suspicion de crimes de guerre » sur la base d'une dénonciation de l'ONG



suisse Trial, relayant les plaintes de deux victimes algériennes. En 2011, les violences à motivation politique (attentats à la bombe, assassinats de miliciens et de militaires...) n'ont pas cessé, particulièrement en période de ramadan, même si leur intensité a diminué. Les violences criminelles (rixes, bagarres, agressions...) ont en revanche augmenté.

2012

16 janvier. – Arrestation à Paris par la police française de Mourad Dhina, sur demande algérienne qui exige son extradition. L'ancien membre du FIS et actuel militant du mouvement Rachad résidant en Suisse est menacé de tortures, une mobilisation pour sa libération se met en place. Après six mois de détention à Paris, il est relâché.

13 février. – Décès du général de corps d'armée en retraite Mohamed Lamari, à l'âge de soixante-treize ans.

11 mars. – Décès d'Ahmed Ben Bella, premier président du pays.

5 avril. – Prise d'otage au Mali de sept employés algériens du consulat algérien dont le vice-consul. Demande de rançon de 15 millions d'euros.

10 mai. – Élections législatives. Taux de participation officiel : 43 %. Le FLN et le RND (constituant l'« alliance présidentielle ») dominant largement au Parlement. Contestations des résultats de la part de très nombreux partis.

6 octobre. – Décès de Chadli Bendjedid, troisième chef d'État algérien, de 1979 à 1992.

11 octobre. – Communiqué commun du ministère des Finances et de la Banque d'Algérie : l'Algérie a décidé de participer à l'emprunt lancé par le Fonds monétaire international (FMI) à hauteur de 5 milliards de dollars.

19 et 20 décembre. – Le président français François Hollande effectue une visite d'État en Algérie.

Attentats, assassinats de militaires, grèves massives de syndicalistes, émeutes et immolations : front social en ébullition.

2013

11 janvier. – Lancement de l'opération militaire française « Serval » au Mali ; le lendemain, l'Algérie autorise le survol de son territoire par les avions militaires français.

13 janvier. – Adoption de la loi autorisant l'exploitation du gaz de schiste.



16 janvier. – Prise d’otages sur le site gazier de Tiguentourine près d’In-Amenas (sud-est du pays) par un groupe lié à Al-Qaida, « Les signataires du sang », dirigé par Mokhtar Belmokhtar.

17 au 17 janvier. – L’armée algérienne lance plusieurs assauts sur le site gazier de Tiguentourine. Bilan : trente-huit étrangers, un Algérien et vingt-neuf assaillants tués.

27 avril. – Nouvelle hospitalisation du président Abdelaziz Bouteflika à Paris, officiellement en raison d’un accident vasculaire cérébral ; il restera en convalescence à Paris jusqu’au 16 juillet.

29 septembre. – M. Merouane Azzi, président de la cellule d’aide judiciaire pour l’application de la charte pour la paix et la réconciliation nationale, indique que 190 « terroristes » auraient été tués entre janvier et septembre 2013. Il ajoute que plus de 17 000 terroristes ont été éliminés durant la période 1992-2006.

23 décembre. – Affrontements intercommunautaires très violents à Ghardaïa. Les forces de l’ordre n’interviennent pas, comme pour laisser pourrir la situation.

24 décembre. – Extradition du Royaume-Uni vers Alger d’Abdelmoumen Khalifa, condamné par contumace à la réclusion à perpétuité par le tribunal de Blida pour les chefs d’accusation d’« association de malfaiteurs, vol qualifié, détournement de fonds, faux et usage de faux ». Son groupe s’était effondré en 2003 et aurait causé à l’État algérien et aux épargnants un préjudice évalué entre 1,5 et 5 milliards de dollars.

Fin décembre. – Des émeutes se propagent d’un quartier à l’autre à Alger, pour diverses raisons : routes impraticables, distributions inéquitables de logements sociaux...

Bilan de l’année : luttes syndicales, grandes mobilisations de chômeurs en particulier dans le Sud du pays, très nombreuses émeutes, assassinats de membres des forces de sécurité. Les statistiques de la Direction générale de la Sûreté nationale font ressortir qu’en 2013, il a été enregistré environ 1 447 grèves à l’échelle nationale ainsi que 6 531 mouvements de protestations et 102 incidents sportifs.

2014

15 janvier. – Les affrontements intercommunautaires ont repris à Ghardaïa, malgré la visite du chef du gouvernement le 14, et dureront environ jusqu’à la fin du mois. On déplore des morts et des blessés et de nombreuses arrestations.

Février. – L’opposition à la candidature de Abdelaziz Bouteflika pour un quatrième mandat s’organise.



Mi-mars. – Nouveaux affrontements à Ghardaïa, qui dureront quelques jours et causeront des morts et des blessés.

17 avril. – Élections présidentielles : victoire d'Abdelaziz Bouteflika, qui entame son quatrième mandat malgré sa santé très dégradée.

19 avril. – Attentat au passage d'un bus de transport de soldats de l'ANP à Iboudremerene (Kabylie) : quatorze morts.

31 mai. – La Coordination nationale pour les libertés et la transition démocratique (CNLTD), qui regroupe les partis et les personnalités ayant appelé au boycottage de l'élection présidentielle du 17 avril 2014, rend publique sa plate-forme politique dans laquelle elle aborde les principes de la transition démocratique.

21 septembre. – Enlèvement d'Hervé Gourdel, guide français de haute montagne, près de Tizi Ouzou, par le groupe djihadiste algérien Djound al-Khalifa (« Les soldats du califat »). Le 24, ce dernier annonce la décapitation de l'otage par une vidéo. Djound al-Khalifa fait allégeance à l'État islamique.

13 octobre. – Le juge français Marc Trévidic, chargé de l'enquête sur l'enlèvement et l'assassinat en 1996 des sept moines cisterciens de Tibhirine par le GIA, a assisté à Tibhirine à l'opération d'exhumation des restes des crânes des sept moines assassinés.

17 novembre. – Un non-lieu dans l'enquête sur l'assassinat en 1987, à Paris, de l'opposant algérien Ali Mécili est prononcé par la justice française. La famille entend faire appel.

26 décembre. – La juge d'instruction du Tribunal de grande instance de Nîmes rend une ordonnance de mise en accusation à l'encontre d'Hocine Mohamed et Abdelkader Mohamed, résidents en France, accusés de crimes de torture et de disparitions forcées durant les années 1990 alors qu'ils étaient membres d'une milice dans la région de Rélizane.

31 décembre. – Quatre jours après la visite officielle des ministres venus célébrer le démarrage officiel de l'exploitation du gaz de schiste en Algérie, des habitants d'In Salah (ville située à 1200 km environ au sud d'Alger) bloquent la route nationale 1 qui mène vers le puits pilote de Gour Mahmoud, situé dans le périmètre Ahnet, à une trentaine de kilomètres d'In Salah.

L'année 2014 est marquée par les affrontements dans le M'zab, de grandes grèves et des émeutes.



2015

12 janvier. – Grève générale des commerçants mozabites de Ghardaïa suite au décès de trois personnes âgées, asphyxiées par les gaz lacrymogènes lors d'affrontements avec les gendarmes qui durent depuis le 9 du mois.

15 janvier. – Grande manifestation à In Salah contre l'exploitation du gaz de schiste, à laquelle participent plus de 25 000 personnes venues de toute la région afin de dénoncer les dangers pour l'environnement liés à cette exploitation.

11 février. – Révélations de SwissLeaks relatives aux comptes douteux de 440 ressortissants algériens à la banque HSBC, en Suisse.

21 février. – Une demande de moratoire sur l'exploitation du gaz de schiste – le temps de tenir un débat national – est adressée par les représentants de la population d'In Salah au président de la République.

24 février. – Jour anniversaire de la nationalisation des hydrocarbures en 1971. À In Salah, manifestation de près de 25 000 personnes; et malgré la répression, plusieurs centaines défilent également dans toutes les grandes villes du pays en solidarité avec les mobilisations contre le gaz de schiste.

13 septembre. – Après deux ans lors desquels l'état-major de l'ANP a procédé à une réorganisation du DRS en prenant directement le contrôle de nombre de ses organes, on apprend que le général Mohammed Médiène, qui dirigeait depuis vingt-cinq ans cette police politique, a été démis de ses fonctions par le président Bouteflika. Mais on comprend vite que cette réorganisation et cette éviction sont dans une large mesure un « rideau de fumée » pour satisfaire les exigences des États-Unis, le DRS conservant ses organes essentiels pour poursuivre son action de contrôle étroit de la population.

À la mi-2015. – Le bilan de la « sale guerre » des années 1990-2005 est évalué, selon différentes sources, à quelque 200 000 morts, près de 20 000 victimes de disparitions forcées, des dizaines de milliers de torturés, plus de 500 000 exilés et plus d'un million de déplacés. ★



LA PERSÉCUTION DES SYNDI ALGÉRIENS PAR LE POUVOIR **ENFIN RECONNUE** PAR L'ORGANISATION INTER

Communiqué du CGATA*

S

uite à la **campagne internationale** que mènent les syndicats autonomes algériens depuis plusieurs années et la présence d'une délégation de la CGATA-SNAPAP pendant la 104^e session de la conférence de l'OIT (Organisation Internationale du Travail de l'ONU) du 1^{er} au 13 juin 2015 à Genève, la commission des normes de l'OIT a enjoint aux autorités algériennes de :

- réintégrer les syndicalistes suspendus et révoqués et informer l'OIT de la régularisation de leur situation
- autoriser de nouveaux syndicats à s'enregistrer légalement et respecter les conventions de l'OIT qui ont été ratifiées par l'Algérie, notamment la convention n°87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical et la convention n°98 sur le droit d'organisation et de négociation collective.
- fournir des informations détaillées concernant le suivi du projet du code de travail et sa conformité avec les conventions internationales de l'OIT ratifiées par l'Algérie.

* Confédération générale autonome des travailleurs en Algérie.

CALISTES AUTONOMES

OFFICIELLEMENT NATIONALE DU TRAVAIL (OIT)





PANORAMA SYNDICAL
À PROPOS
DU FORUM SOCIAL
DES PEUPLES
À OTTAWA
AOÛT 2014

AU CANADA

Le Forum social des peuples, premier forum social pancanadien, a pris ce nom car il rassemble les peuples canadiens, québécois et autochtones du territoire de l'État canadien. Il s'est tenu du 21 au 24 août 2014 à Ottawa, capitale administrative du Canada mais également territoire algonquin non cédé, comme le précise le programme du forum. Près de 5 000 personnes ont participé à l'un des cinq cents ateliers organisés sur des thèmes extrêmement variés, mais dont l'un des messages récurrents était de contrer les politiques antisociales du gouvernement Harper et du Parti conservateur, lors des prochaines élections fédérales en octobre 2015.

Au sein du milieu syndical, le Forum social des peuples a été l'occasion d'amorcer une collaboration entre les syndicats canadiens et québécois, dans l'optique de lutter contre l'austérité et le démantèlement de l'État social à l'échelle canadienne. Ce fut aussi l'occasion pour Solidaires de mieux comprendre les différents syndicats et leurs relations au Canada et au Québec, de renouveler les contacts pris avec les syndicats québécois et de prendre de nouveaux contacts avec des syndicats canadiens. Le présent texte vise donc à tracer un panorama des différentes tendances syndicales au Canada.



LES SYNDICATS EN AMÉRIQUE DU NORD

Pour comprendre le système syndical au Canada ou aux États-Unis, il faut savoir que si une majorité d'employés d'une entreprise vote pour un syndicat, alors l'ensemble des employés en devient automatiquement membre et doit cotiser pour ce syndicat, jusqu'à ce que l'accréditation soit contestée. Le syndicat rassemble donc des gens qui pensent différemment, au sein de grandes structures très riches et influentes, mais peu militantes, qui défendent leurs intérêts immédiats et leur offrent des services. Cela a souvent pour effet d'avoir des organisations qui préfèrent la négociation, le lobbying, les grandes manifestations familiales et la défense des institutions sociales-démocrates, plutôt que le militantisme de base, l'action directe ou la contestation frontale de l'État et du patronat.

AU CANADA

Quelques mois avant la négociation des conventions collectives passées entre les travailleurs, l'entreprise et l'État, commence la période de « maraudage ». C'est le seul moment où le droit de grève est autorisé, à condition qu'il émane du syndicat majoritaire et que l'État n'ait pas voté une « loi spéciale » s'y opposant, ce qu'il fait de plus en plus souvent (quarante et une fois depuis 1964, principalement dans le secteur public). C'est aussi le seul moment où l'accréditation syndicale peut être contestée, ce qui préoccupe beaucoup les syndicats...

Au Canada (hors Québec), il n'existe qu'une seule grande fédération de syndicats, le Congrès du travail du Canada (CTC/CLC), qui a peu de pouvoir à la tête, beaucoup dans les syndicats affiliés et assez peu dans les locaux de base. Parmi les syndicats affiliés, on en retrouve qui sont également actifs au États-Unis, tels que les Teamsters ou les Steelworkers (les métallos). On trouve aussi des syndicats spécifiquement canadiens comme le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP/CUPE), l'Alliance de la fonction publique canadienne (AFPC/PSAC), le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP/CUPW, officiellement anticapitaliste !), UNIFOR (un nouveau syndicat né de la fusion de plusieurs syndicats), etc. Ces syndicats font partie de la même organisation pancanadienne, mais peuvent très bien être en compétition les uns avec les autres en période de maraudage ou de négociation.



AU QUÉBEC

La fédération québécoise liée au CTC est la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ, 600 000 membres). C'est la plus grosse organisation syndicale au Québec, surtout présente dans le secteur privé, souvent en cogestion avec l'État et le patronat. Les gros syndicats de la FTQ sont les Teamsters, les métallos, SCFP-Québec, AFPC-Québec, STTP-Québec, UNIFORM, FTQ-Construction, etc. La FTQ a mis en place un « fonds de solidarité » avec l'aide de l'État, qui lui permet de transférer l'argent des retraites des travailleurs pour l'investir dans des entreprises théoriquement « à risque », prétendument pour éviter de grosses pertes d'emploi. Récemment, un scandale financier a mêlé la FTQ, la FTQ-Construction, ces fonds de solidarité, le gouvernement et la mafia. Ce scandale a contribué à mettre le gouvernement Charest à la porte.

La deuxième plus grosse centrale syndicale québécoise est la Confédération des syndicats nationaux (CSN, 300 000 membres, dont 140 000 à Montréal), surtout présente dans le secteur public, en éducation (dont la FNEEQ, 30 000 membres) et en santé. Au contraire de la FTQ, la CSN donne beaucoup de pouvoir à la tête et beaucoup d'autonomie aux syndicats locaux. La CSN est réputée pour être le syndicat le plus politique et le plus militant au Québec, réputation surtout fondée sur un glorieux passé. La volonté de militantisme au CSN existe, mais elle se perd dans beaucoup de mots et peu d'action. Aujourd'hui, il est plutôt question d'une énorme machine (six cents employé-e-s, alors que la FTQ en compte cinquante), très autocentrée.

Troisième centrale, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) est également surtout composée de petits syndicats d'enseignant-e-s (FSE), de fonctionnaires et du domaine de la santé. Enfin, il existe quelques organisations indépendantes, dont les syndicats étudiants (ASSE, FEUQ...) qui n'ont pas le droit de grève, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), l'un des syndicats d'enseignants les plus revendicatifs et les plus à gauche, ou une initiative intéressante mais embryonnaire de fédération syndicale de lutte, Offensive syndicale. Parmi les syndicats étudiants, l'ASSE est un syndicat de combat qui prend l'essentiel de ses décisions par assemblées générales. Petit au départ, il est à l'origine des grèves de 2012 qui lui ont assuré un grand succès et il compte aujourd'hui 70000 membres.

Des organisations intersyndicales existent, comme le Comité intersyndical du Montréal métropolitain (CIMM, 400 000 membres), qui regroupe des syndicats de la FTQ, de la CSN, du CSQ et des syndicats indépendants. Des organisations para-syndicales existent également, tels que les Profs contre la hausse, nés lors des grèves de 2012, le Centre de travailleurs et travailleuses immigrant-e-s de Montréal (CTI), le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) et d'autres, bien sûr. Enfin, il existe également des organisations qui regroupent des syndicats et des associations de la société civile, tel que le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) ou le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), très actif contre le TAFTA.

Parmi tant d'autres, le CTI est une initiative passionnante en ce sens qu'il fait



office de syndicat pour des travailleurs qui ne peuvent pas se syndiquer, les travailleurs migrants, parfois sans papiers, qui constituent l'essentiel des travailleurs pauvres du Québec. On en trouve aussi bien dans la grande distribution que dans les abattoirs de poulets, pour ne prendre que deux exemples. Ces travailleurs sont souvent employés par des agences d'intérim, et non pas par leur patron effectif, ce qui leur interdit la syndicalisation et tout espoir d'augmentation de salaires. Le CTI les défend aussi contre les discriminations raciales et sexistes, dont ils sont par ailleurs souvent victimes.

LES CONTACTS SYNDICAUX DE SOLIDAIRES

Par l'intermédiaire de SUD-PTT et du Réseau syndical international, nous avons des contacts avec Toni MacAfee et Dave Bleakney, des anglophones d'Ontario du STTP. Nous pouvons maintenant y ajouter Marc-Édouard Joubert, francophone de Montréal, qui sera notre contact au Québec. Par l'intermédiaire de SUD-Éducation, nous avons des contacts avec la FNEEQ (professeurs), les Profs contre la hausse (professeurs, par exemple Isabelle Baez) et l'ASSE (étudiants). Plusieurs membres de l'ASSE (en particulier Dominique Boisvert) ont exprimé de l'intérêt pour le Réseau syndical international. Pour ce qui est des questions liées à la Palestine, la CSN (300 000 membres) vient de signer l'appel BDS, après que l'ait fait l'ASSE (70 000 membres)... Pour ce qui est des syndicalistes canadiens (hors Québec) du CTC, des contacts ont été pris avec Kelti Cameron, du SCFP, ou avec Hassan Hussein, de l'AFPC, qui a tenté de prendre la direction du CTC avec une

motion plus radicale à gauche et qui a perdu de peu, au profit d'Hassan Youssef. En dehors des syndicats proprement dits, des contacts ont été pris avec Mostafa Henaway du CTI, Simon Tremblay-Pépin de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) et Joël Pedneault du Mouvement d'éducation populaire autonome et d'action communautaire du Québec (MEPACQ).

LA CAMPAGNE DE SOUTIEN À HASSAN DIAB

Le Forum social des peuples a également été l'occasion de rencontrer le comité de soutien à Hassan Diab¹. Ce dernier est un professeur canadien de sociologie, d'origine libanaise. Soupçonné par la justice française depuis 2007 d'avoir participé à l'attentat de la rue Copernic à Paris en 1980, il a été licencié de l'université d'Ottawa, alors qu'il ne cesse de clamer son innocence. La justice canadienne ne lui reproche rien et émet de sérieux doutes sur les éléments de preuve apportés par le juge français, mais en novembre 2014, les accords passés avec la France ont obligé le Canada à extraditer Hassan Diab, qui croupit depuis à Fleury-Mérogis. Au Canada, il est soutenu par un large comité, qui comprend Amnesty International Canada, mais aussi plusieurs syndicats tels que nos amis du STTP, l'AFPC (syndicat de la fonction publique), l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université, et d'autres. En France, il est soutenu par Solidaires et la Fondation Frantz Fanon, et il espère une libération sous contrôle judiciaire en attendant de pouvoir se défendre... ★

¹ Voir le site www.justicepourhassandiab.org